



RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2024

PRÉAVIS 2025/05

Table des matières

Rapport de gestion 2024 - Préavis 2025/05



Dicastère 01

PHILIPPE MOSER, SYNDIC,
ADMINISTRATION
GÉNÉRALE ET FINANCES

Page 1 à 10



Dicastère 02

LAURA MARQUES,
MUNICIPALE
SERVICES INDUSTRIELS

Page 11 à 33



Dicastère 03

CHRISTELLE FRESNEAU,
MUNICIPALE
BÂTIMENTS

Page 34 à 41



Dicastère 04

THIERRY GENILLOD,
MUNICIPAL URBANISME -
POLICE DES
CONSTRUCTIONS -
POLICE (DÈS LE 01.07.23)

Page 42 à 63



Dicastère 05

CYRIL OTTONIN,
MUNICIPAL FORETS ET
DOMAINES, POMPIERS,
PCI

Page 64 à 71



Dicastère 06

LUCY DELARZE,
MUNICIPALE TRAVAUX ET
ENVIRONNEMENT

Page 72 à 81



Dicastère 07

MARTIN SCHNORF,
MUNICIPAL ÉCOLE ET
SOCIAL

Page 82 à 86

Commentaires et conclusion du rapport de gestion 2024

Page 87 à 88

Yvonand, le 12 mai 2025

Au Conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2025/05

Rapport de la municipalité sur sa gestion 2024

M. le Président,
Mmes et MM. les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2024.

1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2024)

Le bureau du Conseil communal se présente comme suit :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|-------|
| Président | : Stéphane GURTNER | (UDC) |
| Vice-président | : Nicolas LIECHTI | (PS) |
| Secrétaire | : Pauline HERITIER | |
| Secrétaire suppléante | : Natacha VALCESCHINI | |
| Scrutateurs | : Sandra WALROFF | (PLR) |
| | Erika MILLET | (PS) |
| Scrutateurs - suppléants | : Dimitri PERRENOUD | (PLR) |
| | Catherine REY | (UDC) |

CONSEIL COMMUNAL (dès le 1^{er} juillet 2024)

Le bureau du Conseil communal se présente comme suit :

| | | |
|--------------------------|-----------------------|-------|
| Président | : Florian Breguet | (PS) |
| Vice-présidente | : Nicole BACHMANN | (PLR) |
| Secrétaire | : Pauline HERITIER | |
| Secrétaire suppléante | : Natacha VALCESCHINI | |
| Scrutateurs | : Loris PERRINJAQUET | (PLR) |
| | Catherine REY | (UDC) |
| Scrutateurs - suppléants | : Erika MILLET | (PS) |
| | Bernadette STEINER | (UDC) |

Les 19 préavis suivants ont été déposés par la Municipalité :

Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2024

| No | Libellé | | Décision |
|-----------------|--|--|----------|
| Préavis 2024-01 | Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sabliane | | Approuvé |
| Préavis 2024-02 | Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 | | Approuvé |
| Préavis 2024-03 | Demande de crédit de construction pour les travaux de réhabilitation de la STEP | | Approuvé |
| Préavis 2024-04 | Rapport de gestion 2023 | | Approuvé |
| Préavis 2024-05 | Rapport financier 2023 | | Approuvé |
| Préavis 2024-06 | Installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym « Brit 2 ». | | Approuvé |
| Préavis 2024-07 | Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026 | | Approuvé |
| Préavis 2024-08 | Demande d'un crédit d'étude pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement | | Approuvé |
| Préavis 2024-09 | Assainissement de la ciblerie et de la butte de tir, Stand de tir de La Mauguettaz | | Approuvé |
| Préavis 2024-10 | Crédit d'étude pour la mise en place des Zones 30 | | Approuvé |
| Préavis 2024-11 | Crédit complémentaire d'étude pour la révision du Plan directeur communal (PDCoM), du Plan d'Affectation Communal (PACoM) et du règlement du Plan d'Affectation Communal | | Approuvé |
| Préavis 2024-12 | Renouvellement de la zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) | | Approuvé |
| Préavis 2024-13 | Budget 2025 | | Approuvé |
| Préavis 2024-14 | Détermination du prix de vente au m ² des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2025 | | Approuvé |
| Préavis 2024-15 | Modification du règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires | | Approuvé |
| Préavis 2024-16 | Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 » | | Approuvé |
| Préavis 2024-17 | Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil | | Approuvé |
| Préavis 2024-18 | Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de La Cula à Yvonand | | Approuvé |

| | | | |
|--------------------|---|--|----------|
| Préavis 2024-19 | Réalisation d'une 2 ^e phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande-Salle » | | Approuvé |
|--------------------|---|--|----------|

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2024 (situation financière dans le rapport financier)

| Préavis en cours au 31 décembre 2024 | |
|---|--|
| 2015/15 | Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue" |
| 2016/03 | Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326 |
| 2018/09 | Demande de crédit pour la construction d'une salle de gym triple VD6 |
| 2019/12 | Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand |
| 2020/03 | Crédit d'étude pour la création d'un Plan partiel d'affectation (PPA) « Les Plages » |
| 2022/12 | Demande de crédit pour la construction d'un réseau séparatif des EU/EC et le remplacement des conduites d'eau potable sur la Rue de la Mauguettaz |
| 2023/01 | Demande de crédit pour la rénovation du stand de tir et l'installation de récupération de balles |
| 2023/03 | Demande de crédit pour la réalisation des travaux de protection contre les crues des ruisseaux de Gi et des Rochettes, dans le hameau de la Mauguettaz |
| 2023/04 | Demande de crédit pour la réalisation des travaux à la route de Pomy |
| 2023/06 | Demande de crédit d'étude supplémentaire pour la suite du projet de réhabilitation de la STEP |
| 2023/13 | Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage de la Salle polyvalente |
| 2023/15 | Demande de crédit pour le réaménagement des locaux à l'Avenue de la Gare 6 |
| 2023/17 | A) Remplacement de l'éclairage du terrain de foot B) Installation d'une PAC sur les vestiaires (containers) C) Mise en conformité de l'arrosage et du tableau électrique |
| 2024/01 | Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sablliane |
| 2024/03 | Demande de crédit de construction pour les travaux de réhabilitation de la STEP |

| | |
|---------|--|
| 2024/06 | Installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym « Brit 2 ». |
| 2024/08 | Demande d'un crédit d'étude pour un concept de protection contre les inondations par débordement de la Golaz et par ruissellement |
| 2024/09 | Assainissement de la ciblerie et de la butte de tir, Stand de tir de La Mauguettaz |
| 2024/10 | Crédit d'étude pour la mise en place des Zones 30 |
| 2024/11 | Crédit complémentaire d'étude pour la révision du Plan directeur communal (PDCom), du Plan d'Affectation Communal (PACom) et du règlement du Plan d'Affectation Communal |
| 2024/16 | Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale « Temple 8 » |
| 2024/17 | Crédit d'étude pour l'assainissement du réservoir et de la STAP de l'Orjalet et l'intégration d'un futur traitement du chlorothalonil |
| 2024/18 | Crédit d'étude pour des travaux d'assainissement, de mise en conformité et de remplacement de conduites de transport des captages de la Baume et de La Cula à Yvonand |
| 2024/19 | Réalisation d'une 2 ^e phase de travaux visant la mise en conformité AEAI du bâtiment « Ancienne Grande-Salle » |

Préavis bouclés au 31 décembre 2024

| | |
|---------|---|
| 2018/21 | Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCom, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications |
| 2019/09 | Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand |
| 2020/17 | Route de Rovray – demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Étroit |
| 2021/12 | Rue de la Mauguettaz – demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic |
| 2022/08 | Demande de crédit pour le réaménagement et agrandissement des surfaces du Château de Sable et le déplacement de Brin d'herbe en 2 phases |
| 2023/05 | Demande de crédit pour le remplacement du palan de levage 5T dans la halle de la Voirie |
| 2023/07 | Demande de crédit pour le passage au LED du solde des luminaires pour l'éclairage public |
| 2023/11 | Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane |

2. ASSEMBLEE DE COMMUNE

L'assemblée de commune s'est réunie à 5 reprises :

4 février

Election communale Municipalité

Premier tour du scrutin

Ottonin Cyril 563 voix élu

Kjelberg Ivar 414 voix

Participation communale : 38,04%

3 mars

Votations fédérales

Initiative pour une 13^{ème} rente

OUI - 1'131 NON - 324

Participation communale : 62,23 %

Initiative sur les rentes

OUI - 144 NON - 1'305

Participation communale : 62,02 %

9 juin

Votations fédérales

Initiative d'allègement des primes

OUI - 695 NON - 379

Participation communale : 46,55 %

Initiative pour un frein aux coûts

OUI - 297 NON - 774

Participation communale : 46,55 %

Initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique »

OUI - 290 NON - 784

Participation communale : 46,46 %

Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité

OUI - 739 NON - 336

Participation communale : 46,42 %

22 septembre

Votations fédérales

Initiative biodiversité

OUI - 354 NON - 773

Participation communale : 48,72 %

Réforme de la prévoyance professionnelle

OUI - 251 NON - 858

Participation communale : 48,42 %

24 novembre

Votations fédérales

Aménagement des routes nationales

OUI - 453 NON - 616

Participation communale : 46,26 %

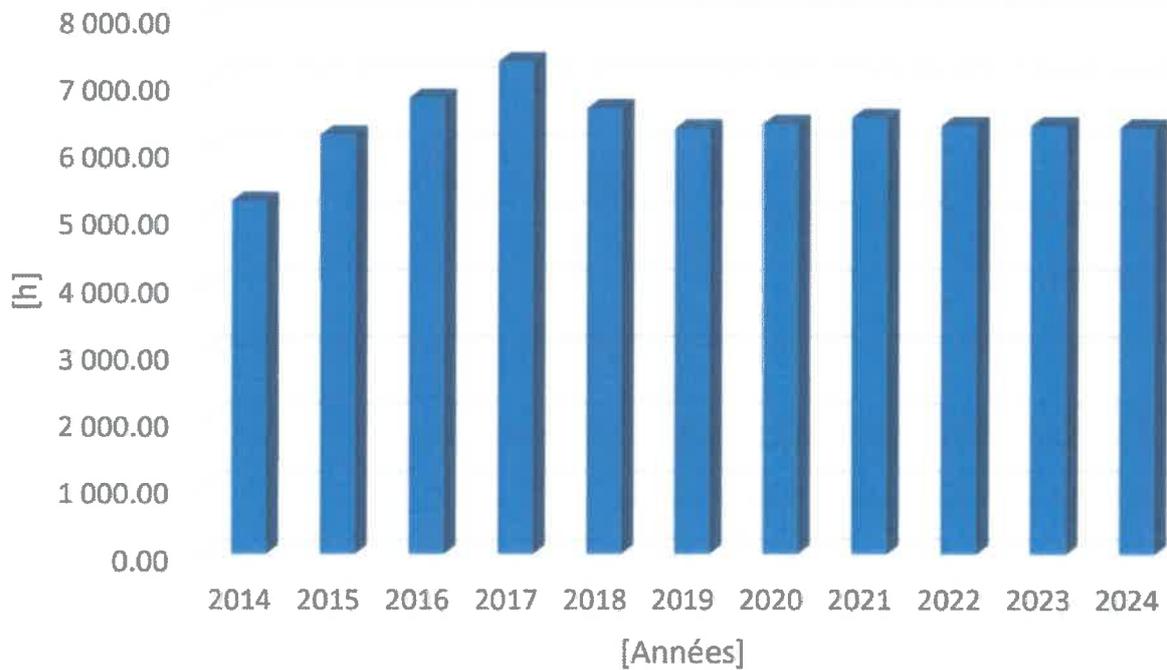
Droit du bail, sous-location

OUI - 438 NON - 612

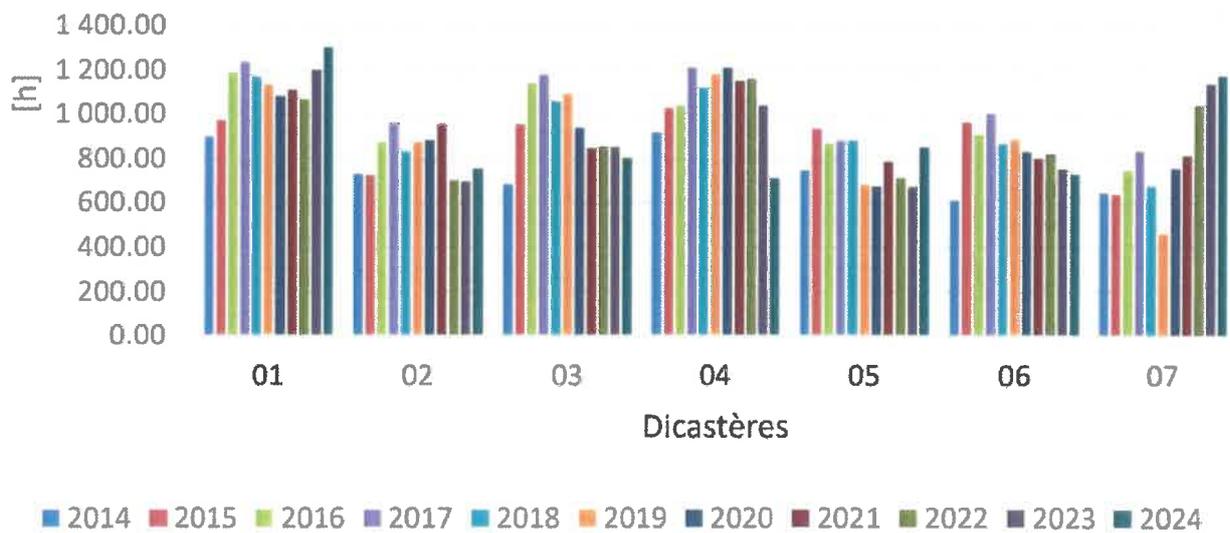
Participation communale : 46,00 %

Droit du bail, résiliation pour besoins propres

Municipalité d'Yvonand
Evolution total général des heures 2014 - 2024



Municipalité d'Yvonand
Evolution total heures 2014 - 2024 par dicastère
(y compris heures hors Yvonand)



La charge de travail en 2024 a donc été sensiblement la même qu'en 2023.

Parmi les sujets ayant demandé un investissement en temps important, on peut citer tout comme en 2021, 2022 et 2023 :

- La révision des plans communaux.
- La salle triple et le site scolaire.
- La petite enfance.

3.2 Nonagénaires

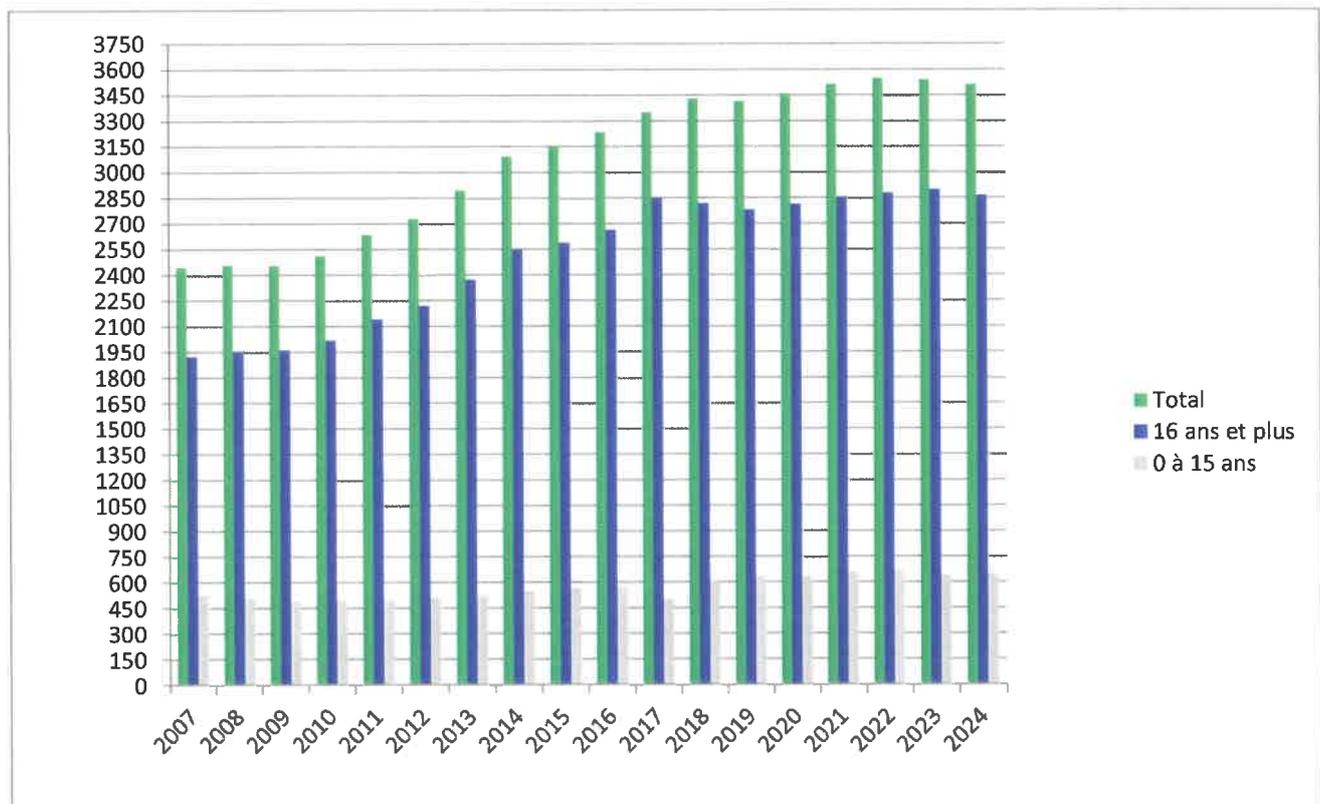
7 personnes ont fêté leur 90 ans et ils ont reçu lors de la visite du Syndic et de la Secrétaire municipale, les vœux de la Municipalité et des cadeaux.

3.3 Centenaires

La Commune d'Yvonand a eu l'honneur de fêter le 100^{ème} anniversaire d'une habitante.

4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

4.1. Evolution démographique et registre civique



Population au 31 décembre 2024 – résidence principale (état au 31 janvier 2025)

| | Hommes | Femmes | Garçons moins de 16 ans | Filles moins de 16 ans | Total |
|---------------------------------------|--------------|--------------|-------------------------|------------------------|--------------|
| Total de la population suisse | 1'113 | 1'293 | 279 | 259 | 2'944 |
| Total de la population étrangère | 245 | 213 | 51 | 58 | 567 |
| Total général de la population | 1'358 | 1'506 | 330 | 317 | 3'511 |

En 2024, la population a diminué de 29 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 44 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

37 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année.

4.2 Personnel communal

Nouveaux collaborateurs arrivés en 2024

- *Balian Gracelia, auxiliaire conciergerie*
- *Goret Alexandre, Fontainier*
- *Marques Nunes Maria Helena, auxiliaire conciergerie*
- *Sabic Anisa, apprentie administration*
- *Zeiter Mathys, apprenti agent d'exploitation voirie*

Départs en 2024

- Cindy Rippstein, police administrative
- Qëndrim Puca, collaborateur administration

Jubilaires 2024

- Jean-Luc Pillonel : 35 ans de service au sein de la Voirie
- Chantal Métraux : 15 ans de service au sein de l'administration

4.3 Divers

Représentations et séances :

| | |
|--|------------|
| Séances des syndics du district Jura-Nord vaudois et comité des Syndics | 4 |
| CA et AG SI Montchoisi | 4 |
| Communes de la région, UCV, cantons, CIP | 14 |
| ADNV, commissions, groupes de travail et divers | 16 |
| Bâtiments et domaines communaux | 26 |
| Port d'Yvonand, Comité Association du Port | 18 |
| Personnel communal (engagement/entretiens/divers) | 18 |
| Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations | 24 |
| Autres | 44 |
| Total des représentations et séances | 168 |
| (sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal) | |

Après une baisse du nombre de séance en 2023 (141) l'année 2024 voit celui-ci repartir à la hausse pour atteindre un total de 168. En rapport avec les nombreux dossiers en cours de traitement, tant au niveau communal que régional, ce nombre est tout à fait normal. Il ne faut pas y voir une tendance à la « réunionite aigüe ».

Pour le repas du personnel, une formule mixte a été testée à la salle polyvalente. Petit moment de détente en entrée avec toute une série de jeux d'adresse mis à disposition par une petite société. Par groupe tiré au sort, chacun a pu se confronter à des collègues dans le cadre d'un petit tournoi sympathique, accompagné de l'apéritif. Un repas préparé par l'équipe de l'Hôtel de Ville a ensuite été servi. Bonne humeur et partage ont été à l'honneur pour accompagner cette belle soirée. Un grand merci aux organisateurs, et surtout à nos apprentis sur qui nous avons pu compter une fois de plus.

2. SERVICES INDUSTRIELS (Mme Laura Marques)

EAU POTABLE

PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

En 2024, aucune adaptation du PDDE n'a été effectuée. Il reste en suspens la mise à jour des coûts supplémentaires liés à la filtration du Chlorothalonil qui se fera dans le cadre d'une réflexion globale sur l'ensemble du réseau.

Zones de captages et sources

Pour le secteur des **sources de La Baume** le projet d'achat de parcelles qui se situent en zones S1 est toujours d'actualité. Le dossier sera traité par le Municipal en charge du dicastère 05 dans le cadre du projet global de réfection des captages et des sources.

Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

Fontainier

Monsieur Alexandre Gorret a débuté son activité l'été 2024. Son intégration s'est très bien déroulée grâce à la collaboration et au soutien de Messieurs Pillonel et Muminovic, respectivement chef du service de voirie et surveillant du réseau d'eau. Depuis lors, Monsieur Gorret démontre un réel intérêt quant à nos projets en cours et a su se familiariser avec la typologie de notre réseau d'eau.

Autocontrôle

Un programme informatique pour la gestion de l'autocontrôle est en train d'être étudié.

Contrôle des ouvrages (captages, réservoirs)

Les contrôles des captages ont été effectués trimestriellement. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans les réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.

L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 3 reprises durant l'année 2024.

Les analyses annuelles ont relaté la présence d'Escherichia coli et Entérocoques avant l'UV du réservoir Orjalet ainsi que celui de la Mauguettaz. Pas grave, les germes sont détruits par les UV, un léger dépassement du taux de nitrates dans les sources de Niedens avant UV au réservoir de la Mauguettaz celui-ci dépasse la norme indiquant une bonne qualité de l'eau (25 mg/l) selon Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux) mais respecte la norme des 40mg/l selon l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD).

Chlorothalonil

Une analyse a été faite sur toutes les sources le 13.02.2023.

Les sources suivantes sont dans les normes : YD16, YDF1, YDF2

La source la plus impactée est la YD23, secteur Bauma avec 0.780 ug/l. La moyenne du réseau d'Yvonand est d'env. 0.330 ug/l. Les sources YD4b, secteur Vignette, YD23 secteur La Baume, sont toujours en décharge. (YD27 Déconnectée du réseau en avril 2017)

Une analyse ponctuelle du chlorothalonil sur l'ensemble des sources sera maintenue pour voir l'évolution. Le problème du chlorothalonil est important et la Municipalité a testé un système de filtration début 2024, qui nous permettrait de traiter l'entier du chlorothalonil en provenance des sources de Cula et la Baume, ce système est efficace.

Tableau d'analyse des sources du chlorothalonil

| Sources | Débit 01.20 L/min. | | | | | | Débit 12.20 L/min. | | | | | |
|--|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------------------|------------|------------|------------|--|--|
| | 29.04.2020 | 11.06.2020 | 16.06.2020 | 03.08.2020 | 06.08.2020 | 29.03.2021 | 03.05.2021 | 06.05.2021 | 20.10.2021 | 13.02.2023 | | |
| Yd 4 b Vignette nouvelle – Hors S. Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 9 | | 0.580 | | | 5 | 0.310 | 0.549 | | 0,720 | | |
| Yd 5 Vignette ancienne Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 18 | | 0.350 | | | 20 | 0.345 | 0.300 | | 0,330 | | |
| Yd 11 et 12 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max. 0.1 | 54 | | 0.200 | | | 42 | 0.190 | 0.227 | | 0,230 | | |
| Yd 13 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 14 | | 0.120 | | | 14 | 0.110 | 0.124 | | 0,160 | | |
| Yd15 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 108 | | | 0.320 | | 90 | 0.310 | 0.386 | | 0,420 | | |
| Yd 16 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 15 | | 0.100 | | | 15 | 0.100 | 0.100 | | 0,092 | | |
| Yd F1 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 2 | | 0.070 | | | 2 | 0.080 | 0.086 | | 0,066 | | |
| Yd F2 Secteur Cula Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 5 | | 0.000 | | | 4 | 0.050 | | | <0,05 | | |
| Yd 26 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 24 | | 0.430 | | | 24 | 0.465 | 0.430 | | 0,550 | | |
| Yd 24 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 21 | | 0.360 | | | 20 | 0.410 | 0.468 | | 0,480 | | |
| Yd 23 Secteur Bauma – Hors S. Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | | | 0.710 | | | | 0.772 | 0.780 | | 0,960 | | |
| Métabolite R417888 Val. Max 0.1 | 36 | | 0.090 | | | 36 | 0.124 | 0.120 | | | | |
| Yd 22 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 15 | | 0.200 | | | 16 | 0.220 | 0.237 | | 0,270 | | |
| Yd 21 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 30 | | 0.120 | | | 32 | 0.160 | 0.182 | | 0,140 | | |
| Yd 20 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 5 | | 0.290 | | | 6 | 0.340 | 0.343 | | 0,400 | | |
| Yd 19 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 36 | | 0.410 | | | 36 | 0.331 | 0.370 | | 0,330 | | |
| Yd 18 Secteur Bauma Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | 120 | | 0.320 | | | 190 | 0.330 | 0.361 | | 0,380 | | |
| Yd 27 Secteur Niédens – Hors S. Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | | | | | | | 0.549 | | | | | |
| Yd 28 Secteur Niédens Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | | | | | | 7 | 0.415 | | | 0,440 | | |
| Yd 29 Secteur Niédens Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | | | | | | 30 | 0.287 | | | 0,230 | | |
| Réseau Yvonand Métabolite R471811 Val. Max 0.1 | | | | | | | 0.320 | | 0.319 | | | |

Qualité de l'eau – devoir d'information transmis aux citoyens**Qualité de l'eau potable en 2024 – Commune d'Yvonand réseau de distribution**

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, la Municipalité informe ses abonnés au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient de nos propres sources à 97% et 3% du réseau ARRIBRU. En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau ARRIBRU.

Traitement

Les stations de pompage de l'Orjalet et de la Mauguettaz sont équipées d'un appareil d'irradiation UV. L'eau de la station de pompage de la Vignette ne reçoit aucun traitement.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 22 prélèvements en 2024 effectués en trois campagnes.

Bactériologie

Les analyses bactériologiques sur le secteur des captages de Cula et de Bauma avant traitement UV ont décelé un léger dépassement du seuil de qualité d'un point de vue microbiologique (escherichia coli). Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques après traitement UV.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil dépasse la valeur maximale admise de 0,1 µg/l sur plusieurs prélèvements, la Municipalité surveille, dans le cadre de son autocontrôle, l'évolution de cette valeur. Un essai pilote pour le traitement de cette substance a été réalisé dans le courant du mois de mars 2024, les résultats de cet essai pilote sont très réjouissants car après traitement tous les métabolites du chlorothalonil ont disparus.

Dureté totale : 31.2° f, soit une eau assez dure

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Température moyenne | 13.5 °C |
| Calcium | 79.1mg/l |
| Magnésium | 24.3 mg/l |
| Sodium | 5.36 mg/l |
| Chlorothalonil Métabolite R471811 | 0.330 µg/l |

| | |
|-----------|-----------|
| pH | 7.61 |
| Chlorures | 10.7 mg/l |
| Nitrates | 14.0 mg/l |
| Sulfates | 27.3 mg/l |

Remarque : Il s'agit des valeurs moyennes du réseau, ces données peuvent varier selon le lieu de prélèvement.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service des eaux au 024 423 32 68 ou par email à l'adresse servicedeseaux@yvonand.ch

Réservoirs

Durant l'année 2023, les quatre réservoirs d'eau potable ont fait l'objet d'un contrôle et d'un nettoyage complet.

Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet et de la Mauguettaz ont été effectuées.

Le réservoir de la Combaz, d'une capacité de 1'500 m³ (900 m³ pour la consommation et 600 m³ pour la réserve incendie), est alimenté par les sources locales et, si nécessaire, par le réseau de l'Arribru via une pompe. Trois projets ont été réalisés en 2024 :

1. Installation d'un débitmètre pour mesurer précisément les volumes d'eau entrants et sortants du réservoir, améliorer la détection de fuites, et garantir une alerte en cas de sur/sous-débit.
2. Déplacement du piquage vers l'Arribru, afin d'assurer un meilleur renouvellement de l'eau dans le réservoir et respecter les normes sanitaires.
3. Réfection de la cuve n°2 (cuve n°1 faite en 2023)

Les deux premiers projets sont interdépendants et ont été discutés lors de l'inspection de l'OFCO du 20 août 2024.

Récapitulatif 2018-2024 au 31.12.2024

| Année | ARRIBRU | | CHESEAUX-N. | | VIGNETTE | | ORJALET | | MAUGUETTAZ | | TOTAL | |
|-------|---------|----|-------------|----|----------|----|---------|----|------------|----|---------|----|
| 2018 | 2 698 | m3 | 1766 | m3 | 12 867 | m3 | 243 255 | m3 | 17 736 | m3 | 278 322 | m3 |
| 2019 | 6 452 | m3 | 1433 | m3 | 11 984 | m3 | 232 789 | m3 | 15 233 | m3 | 267 891 | m3 |
| 2020 | 600 | m3 | 1 388 | m3 | 10 889 | m3 | 251 120 | m3 | 18 398 | m3 | 282 395 | m3 |
| 2021 | 1 704 | m3 | 1 291 | m3 | 7 708 | m3 | 273 355 | m3 | 22 820 | m3 | 305 587 | m3 |
| 2022 | 6 392 | m3 | 2 133 | m3 | 5 211 | m3 | 263 021 | m3 | 18 586 | m3 | 294 921 | m3 |
| 2023 | 10 014 | m3 | 1 727 | m3 | 6 761 | m3 | 257 795 | m3 | 20 503 | m3 | 296 800 | m3 |
| 2024 | 599 | m3 | 1 474 | m3 | 9 220 | m3 | 280 008 | m3 | 19 684 | m3 | 310 985 | m3 |

Comparatif annuel sources et pompage Orjalet au 31.12.2024

| | Cula | Bauma | | | |
|-----------|--------|--------|-----------|---------|------------|
| Mois | m3 | m3 | Totaux m3 | Pompage | Trop-plein |
| Janvier | 8807 | 14334 | 23141 | 22935 | 206 |
| Février | 8589 | 14756 | 23345 | 22906 | 439 |
| Mars | 9008 | 16976 | 25984 | 26225 | -241 |
| Avril | 8214 | 16469 | 24683 | 25034 | -351 |
| Mai | 8846 | 15630 | 24476 | 24348 | 128 |
| Juin | 8542 | 15344 | 23886 | 23820 | 66 |
| Juillet | 8666 | 15139 | 23805 | 23708 | 97 |
| Août | 8313 | 14230 | 22543 | 22223 | 320 |
| Septembre | 7941 | 13491 | 21432 | 21332 | 100 |
| Octobre | 8431 | 14651 | 23082 | 22844 | 238 |
| Novembre | 7933 | 14039 | 21972 | 21172 | 800 |
| Décembre | 8751 | 15077 | 23828 | 23461 | 367 |
| Totaux: | 102041 | 180136 | 282177 | 280008 | 2169 |

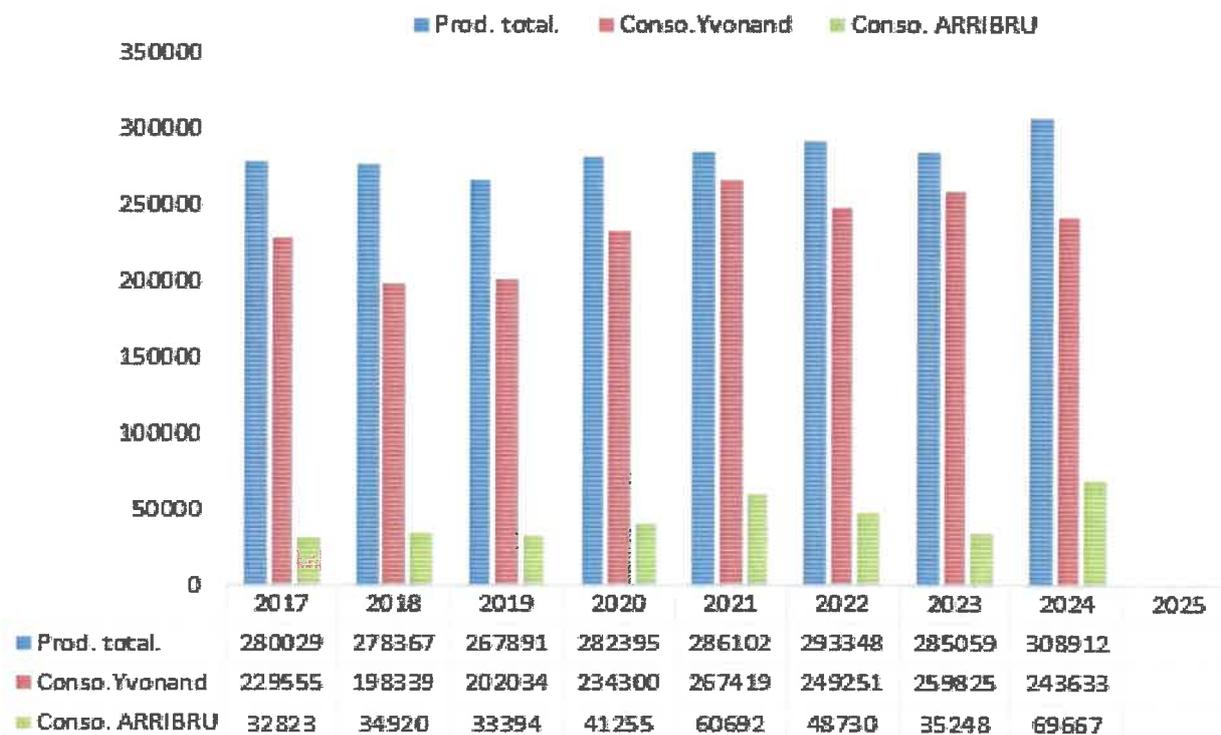
| Moyennes mensuelles | | | | |
|---------------------|----------|----------|----------|--------|
| 8503,42 | 15011,33 | 23514,75 | 23334,00 | 180,75 |

Production et consommation

Nous avons introduit dans le réseau de distribution sur base annuelle au 31.12.2024 un total de **241318 m³** (=total produit - fourniture Arribru) d'eau potable. Pour la période, cela **représente 189 l/jour par habitant** en 2024 (basé sur 3'500 habitants).

Il y a eu **69667 m³** d'eau vendue à l'Arribru en 2024, contre 35248 m³ en 2023, ce qui est dû à une météo plus sèche.

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU TOTAL EN M3



| Réseau d'eau | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
|-------------------------------|-----------|-------------|--------------|--------------|------------|------|--------|--------|
| Renouvellement du réseau | 0 m | 260 m | 380 m | 310 m | 0 m | 0 m | 171 m | 50m |
| Extension du réseau | 0 m | 0 m | 0 m | 0 m | 0 m | 0 m | 892m | 0m |
| Taux de renouvellement annuel | 0% | 0.95% | 1,21% | 1.13 % | 0 % | 0% | 0.64 % | 0.19 % |
| Nombre de fuites réparées | 4com/4pri | 2 com./0pri | 0 com. / 2pr | 2 com/ 4 pri | 1com/ 3pri | 1 | 0 | 5 |
| Nouveaux branchements | 0 | 0 | 0 | 7 | 10 | 4 | 12 | 6 |
| Nombre de compteurs | 853 | 853 | 853 | 853 | 846 | 836 | 832 | 805 |

27.362 km de conduite à fin 2024, pas d'extension du réseau en 2024.

Distribution & fuites

Durant l'année courante, nous avons eu 4 fuites pour la commune (rond-point Grand-Rue, Ch. Colons, Ch. Golaz, Sortie réservoir Vignette), et 4 fuites chez des privés.

Selon la SSIge, les fuites d'eau potable sur les réseaux en Suisse sont estimées à 13 %. La commune d'Yvonand a décidé d'équiper son réseau de distribution d'eau de 120 capteurs de fuites afin de repérer rapidement les anomalies. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie plus durable et efficiente visant à économiser l'eau, l'énergie et à réduire les émissions de CO₂. Une seule fuite non détectée peut entraîner des pertes importantes, tant en ressources qu'en coûts. Le suivi et la détection de fuites se fait par notre fontainier.

Compteurs

Il reste encore 1 compteur à changer.

Bornes hydrantes

Pas d'implantation de nouvelle hydrante pour 2024. Un contrôle annuel de toutes les BH a été fait durant la période conformément au contrat de maintenance.

Situation de L'ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUyères)

Vente d'eau à l'Arribru en 2024, 69667 m³, soit 34419 m³ de plus par rapport à 2023. Nous avons aussi acheté 599 m³ en 2024 contre 9635 m³ en 2023.

Récapitulation financière pour l'ARRBIRU 2024

| | |
|---|-------------------------------|
| Vente d'eau (69'667 m ³) | CHF 62'700.30 |
| Achat d'eau (599 m ³) | - CHF 747.60 |
| Frais exploitation | - CHF 19'340.40 |
| Attribution fonds de roulement | - CHF 11'494.00 |
| Excédent de charges pour l'exercice 2024 | CHF 31'118.30 ===== |

Comité et Assemblée des Délégués

Les représentants de la Commune d'Yvonand sont M. Philippe Moser, Président de l'Assemblée des Délégués et Mme Laura Marques, Vice-Présidente du Comité.

EAUX USEES ET & EAUX CLAIRES

Entretien des collecteurs

Des travaux continuent d'être entrepris pour corriger au maximum les faiblesses de notre réseau.

Réseau & séparatifs

Il est important de faire un maximum d'entretien du réseau. A cet effet, le budget 2024 est de CHF 80'000.00.

Curage

Il y a eu 3 interventions de curage de nos canalisations réparties sur 15 jours de travaux. Une partie des curages sont des curages préventifs, comme le long de la Menthue (Ecole - STEP).

Comme chaque année, toutes les grilles des bords de routes ont été curées.

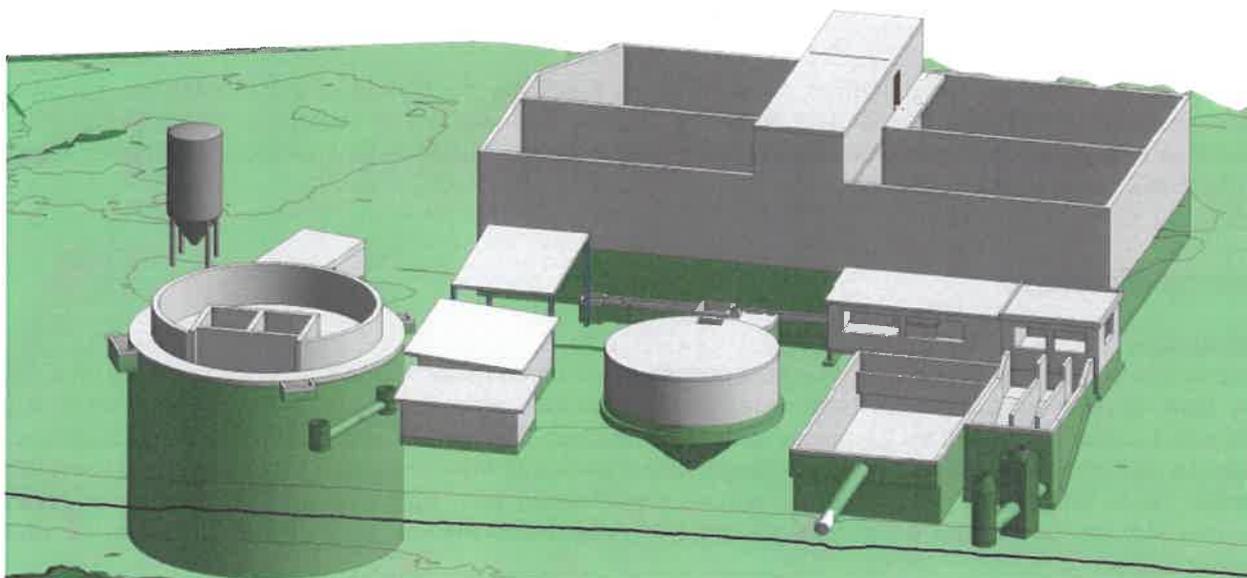
A l'avenir il faudra certainement intensifier les curages afin d'entretenir continuellement les canalisations.

STEP

Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

Réhabilitation de la STEP

Vue 3D Générale



Le préavis concernant le crédit de construction de la STEP a pu être validé par le Conseil communal le 21 juin 2024. Cela nous a permis de pouvoir avancer sereinement sur la suite du projet et préparer les appels d'offres en vue des futurs travaux. En parallèle, nous avons pu terminer les étapes clés suivantes :

- Validation et signature du Plan d'affectation de la STEP par le Canton
- Présentation publique du projet de réhabilitation de la STEP (30.10.24)
- Préparation du dossier en vue du dépôt de l'enquête publique
- Enquête publique du projet de la STEP (14.11.24-14.12.24)

Toutes les étapes et délais de recours ayant été valablement eu lieu, cela permettra de débiter les travaux dès le printemps 2025.

Déversements STEP

Suite à l'installation d'un système de mesure (à la demande de la DGE) permettant de calculer le déversement des eaux directement dans la Menthue, nous avons pu, en 2024, faire le bilan suivant :

| | |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Total des déversements à la Menthue | 28'043 m ³ |
| Débit journalier moyen de la STEP | 915 m ³ |

Ce qui représente env. 23 jours d'apport d'eaux usées qui ne sont pas traitées et qui sont déversées directement à la Menthue.

Analyses

Toutes les analyses effectuées en 2024 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements **ne respectent pas la législation en vigueur.**

Prise en charge des boues de tiers

Nous avons pris en charge, dans notre installation de déshydratation des boues de STEP, les villages avoisinants (secteur STRID), soit 378 m³, se répartissant comme suit :

- Bioley-Magnoux, 118 m³
- Villars-Epeney, 25 m³
- Chavannes-le-Chêne, 117 m³
- Molondin, 118 m³

Avaries de la STEP

Étant donné le projet de réhabilitation de la STEP, il s’agit de ne faire que les réparations courantes et nécessaires à son exploitation. Cependant, en 2024, plusieurs pannes ont eu lieu et ont nécessité des dépenses obligatoires : remplacement transformateur, compresseur boues, modifications tableau électrique, réparation centrifugeuse, remplacement pompe.

Rapport technique 2024

Performances

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d’une surcharge évidente en entrée de STEP. Mais la mise en place d’un traitement physico-chimique efficace (produit VTA) en septembre 2023, a nettement amélioré la situation. La qualité des eaux rejetées dès le mois d’octobre sont proches des normes légales. La réduction de la charge polluante organique rejetée à la Menthue peut être estimée à environ 50%. La réduction de la charge en phosphore est encore plus élevée, pour atteindre plusieurs mois par année les exigences légales. Ce constat est corrélé au fait que nous avons éliminé environ 25% de boues en plus par rapport à 2023.

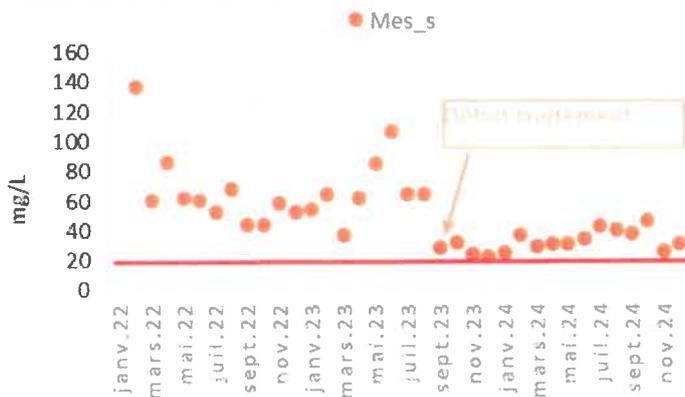


Figure 1: Efficacité du traitement physico-chimique sur les rejets de Matières en suspension en sortie de STEP.

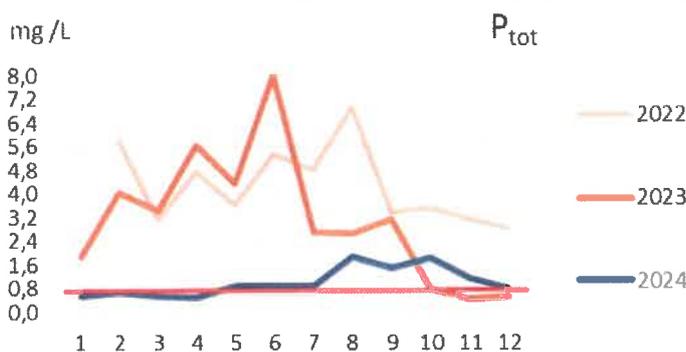


Figure 2: Concentrations de Phosphore Total en sortie de STEP.

Réserves de capacité

La STEP est actuellement dimensionnée pour traiter 3’000 équivalents habitants (EH).

Les analyses périodiques 2024 indiquent une charge moyenne équivalente à 4'300 EH_{Dco}. Les charges de pointe peuvent dépasser 5'300 EH. La capacité de la STEP est donc largement dépassée. A noter que la charge à traiter moyenne, après une baisse en 2021, est maintenant en augmentation depuis 2022.

Mesures d'amélioration

Le projet de reconstruction d'une STEP sur le site actuel est en cours. Les mesures d'amélioration doivent donc être proportionnées. Comme indiqué précédemment, les mesures d'optimisation concerneront le dosage des produits pour le traitement physico-chimique. Nous allons poursuivre cette optimisation en se basant sur le fonctionnement du lit bactérien et par des analyses d'autocontrôle plus fréquente.

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation ont, comme pressenti, fortement augmentés.

La cause principale est l'amélioration des performances d'épuration, engendrant plus de boues retenues mais à éliminer, l'achat de produit chimique et plus d'énergie électrique pour le traitement de la filière boues.

Le coût d'achat des produits chimiques se montent, pour 2024, à environ CHF 45'000.- Le suivi et l'optimisation du traitement physico-chimique est donc important.

Charge hydraulique

1.1 Bases de dimensionnement

Les valeurs de dimensionnement ont été recalculées en fonction des nouvelles normes en vigueur et aux différentes mesures et observations réalisées sur site.

| Paramètre | Symbole | Unité | Valeur _{dim.} |
|---|-----------------------------|-------------------|------------------------|
| Equivalents habitants totaux | Hab.+EH | EH | 3 000 |
| Débit spécifique "moyen" | | l/EH.j | 200 |
| Débit journalier moyen par temps sec | Q _{j,TS} | m ³ /j | 600 |
| Durée de pointe | n | h/j | 14 |
| Débit de pointe par temps sec | Q _{h,TS,max} | l/s | 12 |
| Facteur QTP (pré-trait.) | | - | 5,0 |
| Débit de pointe par temps de pluie (pré-trait.) | Q _{h,TP,max.méc.} | l/s | 60 |
| Facteur QTP (trait.biol.) | | - | 1,0 |
| Débit de pointe par temps de pluie (biol.) | Q _{h,TP,max.biol.} | l/s | 12 |

Tableau 1: Bases de dimensionnement hydraulique.

1.2 Débits journaliers

En moyenne, 915 m³ d'eaux usées ont été traités chaque jour. Ce volume varie en fonction des précipitations. Le débit journalier par temps sec (selon VSA « Q_{j,20}-Q_{j,50} / 2 ») s'élève à 697 m³ pour l'année 2023, dans la moyenne par rapport aux années précédentes. La capacité hydraulique de la STEP (600 m³/j) est dépassée même par temps sec.

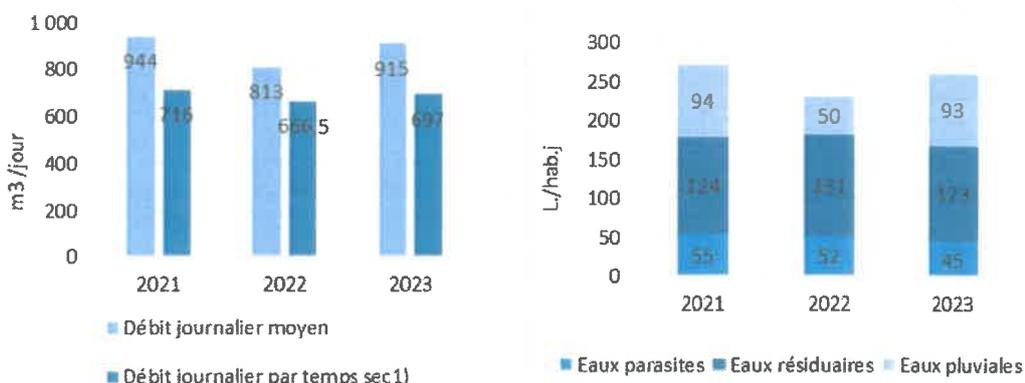


Figure 1 : Evolution des débits journaliers. Figure 2 : Evolution des débits spécifiques.

L'écart entre le débit journalier moyen ($Q_{j,moy}$) et le débit journalier par temps sec ($Q_{j,ts}$), soit env.218 m³/j , correspond à la quantité d'eaux pluviales (eaux non polluées provenant d'événements pluvieux) et ne devrait pas arriver à la STEP.

Les débits spécifiques correspondent aux valeurs attendues.

1.3 Débits horaires

Le débit mesuré en entrée de STEP (fig.2) varie en fonction de l'enclenchement des vis de relevage de l'eau brute (vis 1 en temps sec, vis 2 lors de pluie). Nous pouvons observer que la valeur de dimensionnement du débit de pointe par temps sec (12 l/s) est atteinte et régulièrement dépassée.

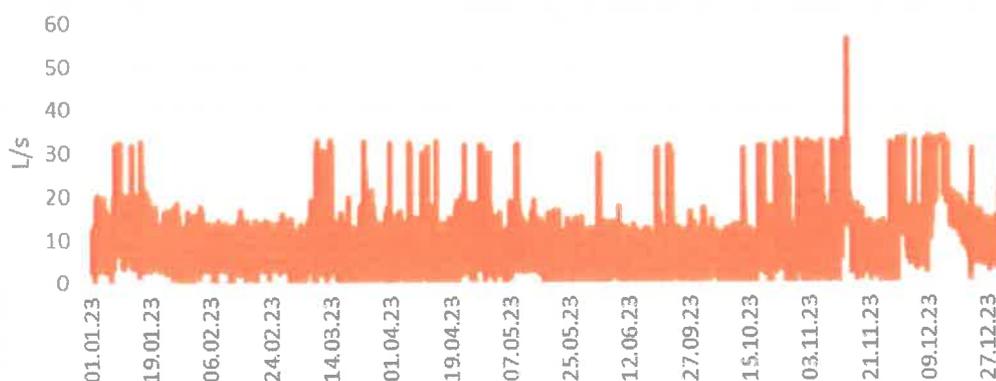


Figure 3 : Débits horaires 2023.

2 Charges polluantes

2.1 Bases de dimensionnement

| Paramètre | Symbole | Unité | Valeur _{,dim.} |
|---|------------------------|------------------------|-------------------------|
| Charge journalière totale en DBO ₅ | | kg DBO ₅ /j | 180 |
| Equivalents habitants totaux | EH _{,DBO5,60} | EH | 3 000 |
| Rendement de décantation primaire | | % | 55,0% |
| Charges en DBO ₅ en entrée du LB | | kg DBO ₅ /j | 81 |

Tableau 2: Bases de dimensionnement biologiques.

Les bases de dimensionnement tiennent compte de l'hypothèse que le décanteur primaire a un rendement de 55%. Selon cette hypothèse, la charge organique surfacique est d'environ 3 kgDBO₅/m².j, ce qui correspond au critère minimal pour garantir un niveau de rejet respectant les normes en vigueur (hors nitrification).

2.2 Caractéristiques de fonctionnement du lit bactérien (LB)

| Paramètre | Unité | Valeur _{,dim.} |
|------------------------------------|--|-------------------------|
| Matériaux de remplissage | | Plastique |
| Surface (section transversale LB) | m ² | 83,6 |
| Hauteur LB | m | 3,75 |
| Volume LB | m ³ | 280 |
| Surface spécifique utile | m ² /m ³ | 98 |
| Charge hydraulique superficielle | m ³ /m ² .h | 1,03 |
| Charge organique volumique | kgDBO ₅ /m ³ .j | 0,64 |
| Charge organique surfacique | kgDBO₅/m².j | 3,0 |

Tableau 3: Caractéristiques de fonctionnement du lit bactérien.

2.3 Charges journalières dans l'eau usée brute (entrée)

La charge mesurée en entrée de STEP avant le traitement physico-chimique, correspond, en moyenne, à environ 4'156 EH_{DCO}. Bien que légèrement inférieure à 2022, la capacité de traitement biologique de la STEP (3'000 EH) est largement dépassée. Nous pouvons également observer des pointes à plus de 5'000 EH.

La statistique, ci-dessous, est basée sur les 12 analyses annuelles réalisées par la DGE-VD dans le cadre de ses contrôles périodiques.

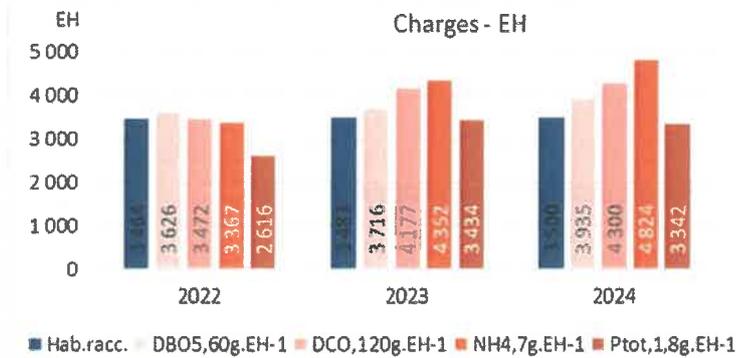


Figure 4 : Evolution annuelle des charges journalières en entrée de STEP.



Figure 5 : Variation mensuelle de la charge journalière en DBO₅ en entrée de STEP.

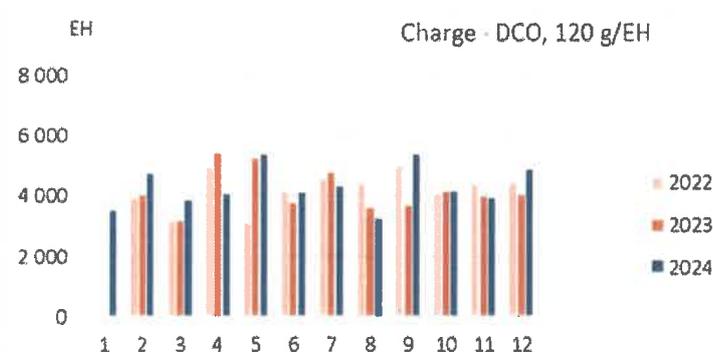


Figure 6 : Variation mensuelle de la charge journalière en DCO en entrée de STEP.



Figure 7 : Variation mensuelle de la charge journalière en ammonium en entrée de STEP.

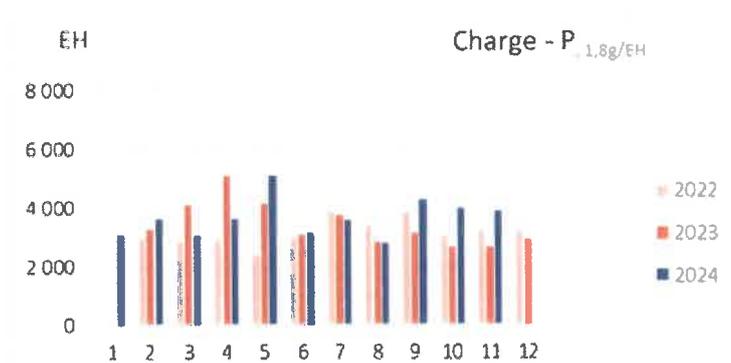


Figure 8 : Variation mensuelle de la charge journalière en phosphore en entrée de STEP.

3 Performances de traitement

3.1 Objectifs de performance

Les exigences relatives au rejet des eaux traitées dans la Menthue ont été fixées par la DGE (voir tableau ci-dessous).

(*) Le traitement de l'azote n'est, pour l'instant, pas exigé. La valeur du nitrite est indicative.

| Paramètre | Symbole | Unité | Exigence | Rendement |
|----------------------------------|-------------------|---------------------|----------|-----------|
| Substances non dissoutes totales | MES | mg/l | < 20 | |
| Carbone organique dissous | COD | mg/l | < 10 | > 85% |
| Demande biochimique en oxygène | DBO ₅ | mg/l O ₂ | < 20 | > 90% |
| Demande chimique en oxygène | DCO | mg/l O ₂ | < 60 | > 80% |
| Ammonium | N-NH ₄ | mg/l N | - * | |
| Nitrite (*) | NO ₂ | mg/l N | < 0,30 | |
| Phosphore total | P _{tot} | mg/l P | < 0,80 | > 80% |

Tableau 4: Objectifs de performance.

3.2 Synthèse des analyses de sortie

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP.

Nous pouvons toutefois constater une nette amélioration de la qualité de l'eau épurée dès le mois d'octobre 2023. Un traitement physico-chimique, mise en place en septembre 2023, en est la raison. Les améliorations se sont poursuivies en 2024.

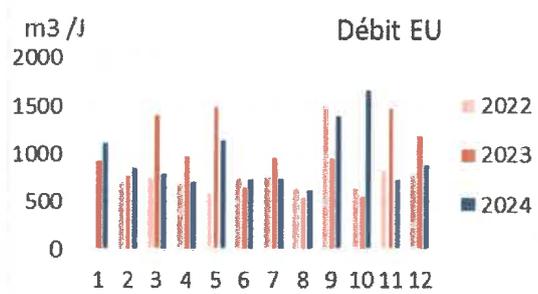


Figure 9 : Débit journalier lors du prélèvement.

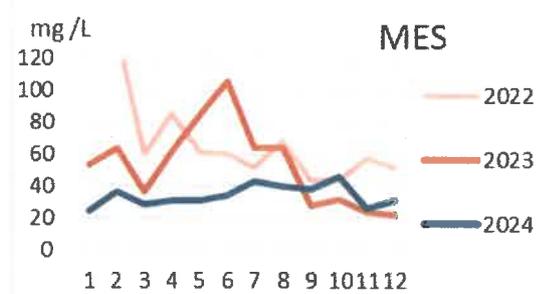


Figure 10 : Concentration en Matières en suspension (Norme : <20 mg/l).

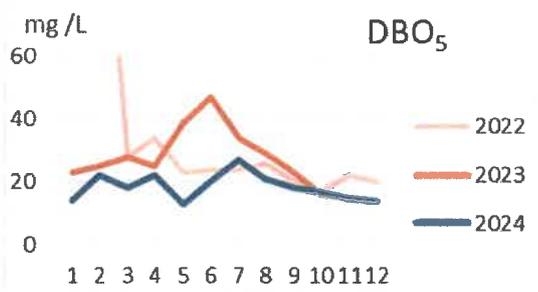


Figure 11 : Concentrations en Demande biochimique en oxygène (Norme <20 mg/l).

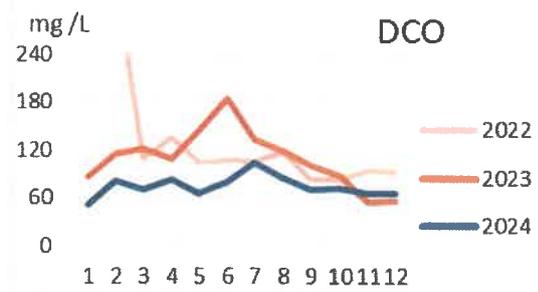


Figure 12 : Concentrations en Demande chimique en oxygène (Norme <60 mg/l).

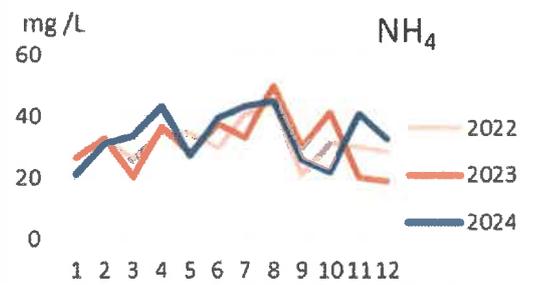


Figure 13 : Concentration en ammonium (Norme <2 mg/l, mais pas exigée).

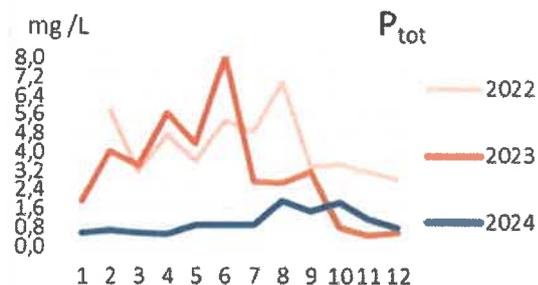


Figure 14 : Concentration en Phosphore total (Norme : <0.80 mg/l).

4 Traitement physico-chimique

4.1 Flocculation

L'ancien flocculant Flonex a été remplacé par deux autres produits spécifiques de la société VTA à partir du 19 septembre 2023. Le but recherché est la réduction de la charge dissoute afin de soulager le lit bactérien (trait.biologique). L'ancien produit utilisé à cet effet, perturbait le fonctionnement des digesteurs (formation de chapeau de boues).

La combinaison de l'injection du produit VTA HB-L en entrée et du produit VTA Combiflock HB 62-55 en sortie a permis rétablir un bon fonctionnement des digesteurs et d'augmenter les performances de traitement des eaux de manière significative.

Nous avons remplacé le HB-L par du Polymax en sept 2024. Mais ce nouveau produit est trop visqueux provoquant un dosage aléatoire. Le HB-L sera remis en début 2025.

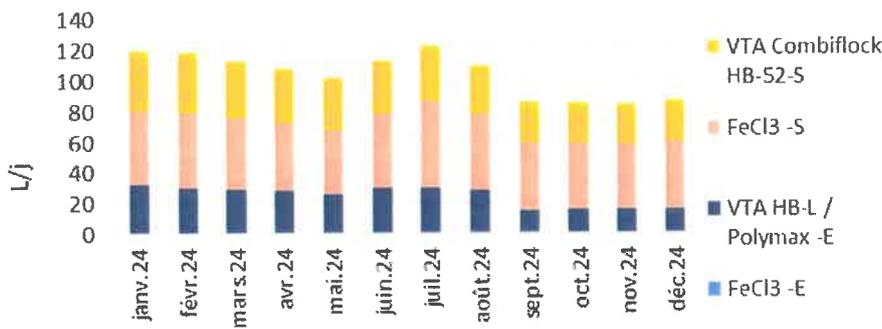


Figure 15 : Variation mensuelle des quantités journalières de précipitants.

4.2 Déphosphatation

La précipitation du phosphore se fait par toujours par adjonction de chlorure ferrique. La mise en place de nouveaux floculants a permis de réduire le dosage de chlorure ferrique et de l'injecter seulement en sortie (sortie lit bactérien).

Le contrôle du dosage se fait par l'analyse des orthophosphates (PO4) en sortie de l'eau épurée. L'objectif étant d'être inférieur à 0.15 mg/l P.

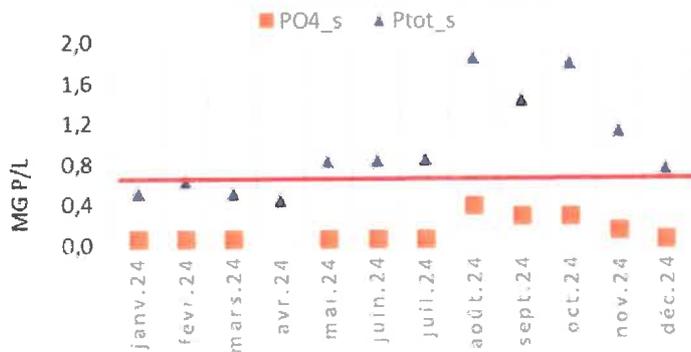


Figure 3: Résultats d'analyses du phosphore en sortie de STEP.

5 Traitement et élimination des boues

La quantité de boues produites (hors boues externes) est en nette augmentation (+25% à 62 tMS). Cela est positif, car ces boues correspondent à la pollution retenue par la STEP.

Par contre, la siccité des boues (concentration en matières sèches) diminue et une optimisation devra être recherchée.



Figure 16 : Evolution de la quantité de boues traitées (tMS).

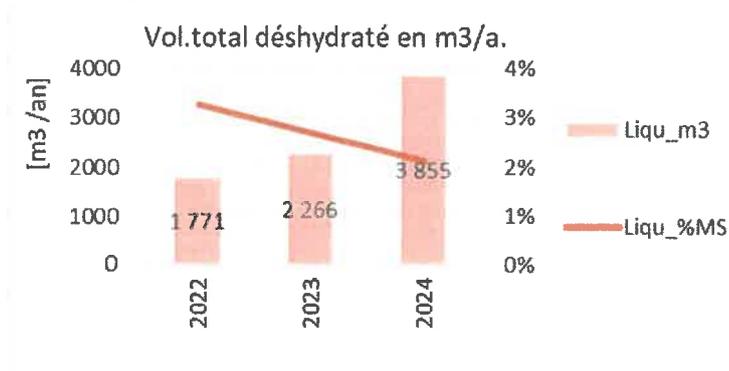


Figure 17 : Evolution du volume et de la siccité des boues traitées.

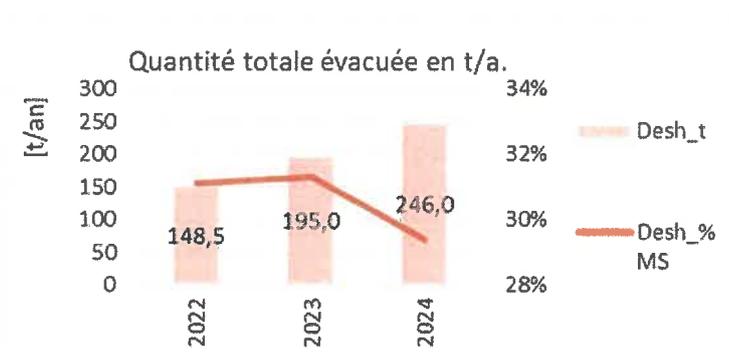


Figure 18 : Evolution de la quantité de boues évacuées.

6 Consommation électrique

La variation mensuelle de la consommation d'énergie électrique est principalement due au chauffage des locaux. La part de l'énergie pour le chauffage est de 26% de la consommation totale annuelle de 2024.

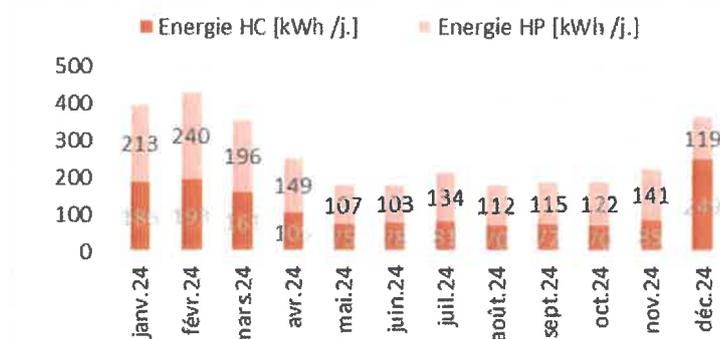


Figure 19 : Variation mensuelle de la consommation d'électricité.

La consommation électrique annuelle 2024 a augmenté d'environ 15% en 2024. Cela est beaucoup et pourrait provenir du fonctionnement du compresseur d'air utile au soutirage de boues digérées.

Nous pouvons également relever que la part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est d'environ 14% de la consommation totale.



Figure 20 : Evolution de la consommation d'électricité annuelle.

7 Coûts d'exploitation

Les principaux coûts d'exploitation de la STEP, hormis les frais de personnel, peuvent être déterminés en 3 catégories :

1. Traitement et élimination des boues d'épuration.
2. Energie électrique.
3. Traitements chimiques.

7.1 Coûts de traitement et d'élimination des boues

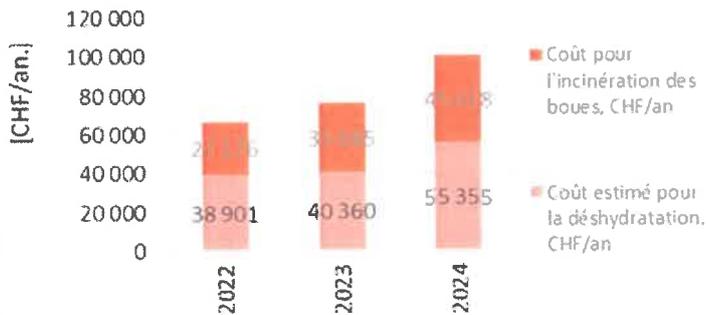


Figure 21 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues.

Les coûts varient bien entendu en fonction de la quantité de boue traitée (voir chap.5).

Le calcul du coût pour la déshydratation des boues englobe les frais liés à la consommation d'électricité, à l'achat de floculant, à la main-d'œuvre, à la maintenance et à l'amortissement de la centrifugeuse.

Les coûts pour l'incinération sont calculés d'après les coûts effectifs de transport des boues déshydratées et d'incinération des boues (STRID). Une partie des coûts globaux est refacturée aux STEP livrant leurs boues à Yvonand au prix de CHF 1250.-/tMS.

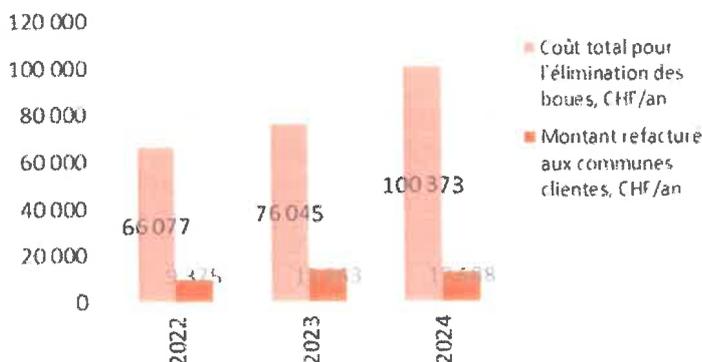


Figure 22 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues.

7.2 Coûts d'énergie électrique



Figure 23 : Evolution des coûts d'énergie électrique.

Les coûts 2024 sont en augmentation en raison de l'augmentation de la consommation et également des tarifs de la Romande Energie.

Le coût d'énergie électrique lié à la déshydratation des boues est également intégré dans les coûts de traitement des boues.

7.3 Coûts pour les traitements chimiques

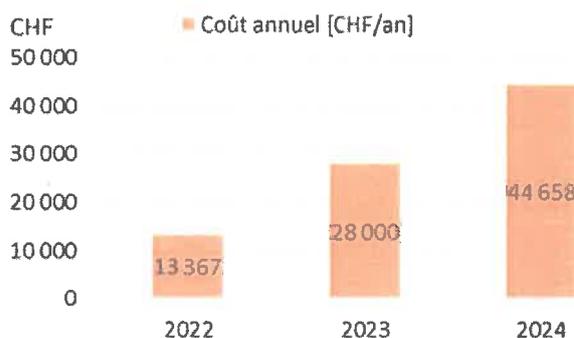


Figure 24 : Evolution des coûts de produit déphosphatant.

Les coûts d'achat du produit utile à la précipitation du phosphore (chlorure ferrique) ont baissé, mais le coût des produits floculants pour l'optimisation du traitement physico-chimiques fait grimper le coût global.

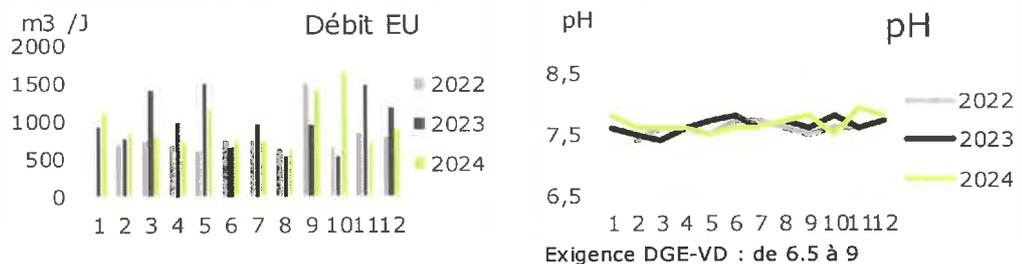
L'augmentation des coûts pour le traitement physico-chimique avoisine les CHF 30'000.- par rapport au traitement de base (réf.an.2022). Ce coût supplémentaire a permis de diminuer la charge rejetée à la Menthue d'environ 50%.

Nous allons cependant poursuivre les efforts d'optimisation du dosage des produits afin de réduire les coûts d'achat des produits.

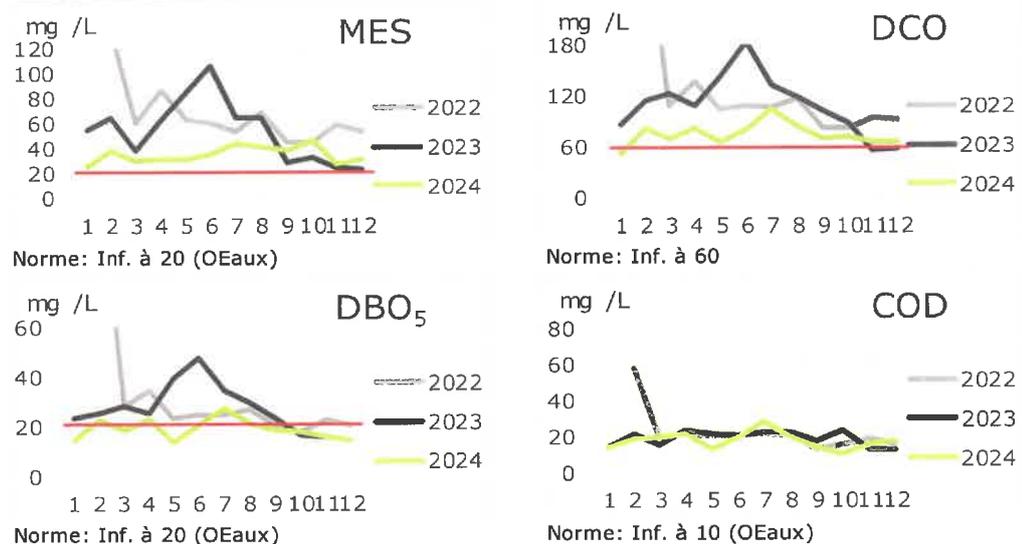
Annexes

A Valeurs de concentration dans l'eau épurée (sortie STEP). Source : Analyses périodiques DGE-VD.

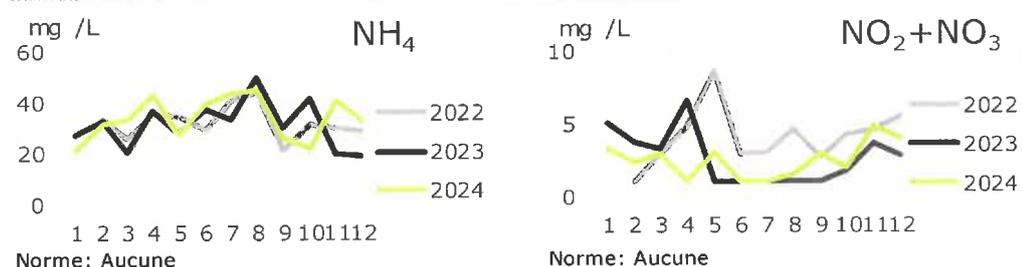
Débit et pH



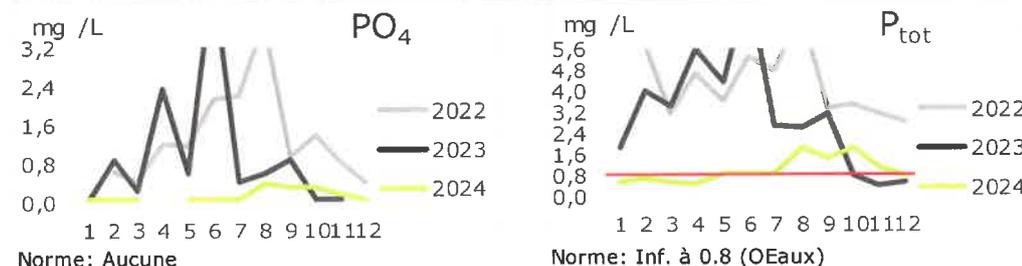
Elimination des composés du carbone (traitement biologique)



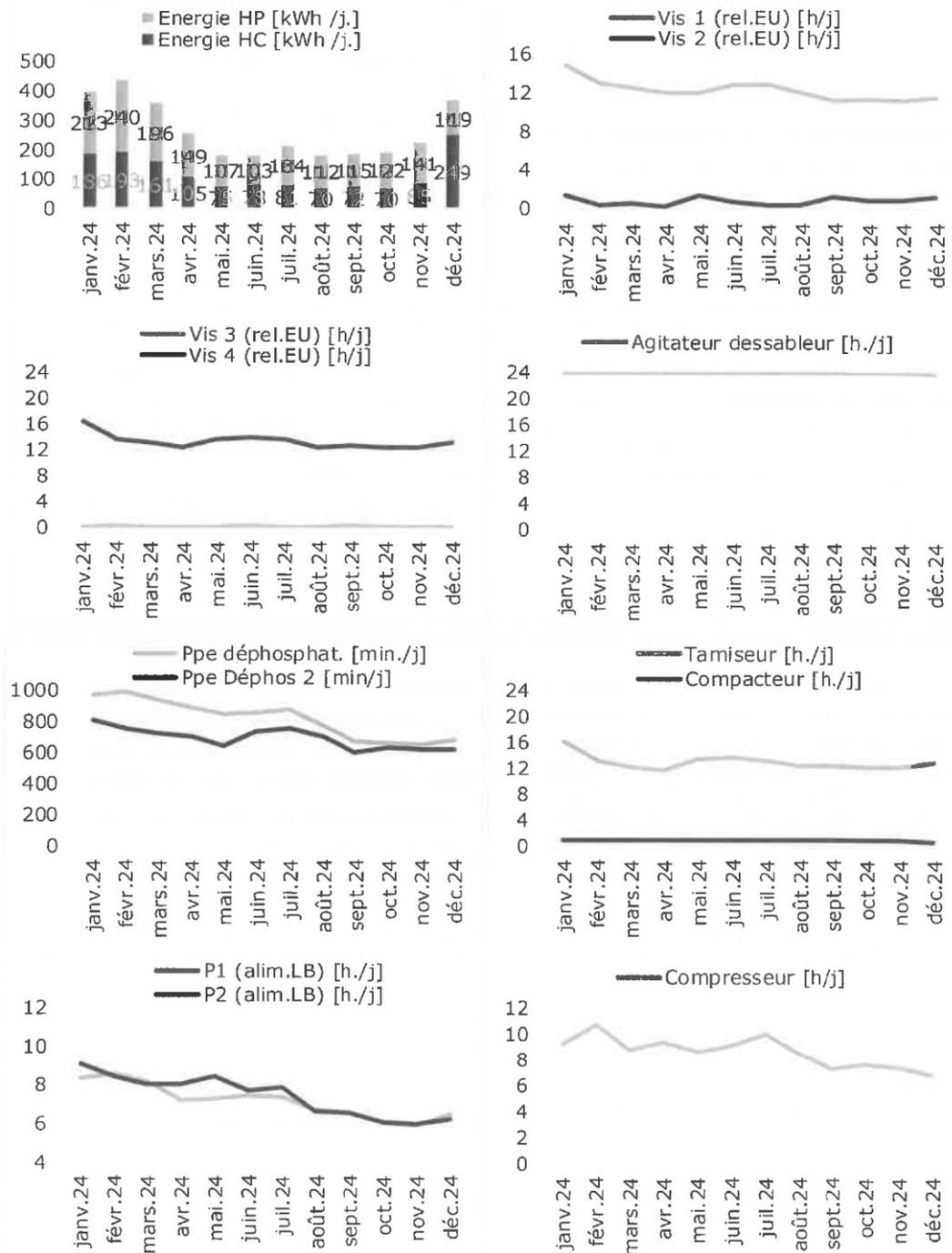
Transformation de l'azote - nitrification (traitement biologique)



Elimination du phosphore (traitement chimique)



B Temps de fonctionnement et consommations



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Amélioration des équipements LED

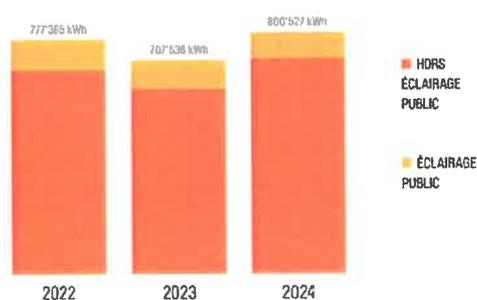
Toutes les installations en LED ont pu être abaissées selon les pourcentages suivants :

- **Sur les routes résidentielles** : l'éclairage est de 40% (abaissement de 60%) jusqu'à 23h00 et de 10% (abaissement de 90%) jusqu'à 05h00.
- **Pour les routes principales** : l'éclairage est de 50% en permanence (abaissement de 50%)
- **Pour les passages piétons** : pas d'abaissement. L'éclairage reste en permanence à 100% pour des raisons de sécurité.

Tous les luminaires sont désormais en LED sur le territoire communal.

Consommation électrique éclairage public

Comparatif de l'historique de consommation



Données accessibles depuis le portail en ligne de la Romande Energie.

La facture de l'éclairage public pour 2024 se monte à frs. 24'717.00, comparé à frs. 23'878.89 pour 2023.

Gaz

Réseau, travaux, gestion

Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité.

Bornes de recharge Green Motion

Places de parc avec recharge :

On peut constater que le nombre de recharges en 2024 a augmenté à la borne Green Motion sur le Pré de l'Hôtel de Ville, soit + 42 %.

La commission versée correspond à une ristourne de 50 % sur le prix du kWh facturé à frs. 0.45/kWh pour les recharges. Elle nous paie la consommation électrique de la borne.

Pour rappel : Parking gratuit max. 3 heures (pendant qu'un véhicule charge) et ensuite frs. 5.- supplémentaire/heure. Valable de 8h00 à 18h00 du lundi au samedi.

Deux nouvelles bornes ont été installées sur le parking de l'école. Les transports scolaires se feront avec un bus électrique Car Postal.



| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|------|--------|--------|----------|----------|----------|
| Nb de recharges | 214 | 364 | 886 | 814 | 704 | 1'227 |
| Consommation totale | Kwh | 2464 | 3639 | 9716 | 11'260 | 10'271 |
| Commission annuelle | CHF | 696.80 | 910.82 | 2'296.38 | 3'230.45 | 2'940.00 |

Réclamations, remarques

Année relativement stable. Deux réclamations pour 2024, toutes réglées.

Procédure juridique en cours :

Une.

Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)

Comité de direction & assemblée intercommunale

| | | |
|-----------------------|---|---|
| Président |  | Christian Weiler Municipal • Yverdon-les-Bains Service de la sécurité publique et de défense incendie et secours |
| Vice-président |  | Hervé Kemmling Municipal • Giez Infrastructures et travaux publics |
| Membres |  | François Armada Municipal • Yverdon-les-Bains Service des bâtiments, Jumelages et Sports et de l'activité physique |
| |  | Pierre Dessemontet Syndic • Yverdon-les-Bains Secrétariat général, Service des finances et de l'informatique |
| |  | Francesco Di Franco Municipal • Grandson Écoles et sécurité |
| |  | Laura Marques Municipale • Yvonand Services industriels |
| |  | Vacant |
| Secrétaire | | Barbara Giroud |

Le comité s'est réuni à 9 reprises au cours de l'année 2024, conformément à son calendrier annuel. Cette année a été marquée par plusieurs changements au sein du comité de direction, notamment à la suite du décès de Monsieur Jean-Claude Ruchet. Le comité tient à exprimer ses sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches, et rend hommage à son engagement de longue date.

Par ailleurs, Madame Brenda Tuosto a été remplacée par Monsieur François Armada en tant que représentant de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Enfin, en fin d'exercice 2023, Madame Laura Marques a été élue pour succéder à Monsieur Alexandre Lecourtier, municipal sortant au 31 décembre 2023.

Rapport annuel 2024 & finances

À l'heure de la rédaction de ce rapport, les comptes du SDIS ne sont pas encore définitivement clôturés, mais un résultat équilibré, voire très légèrement positif, est à nouveau attendu. La rigueur budgétaire reste de mise, avec une gestion attentive permettant de maintenir le cap de l'équilibre, malgré une conjoncture toujours marquée par des contraintes financières.

L'année 2024 n'a pas été marquée par des événements majeurs ou multiples d'envergure, ce qui a permis une certaine stabilité en termes d'activité : 621 interventions ont été recensées, soit une augmentation modérée de 1% par rapport à 2023 (615). Le volume horaire d'intervention est lui en légère baisse, avec un total de 10'180 heures (-1.5%).

Le site DPS B1 a, quant à lui, vu son activité diminuer de manière notable, avec 27 engagements contre 36 en 2023 (-25%), dont 12 réalisés en autonomie.

La répartition des interventions pour l'année 2024 est la suivante :

- 12 incendies (dont 3 à Yvonand)
- 1 alarme automatique (à Yvonand)
- 4 pollutions (dont 3 à Yvonand)
- 3 inondations (dont 2 à Yvonand)
- 2 sauvetages (dont 1 à Yvonand)
- 4 interventions techniques (dont 3 à Yvonand)
- 1 intervention chimique (à Yvonand)

Ces chiffres devraient se traduire pour notre Commune par une facture relativement stable, en attendant les derniers ajustements comptables.

Le territoire



Population
53'879 habitants



Surface du territoire
24'104 hectares



Valeur immobilière
17.5 milliards fr.

Effectifs

Les effectifs restent stables, avec un total de 235 personnes, maintenant ainsi la conformité aux exigences fixées par l'ECA.

Le recrutement de novembre 2024 confirme une fois de plus l'intérêt soutenu pour l'engagement chez les sapeurs-pompiers. Ce sont 17 nouvelles recrues qui ont rejoint le SDIS, dont 10 pour le détachement de premier secours (DPS) et 7 pour le détachement d'appui (DAP). À Yvonand (DPS), 2 nouveaux engagés portent l'effectif à 25 personnes.

Tout au long de l'année 2024, le CODIR a poursuivi son appui aux démarches de l'ECA visant à reconnaître les entreprises favorables à l'engagement citoyen, en particulier celles permettant à leurs collaborateurs miliciens de répondre aux alarmes en journée.

En parallèle, l'aménagement de postes de travail équipés à la caserne d'Yverdon-les-Bains s'est poursuivi, afin

d'encourager le télétravail sur site pour les miliciens, tout en assurant leur disponibilité opérationnelle en cas d'intervention.

Jeunes Sapeurs-Pompiers et révision des statuts

L'année 2024 marque une avancée significative pour le SDIS Nord vaudois, avec l'intégration officielle des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) au sein de la structure. Ce projet, amorcé en 2023 par un avenant aux statuts existants, a permis de poser les bases d'un encadrement formel pour ces jeunes passionnés, tout en assurant la pérennité du recrutement futur par la formation de recrues motivées, préparées et déjà sensibilisées aux exigences du métier. Le succès de cette démarche réside notamment dans l'adhésion unanime des communes membres, obtenue après un processus particulièrement rigoureux.

Cette étape franchie, le comité de direction (CODIR) poursuit son engagement en faveur d'une révision plus complète des statuts du SDIS. Le fonctionnement actuel impose l'approbation unanime des 40 communes membres pour toute modification statutaire, une exigence qui ralentit considérablement les processus décisionnels et freine les évolutions nécessaires pour l'association.

Dans cette optique, une réforme plus structurelle est en cours d'élaboration. Elle vise notamment à introduire une règle de majorité qualifiée afin de faciliter les adaptations futures. Cette réforme comprend également une proposition de restructuration du comité de direction, avec un passage de 7 à 9 membres, une réduction de la représentation de la Ville d'Yverdon-les-Bains de 4 à 3 membres, ainsi qu'une redéfinition de sa participation financière exceptionnelle.

Le CODIR reste confiant quant à cette révision des statuts, nécessaire afin de garantir une gouvernance efficace et durable au sein du SDIS Nord vaudois dans les années à venir.

6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Christelle Fresneau)

Généralités

L'année 2024 a été marquée par une période de stabilité et de tranquillité pour les travaux des bâtiments communaux. Cette année a permis de se concentrer sur l'entretien préventif et la gestion des installations existantes.

Au cours de cette année, les bâtiments communaux ont été régulièrement inspectés. Les rapports d'état montrent que la plupart des installations sont en bon état de fonctionnement.



Bâtiments communaux - hors locatifs à charge de la conciergerie
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

Service des bâtiments

Nous avons notamment consacré du temps sur les affaires suivantes :

Site scolaire :

- Pose de la prolongation des containers Conecta et aménagements des cours d'école
- 1^{ère} phase du préavis N° 2024/06 photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym "Brit 2"
- 1^{ère} phase du préavis N° 2024/01 bornes de recharges du parking de La Sablliane
- Déploiement des réseaux Wifi et téléphones de secours de la Sablliane
- Résolution du problème de légionellose des douches à Brit II

Village :

- Finitions extérieures du Château de sable.
- Réparation de la toiture à PAY.
- Aménagements des nouveaux locaux CFF pour les bureaux de l'ASIYE & du RYMAJE
- Temple traitement d'une partie de la charpente
- Salle polyvalente préavis N° 2023/13 remplacement de l'éclairage

Pour le reste des bâtiments cette année s'est déroulée dans la continuité des précédentes soit sur de l'entretien standard.

Effectifs : Le service des Bâtiments compte 1,4 ETP dans le courant de l'année 2024.

Conciergerie et effectifs

L'équipe a débuté l'année 2024 à 6.58 ETP (variation minime liée à l'ajustement de l'effectif, présent dès 6h30 pour effectuer plus de nettoyages avant le début des classes). Lors de la mise en service de l'extension du pavillon de classes provisoires « Conecta », une ressource supplémentaire a débuté ses activités (dès le 19.08.2024). La collaboratrice assure un taux de 27.71%, portant ainsi à 6.85 ETP

La formation de l'apprentie accueillie en août 2023 se déroule avec succès et nous en remercions toute l'équipe du service de conciergerie qui contribue à cette réussite.

Formation continue

En 2024, tous les collaborateurs de la Conciergerie ont suivi une mise à niveau informatique ciblé sur le logiciel Microsoft Excel. Puis deux autres domaines ont été ciblés pour la formation des collaborateurs : L'Energie, avec notamment diverses formations distillées par le centre de compétences « Ergo » ; La Sécurité, avec notamment des formations liées à l'utilisation et le travail sur des machines élévatrices comme des nacelles par exemple, ainsi que la sensibilisation aux différents protocoles de contrôle de la qualité de l'eau, notamment en lien avec le combat contre la « Légionellose ».

Des formations internes concernant la rédaction de processus a également débuté et se poursuivra en 2025.

Des ateliers plus spécifiquement destinés à l'apprentie ont également eu lieu (cours de cariste et participation au projet « MyBluePlanet de ClimateLabs)



Vandalisme et déprédations

Les déprédations sont assez stables et le système de vidéosurveillance a été activé en fin d'année pour une phase test. Celui-ci n'a pas pu être opérationnel comme souhaité, car lors de la mise en service des soucis de connections ont été identifiés. Ces problèmes nécessitent plusieurs interventions et sont planifiées au début 2025.

PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 - 1971 - 1986 - 1989 - 1993 - 1997 - 2000 - 2008 - 2015 - 2019 - 2021
 - Collège / Brit I / Brit II : env.12'250 m2
 - Modulaire : env. 1'025m2
 - Alho/Aquarius: env. 633m2
 - Pavillon Condicta : env. 765 m2
 - Prolongation du Pavillon Condicta env. 765 m2
 - Sablliane : env. 2'700 m2 + 1200m2 (surf. ext. balayables)

Brit I

Pour l'instant l'état de cette salle reste statu quo. Elle nous est toujours très utile pour soulager notre planning des salles sportives, notamment durant la période hivernale où le FCY maintien des entrainements en intérieur. La remise en exploitation « scolaire » de cette salle est régulièrement débattue avec la Direction scolaire, car cette remise en fonction nécessite des travaux conséquents pour une remise à niveau. Evidemment que le dimensionnement de ceux-ci est étroitement lié au développement du futur site scolaire et nous attendons de disposer d'informations le plus complètes possibles afin de réaliser les choix les plus judicieux.

Brit II

2 points majeurs ont été traités durant 2024 :

Le tout premier a été la 1^{ère} phase du préavis 2024/06 « Installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym ». Les études préparatoires liées à ce projet ont nécessité de nombreuses heures afin de préciser la faisabilité du projet.



Ce projet a pu se dérouler durant les vacances scolaires d'octobre 2024. Ainsi, les travaux d'installation se sont déroulés dans les meilleures conditions possibles, sans perturber les activités habituelles de la salle de gym. Grâce à une planification rigoureuse et à la collaboration des intervenants, tous les panneaux photovoltaïques ont été posés avec succès. Cette première phase a également permis de réaliser les vérifications nécessaires et avons remplacé une section de poutre fragilisée par une entrée d'eau ainsi qu'une certaine quantité de tuiles cassées ou fissurées. Ce travail de contrôle préalable est très important pour garantir la pérennité de la toiture avec le moins de travaux de réparation possible dans les prochaines années, ainsi que la conformité des installations avec les normes en vigueur.

Profitant des vacances de Noël, les électriciens ont également profité pour insérer la nouvelle cellule de comptage dans le vieux tableau TGBT du collège. Outre une certaine complexité liée au projet lui-même, le fait de travailler sur des matériaux amiantés et raccorder de nouvelles technologies en parallèle d'installations très anciennes est parfois un travail « d'équilibrisme » qui nécessite une attention et un professionnalisme pointu.

La suite des travaux consistera à mettre en service le système et à effectuer les tests de performance durant le 1^{er} trimestre 2025. Cela nous permettra de vérifier les calculs théoriques de la production d'énergie et de s'assurer que tout fonctionne correctement avant de commencer à bénéficier des économies d'énergie et de l'impact environnemental positif que cette installation apportera.

Le 2^{ème} point a été de traiter le problème de légionellose qui depuis quelques années devient récurrent. Notre service de conciergerie, en collaboration avec la voirie, a d'abord réalisé des chocs thermiques (montées en température de l'eau) qui est la procédure habituelle afin de remédier à ce problème. Plusieurs analyses de l'eau ont été effectuées, et il s'est avéré qu'elle se dégradait de manière catastrophique au fil du temps. C'est pourquoi nous nous sommes adressés à une entreprise spécialisée dans le domaine qui nous a indiqué que cette bactérie peut développer une résistance sous certaines conditions, y compris aux températures élevées. Cette société a pu réaliser un traitement spécifique durant les vacances de décembre qui a été concluant et qui a permis de rouvrir les douches en janvier 2025

Pavillon des classes enfantines

Aucun travail d'importance relevant n'est à signaler sur ce pavillon

Bâtiment modulaire**Les Castors UAPE**

En 2024, des changements ont été réalisés dans l'organisation de l'espace de l'accueil de jour afin de répondre à l'augmentation des besoins en places. Ces ajustements visent à optimiser l'accueil et à offrir un environnement adapté aux usagers. En collaboration avec la direction de l'UAPE ainsi que la direction scolaire, une classe située au 1^{er} étage a été dédiée à l'usage exclusif de l'UAPE. Cette salle a été équipée avec le

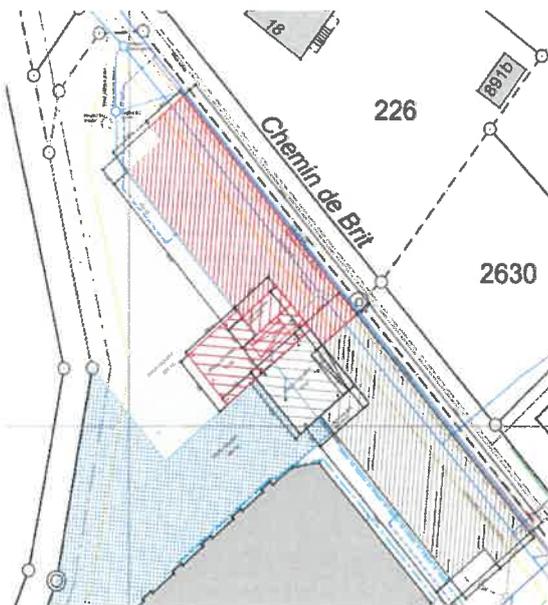
meubler et petits électroménagers nécessaires. De l'équipement (zone d'affichage, supports, certains renforts) ont été installés. A l'extérieur de cette salle, une nouvelle zone temporaire « vestiaire » a été aménagée.

Certaines installations extérieures ont également subi des entretiens, notamment les drainages, les installations de jeux. Ces contrôles ont également permis d'identifier une faiblesse située dans le couvent extérieur qui subira des menus travaux en 2025 afin de corriger cette faiblesse.

Container scolaires « Aquarius »

Des problèmes importants liés au système de chauffage en toiture ont été identifiés pour ce bâtiment. Leur résolution a pris un temps considérable, notamment en raison certaines pièces nécessaires qui n'étaient plus produites. Une solution alternative avec une adaptation d'un autre type de machines et raccords a été trouvée, ce qui a entraîné des changements plus conséquents que prévu initialement. En cas d'autres pannes ultérieures, la solution trouvée peut être appliquée par la suite.

De plus, nous avons tiré parti de l'extension du Condicta pour remédier aux soulèvements récurrents des dalles de la cour Aquarius. En réalisant une rocade avec une partie des dalles plastiques, nous avons pu optimiser l'espace pour la prolongation du Condicta (zone très humide à proximité de Brit 2 entraînant la création de boue en cas de sollicitation importante du terrain), tout en permettant de nouveaux aménagements dans la cour Aquarius. De petits jeux simples pourraient être aménagés dans la cour en 2025.



Extension du pavillon scolaire temporaire « Condicta »

La réalisation des travaux d'extension du Condicta s'est déroulée de février à août, suivie des aménagements extérieurs qui ont été achevés fin octobre.

Lors de l'aménagement du premier pavillon provisoire, les travaux préparatoires et des aménagements extérieurs avaient été mandatés auprès d'une société tierce.

Une évaluation approfondie de l'impact financier des travaux non prévus a été réalisée, accompagnée de l'élaboration d'un plan de travail tenant compte des délais et des ressources nécessaires pour mener à bien ces interventions. Cette analyse a permis d'identifier que notre service voirie était l'acteur le plus approprié pour prendre en charge la réalisation de ces travaux.

La voirie a particulièrement mobilisé ses effectifs pour mener à bien tous ces aménagements. Ces efforts ont permis d'améliorer l'accès et la fonctionnalité des espaces environnants.



Salle de gym triple : « La Sabliane »

Le problème de l'approvisionnement de clés électroniques a pu se régulariser dans le courant de l'année et à ce jour une solution a enfin pu être trouvée pour l'introduction du Wifi pour une réception dans les salles. Ce dernier est déjà actif sur une grande partie de la salle. Hélas, la découverte d'un problème technique a empêché de clore ce dossier définitivement en 2024.

Avec le service IT d'Yverdon-les-Bains, un réseau Wifi « événementiel » a également été mis en place. Celui-ci permet de communiquer un « login et mot-de-passe » spécifique pour l'événement annoncé et celui-ci s'éteindra automatiquement après la durée de l'événement. Ceci nous permet de maîtriser l'accès au réseau et que celui-ci ne devienne pas tout public

Les travaux concernant le Préavis 2024/01 « Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sabliane » ont été principalement réalisées à la fin de l'année 2024 et la mise en service de celles-ci est prévue pour 2025.

Vestiaires supplémentaires pour le FCY & luminaires du terrain

Le remplacement de l'ensemble des luminaires par des modèles LED plus performants et économes en énergie a pu être réalisé sans encombre durant l'été et leur mise en service s'est effectuée dès la reprise des entraînements en août. Cette mise à niveau permettra d'améliorer la visibilité sur le terrain tout en réduisant les coûts d'électricité.

L'ensemble des travaux du préavis 2023/17 seront terminés en 2025 en raison de la mise en service de l'infrastructure PAC. Celle-ci a malheureusement été l'objet d'une « saga administrative » liée aux nombreux changements de réglementation cantonale concernant les PAC's. Les premiers tests ont donné satisfaction et seuls les derniers protocoles de mise en service doivent encore être réalisés.

Les autres parties du préavis (A : éclairage et C : arrosage) sont terminés.



Salle polyvalente

Une partie des travaux de conformité AEAI ont été réalisés durant l'année notamment sur la pose de ferme porte et quelques autres travaux comme la mise aux normes du local d'extinction cuisine.

Dans ce bâtiment, nous avons dû réaliser des travaux non prévus dans le budget 2024, notamment l'entretien des vérins de la scène et l'installation temporaire d'un chauffe-eau pour pallier une panne. L'installation définitive sera réalisée en 2025.

Des travaux exploratoires ont également été menés afin de corriger une infiltration d'eau récurrente qui survenait sur le haut du faite du bâtiment (coté salle des sociétés) en cas de pluie accompagnée de vent. Ceci provoquait des coulures le long du mur de la coursive qui longe la salle des sociétés. Des travaux de ferblanterie et menuiserie ont été réalisés sur la section identifiée comme la plus abîmée et une période de surveillance est maintenant en cours



Au cours de l'été, le remplacement des luminaires dans cette salle (éclairage) ainsi que sur la scène (spectacle) a été effectué avec succès, et les premiers utilisateurs nous ont fait part de leur entière satisfaction à l'automne. Ce dossier a nécessité une attention très particulière, au regard de la disponibilité de la salle, de la sécurité en cours de chantier, ainsi que lié à de nombreux changements de données relatives au projet. À ce jour, quelques finitions restent à effectuer pour finaliser le préavis N° 2023/13.

Administration communale

Pas de travaux majeurs sur ce bâtiment seul le Préavis no. 2024 / 16 - Crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment de l'Administration communale "Temple 8" a été déposé en 2024.

Temple

Le service de conciergerie a constaté de la sciure sur l'orgue et au sol, ce qui a déclenché une alerte concernant un possible problème. Après examen par un professionnel, estimant que le problème méritait un examen approfondi, il a été conseillé de faire appel à un spécialiste des nuisibles. L'expertise de ce dernier a confirmé une infestation naissante dans la charpente, soulignant la nécessité d'une action rapide pour éviter des dégâts structurels, qui auraient alors été très conséquents.

Un traitement ciblé a été mis en œuvre sur la section de charpente touchée afin d'éradiquer les nuisibles et de sécuriser la structure.

Pour ce qui est des améliorations du bâtiment, l'installation d'un système de déminéralisation de l'eau est prévue pour 2025 et sera complétée par la mise en place de WC, une demande des utilisateurs du Temple.

Salle communale Grand-Rue 15 (kiosque)

Ce bâtiment n'a subi aucune intervention particulière sur 2024. Pour rappel La Municipalité a décidé de mettre ce dossier en suspens au vu des investissements chiffrés pour sa réfection et de le reprendre d'ici 2 à 3 ans.

Ancienne Grande Salle

Notre service de voirie a réalisé des aménagements extérieurs, notamment une zone sécurisée pour bambins. Par ailleurs, l'année écoulée a été principalement dédiée à des tâches administratives, dont une collaboration avec un spécialiste en concepts incendie pour identifier les mises aux normes de sécurité nécessaires et réclamées maintenant par l'ECA. Ceci a permis d'établir le préavis N° 2024/19. Une planification stricte sera nécessaire car la majeure partie des travaux devra être réalisée pendant les 3 semaines de fermeture de la garderie, soit le second semestre 2025.

PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE

La gestion du patrimoine mixte de la commune est réalisé en collaboration avec la gérance MR-Immo (Martine Rebaud Immobilier) sise à Estavayer-le-Lac (mandat pris dès la mi-2023).

Petite Amérique (PAY)

Ce bâtiment regroupe les locaux de la Voirie, des PME, le SDIS, les Samaritains, l'Ecole de Musique, l'espace Gutenberg, le Corps de Musique et une salle de réunion communale.



Les travaux de toiture liés aux dégâts importants provoqués par la grêle ont pu être réalisés comme prévu (remplacement des structures thermoformées très spécifiques). Le remplacement des mousses d'isolation est en cours de planification avec le service de Voirie. Ce travail devait commencer en 2024 mais vu que la Voirie a consacré beaucoup de ressources humaines à l'exécution des travaux préparatoires pour l'aménagement de l'extension Conecta, ainsi que les cours, ce chantier a été reporté en 2025. A juste titre d'ailleurs car les fortes pluies de la fin 2024 et début 2025 ont permis d'identifier d'autres faiblesses qui sont en cours d'analyse actuellement.

Immeuble Tannerie 4-6

À la suite d'une fuite d'eau d'une canalisation vétuste, une poche d'eau s'est formée dans la séparation horizontale entre deux unités locatives. Cette fuite n'a été aperçue que quand des gouttes ont commencé à être aperçues dans le plafond d'un des appartements. Cette fuite datait déjà d'un certain temps et l'humidité créée a entraîné l'apparition d'un champignon. Après contrôle fongique concernant les moisissures, révélées non dangereuses, nous avons pu procéder à la réparation de la fuite.

Immeuble Gare 6

L'étude CECB+ demandée pour ce bâtiment nous a été fournie et présentée en 2024. Dans un premier temps, elle a rendu possible la validation d'une demande émanant d'un locataire concernant l'installation d'un système de climatisation auprès du service cantonal compétent. Au préalable, nous avons procédé à l'installation de moustiquaires autorisant ainsi une aération naturelle des locaux traversants, ainsi qu'une amélioration de l'étanchéité au niveau jointures façades-plafond qui étaient perméables au vent.

L'étude nous sera utile pour la planification des investissements à réaliser au cours des prochaines années. Bien que n'étant pas considérée comme une passoire énergétique, des améliorations conséquentes peuvent être apportées à cet immeuble.

Concernant l'entretien, plusieurs travaux ordinaires ont été effectués, ainsi qu'une intervention significative sur l'ascenseur pour des raisons de sécurité.

Immeuble Ochettes 1, Mauguettaz

Seuls les travaux de peinture de la cage d'escalier, commencés en 2023 par notre service voirie, ont été achevés en 2024.

SI Montchoisi - Treysala 18-24

Aucun travail majeur n'a été effectué dans ces 2 bâtiments, à l'exception du lancement d'étude pour une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques et isolations thermiques qui pourrait suivre l'exemple de l'installation réalisée sur Brit 2 (panneaux européens additionnés de contrôleurs actifs).

Refuge du Lac

Des travaux de peinture et de nettoyage ont été réalisés pour remédier à des graffitis récurrents. Depuis la fin de l'année, différentes déprédation et utilisations non-autorisées ont été constatées signalées auprès de la gendarmerie. Sans occasionner des dégâts importants, cet usage occasionne des heures quasi hebdomadaires de remise en état de la part de la conciergerie.

Etude CAD

Le Service des Bâtiments a consacré du temps à collaborer à l'étude d'un chauffage à distance (CAD) pour Yvonand. Plusieurs scénarios ont été envisagés, incluant un réseau unique étendu ou des réseaux plus petits, avec différentes options d'extension et d'implantation de centrale thermique. Toutefois, le retrait d'un acteur majeur a contraint à une réévaluation du projet. De plus, l'avis d'un ingénieur mandaté n'était pas encourageant. Face à ces éléments, la municipalité a décidé de se retirer du projet, ce qui a conduit à son abandon par le promoteur. Le Service des Bâtiments va maintenant prioriser l'étude d'une solution de chauffage alternative pour sécuriser l'alimentation énergétique des bâtiments scolaires, dont l'installation actuelle est vétuste et problématique (automates obsolètes, difficultés d'approvisionnement en mazout).

Nouvelles surfaces Gare 9 (location)

En 2024, une opportunité de location de nouveaux locaux à la Gare d'Yvonand s'est présentée. Contrairement au projet initial pour Grand-Rue 16, cette option ne nécessitait pas d'investissement initial de la part de la Commune. La Commune d'Yvonand a ainsi loué environ 40 m² à CFF Immobilier au profit de l'ASIYE/RYMAJE, qui en assume tous les coûts. L'ASIYE/RYMAJE a réalisé les aménagements avec l'aide du service de conciergerie, qui assure l'entretien selon un plan défini. Un espace de stockage supplémentaire pour l'archivage a été loué par l'ASIYE/RYMAJE dans les combles du bâtiment de PAY.

Sociétés locales

Lors de l'assemblée générale de l'USL, une partie de la Municipalité a pris note d'un souhait éventuel d'installer un petit chalet pendant une certaine période sur le Pré de l'Hôtel de Ville, afin que les sociétés locales puissent en bénéficier et être présentes lors du marché hebdomadaire. Il a été entendu que les finances de l'USL ne permettraient pas de réaliser ce projet. C'est pourquoi la Municipalité a examiné cette demande et, avec l'accord de l'USL, a décidé de lancer un nouveau concept soit d'installer une tonnelle durant la période estivale sur le Pré de l'Hôtel de Ville, afin que les sociétés locales puissent y tenir des activités et générer un petit revenu. Ce projet a été accueilli avec un grand succès et a nécessité la collaboration de différents services de la Commune pour sa réalisation. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite, ainsi que l'AIY. Cet événement sera reconduit en 2025.

7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS

M. Thierry Genillod

- BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

o Organisation :

Le BTY est sous la responsabilité de M. Emmanuel Volery, chef de service.

Au 1^{er} janvier 2024, le BTY occupait 4 personnes équivalent à 3,3 ETP :

- M. Emmanuel Volery, chef de service
entré en fonction le 1^{er} juin 2016 / taux d'activité 100%
- M. Andrew Tritz, collaborateur technique
entré en fonction le 14 mars 2022 / taux d'activité 90%.
- Mme Emanuelle Maccagni, collaboratrice administrative et technique
entrée en fonction en octobre 2016 / taux d'activité 80%
- Mme Stéphanie Niederhauser, collaboratrice administrative
entrée en fonction le 1^{er} juin 2023 / taux d'activité 60%, mais modulable avec le service des bâtiments

En 2024, le BTY a fonctionné avec un effectif de 3,3 ETP, Mme Maccagni, M. Tritz et Mme Niederhauser ont assumé avec pleine satisfaction diverses tâches complémentaires des autres dicastères (02, 03, 05 et 06), en plus du traitement de la Police des constructions et de l'Urbanisme. M. Volery a aussi assumé ces différentes demandes. Cette dotation de personnel a permis au BTY de continuer le rattrapage des dossiers en attente tout en traitant les dossiers courants, buts recherchés par la Municipalité. Selon le planning de formation des deux apprentis de l'administration communale, ils sont appelés à effectuer une période déterminée au BTY.

Le Municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

o Tâches :

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants pour rappel :

- Traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité.
- Traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale.
- Traitement et préparation des parutions dans la FAO (feuille des avis officiels) par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) des mesures de signalisation, de circulation et de stationnement.
- Traitement des procédures pour les aménagements routiers et les enquêtes préalables DGMR en application de la Loi sur les routes (LRou).
- Traitement des procédures d'expropriations.
- Organisation et structure des dossiers, suivi, archivage.
- Collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et avec tous les autres services communaux.
- Application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.
- Communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maitres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...

- Gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR).
- Mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées).
- Permis de fouille et relevés.
- Calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes.
- Gestion des procédés de réclame.
- Contrôles techniques divers et relevés par GPS.
- Démarrage et suivi (selon les besoins) des chantiers privés,
- Suivi des chantiers communaux, principalement en ce qui concerne la voirie (routes et trottoirs, canalisations).
- Statistique de la construction (état des dossiers CAMAC).
- Gestion information et bases de données.
- Mise en place d'un guichet cartographique communale (Géoportail), en partenariat avec le MapNV d'Yverdon-les-Bains.
- Migration des données du cadastre souterrain ArcGis vers QGIS, mise à disposition des données pour la voirie et les Municipaux via l'application QField

M. Emmanuel Volery est responsable de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs du BTY. Il est membre du RIBT (ci-dessous), de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4); membre de la Commission de salubrité (point 7.3), membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du Plan directeur régional PDZA (Zones d'activités) au sein de l'ADNV.

Il collabore aussi étroitement et avec tous les autres Services communaux (Voirie, Bâtiments, Greffe, Bourse et Sécurité publique principalement).

Durant l'année 2024, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques hors Police des constructions, dont notamment :

- Mise à jour de la gestion des eaux claires, des eaux usées et de l'eau potable et du cadastre souterrain.
- Application du règlement de la zone réservée en vigueur depuis 09.2018, ainsi que son renouvellement pour 3 ans. (env. 70 heures)
- Participation et suivi à la révision du PDCom / PACom, env. 300 heures (350h en 2023 / 250h en 2022)
- Participation et suivi de l'étude du PA Les Plages, env. 90 heures (120h en 2023 / 90h en 2022)
- Participation et suivi de l'étude du PA STEP et dossier STEP, env. 160 heures (120h en 2023)
- Participation et suivi de l'étude du PA Mortaigue, env. 240 heures (150h en 2022)
- Participation et suivi de l'étude du PDZA-NV (plan directeur des zones d'activités du Nord vaudois)
- Gestion technique et administrative de la procédure définitive et mise en place des mesures de circulation, mobilité douce et du stationnement dans les secteurs Centre, site scolaire de Brit, Mauguettaz, Zones 30, Mortaigue.
- Evolution du Géoportail : mise à jour des cartes pour les dangers naturels, les dossiers d'enquête, les canalisations et les demande de permis de fouille en ligne (MapNV)
- Suivi du dossier et subventions trottoir rue de la Mauguettaz
- Suivi du dossier et préparation du dossier d'enquête pour l'étude de ruissellement et Ruisseau de la Golaz avec CSD, subventions DGE.
- Suivi du dossier et préparation du dossier d'enquête, expropriation pour l'étude RWB inondations de la Mauguettaz
- Suivi du dossier, PA Step et préparation du dossier d'enquête pour l'étude de la construction d'une nouvelle STEP.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude de la construction d'un nouveau site scolaire sur le secteur de Brit.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude d'une nouvelle zone sportive sur Mortaigue.
- Suivi du dossier pour les subventions pour la mise en séparatif de la rue de la Mauguettaz.
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude de l'aménagement de la place de la Gare, dossier et suivi bâtiment de la Gare, salubrité.
- Suivi du dossier de la traversée du hameau de la Mauguettaz.

- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude des crues et montée des eaux du Lac de Neuchâtel, participation au plan d'urgence de la Commune.
- Suivi du dossier et participation à l'étude ILEX pour le recensement des arbres et dessertes agricoles communales

Ce sont plus de 1'100 heures (1'200h en 2023, 1'100h/ 2022, 700h/ 2021) que M. Volery a consacré en 2024 à ces différents dossiers, tout en assurant le traitement des dossiers courants.

M. Volery est porté à collaborer de plus en plus fréquemment avec l'ensemble des dicastères de la Municipalité, et plus intensément avec le dicastère des domaines et forêts (05 – M. Cyril Ottonin), mais aussi avec le dicastère des eaux (02 – Mme Laura Marques) pour la STEP et le ruissellement.

Mme Emanuelle Maccagni collaboratrice administrative et technique, est aussi secrétaire de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers concernant Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT ci-dessous), ce qui permet ensuite d'établir les rapports.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion générale du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensé d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de municipalité.

Depuis le 1^{er} octobre 2021, Mme Maccagni a repris l'ensemble du traitement administratif pour la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser, ainsi que le suivi.

Elle a aussi repris l'établissement des rapports techniques suite aux visites de salubrité.

Mme Maccagni accomplit donc une charge de travail conséquente depuis son entrée en fonction et elle est régulièrement consultée par ses collègues et les autres services pour ses bonnes connaissances des bases de données communales et ses compétences.

De plus, Mme Maccagni traite l'ordre du jour municipal pour la Police des constructions et de l'Urbanisme, et vu le nombre de sujets, par semaine, son travail est précieux pour la Commune d'Yvonand.

Mme Maccagni a traité 651 courriers en 2024 (617 en 2023) :

370 courriers pour la Municipalité (395)

191 courriers pour le BTY (149) + 50 bulletins de livraison d'accompagnement (50)

90 courriers pour le RIBT (73) + 40 bulletins de livraison d'accompagnement (40)

M. Andrew Tritz, collaborateur technique, Il continue une parfaite collaboration et entente au sein du Bureau technique et avec les autres services communaux

Il traite une grande partie des dossiers de police des constructions pour Yvonand et les 14 Communes membres du RIBT afin d'établir les rapports et les préavis. Il participe aussi aux différents projets communaux en étroite collaboration avec les autres services, en particulier avec la Voirie.

M. Tritz s'occupe aussi des permis de fouilles, des relevés GPS, etc... et il fait partie de la commission de salubrité et de la CCUE. Il participe aux différentes études principales en cours sur le territoire communal.

Depuis son arrivée, M. Tritz a permis, avec satisfaction, de soulager le service et d'appuyer M. Volery sur les différents dossiers communaux. Il faut rappeler aussi que le Bureau technique doit participer, de plus en plus, à de nombreuses séances, et depuis l'arrivée de M. Tritz, les possibilités d'y participer tout en permettant que les autres dossiers avancent en parallèle sont un point très important.

Mme Stéphanie Niederhauser, collaboratrice administrative, à un taux de 60%, et à 40% pour le service des bâtiments, modulable selon la charge de travail. Elle est parfaitement intégrée au Bureau technique et fait le suivi des dossiers hors dicastère 04 pour les ordres du jour et les courriers. Mme Niederhauser participe aux visites dans les 14 autres Communes du RIBT et une répartition s'est faite en partie avec Mme Maccagni. Mme Niederhauser fait une bonne partie des visites des dispenses d'enquête et en assure le suivi. Elle s'occupe aussi d'une partie des permis de fouille. Elle s'est occupé des autorisations d'abattages pour la Commune d'Yvonand, des contacts avec le garde-forestier et de la délivrance des autorisations d'abattages.

2024 ne déroge pas à la règle, comme toutes les années précédentes, il est à relever que les renseignements et les informations liés à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire sont transmis par les collaborateurs du BTY pour donner suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public. Ces contacts sont toujours très nombreux. On peut aussi relever que les communications téléphoniques ainsi que les échanges par courriels ont augmentées d'une manière significative.

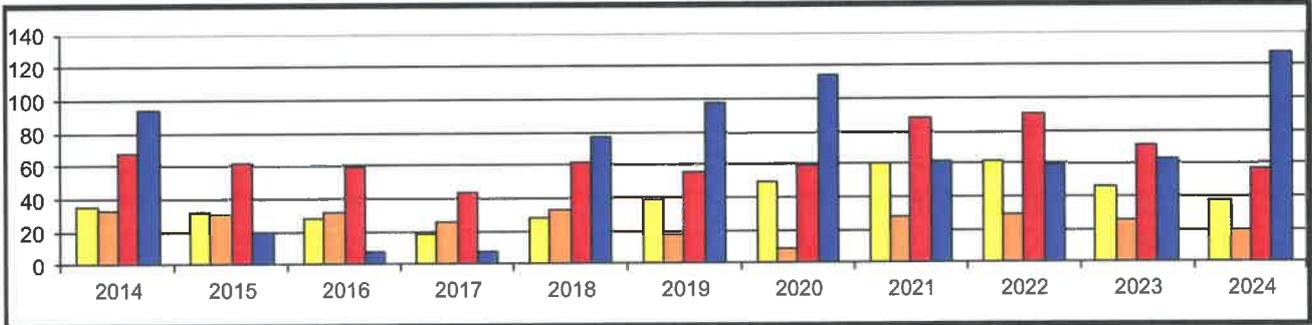
Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

Les dossiers suivants ont été traités pour Yvonand en 2024 :

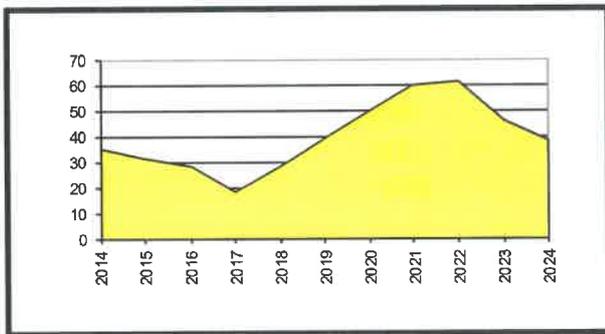
| | | | |
|----|--|-----|---------------------------|
| a. | Permis de construire | | |
| - | soumis à enquête publique (P) | 19 | (25/26/9/17/33/26/31) |
| - | dispensés d'enquête publique (D) | 33 | (30/36/50/39/28/18/28) |
| | Total : | 52 | (55/62/59/56/61/44/59) |
| - | dispensés d'enquête publique mais avec circulation auprès les Services cantonaux | 5 | (16/24/1/2) |
| b. | Permis d'habiter / d'utiliser | | |
| - | suite à enquête publique (P) | 15 | (24/26/3/42) |
| - | suite à dispense d'enquête (D) | 70 | (30/28/52/51) |
| - | suite à dispense d'enquête Serv. cant. (DE) | 33 | (12) |
| | Total : | 128 | (66) |
| c. | Rapports techniques pour préavis municipal | 18 | (22/15/27/15/17/10) |
| d. | Autorisations municipales délivrées pour les travaux et constructions de minime importance non soumis à permis de construire selon l'art. 103a LATC et 68A RLATC : murs et barrières jusqu'à 120 cm de hauteur, cabanes de jardin jusqu'à 8 m2, abri à vélo jusqu'à 6 m2, pergola jusqu'à 12 m2, installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc... | 28 | (25/22/13/19/10/10/16) |
| e. | Autorisation pour installation solaires afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, la réglementation en vigueur permet d'autoriser l'installation de panneaux solaires, thermique et photovoltaïques, sans procédures de permis de construire mais à certaines conditions d'installation | 45 | (43/17) |
| f. | Dossiers temporaires ces dossiers sont diverses demandes (préavis) sans une concrétisation immédiate des projets | 173 | (188/179/177/152/110/123) |
| g. | Permis de fouilles | 9 | (18/14/10/7/12/12) |

RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS De 2014 à 2024

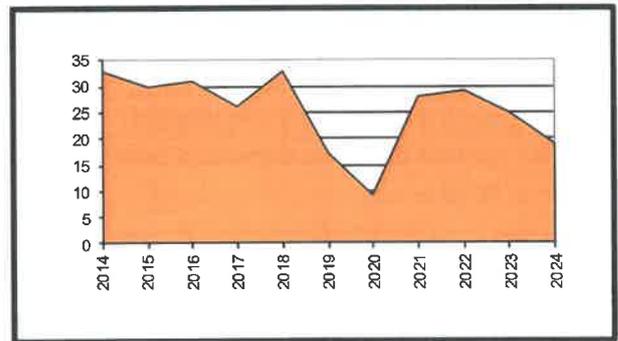
| Année | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Permis de construire dispensés | 35 | 31 | 28 | 18 | 28 | 39 | 50 | 60 | 61 | 46 | 38 |
| Permis de construire soumis | 33 | 30 | 31 | 26 | 33 | 17 | 9 | 28 | 29 | 25 | 19 |
| Total | 68 | 61 | 59 | 44 | 61 | 56 | 59 | 88 | 90 | 71 | 57 |
| Travaux non soumis à autorisation | 20 | 8 | 16 | 10 | 10 | 19 | 13 | 22 | 17 | 25 | 28 |
| Permis d'habiter/utiliser délivrés | 94 | 20 | 7 | 7 | 77 | 98 | 114 | 61 | 59 | 63 | 128 |



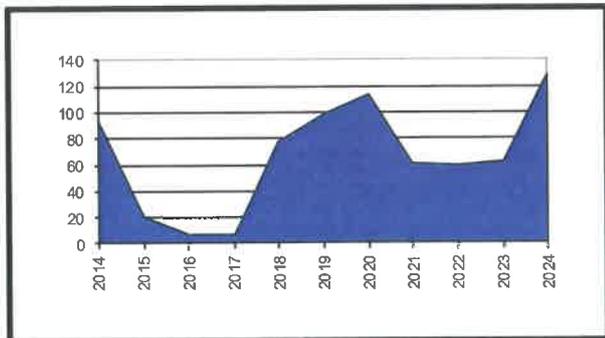
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



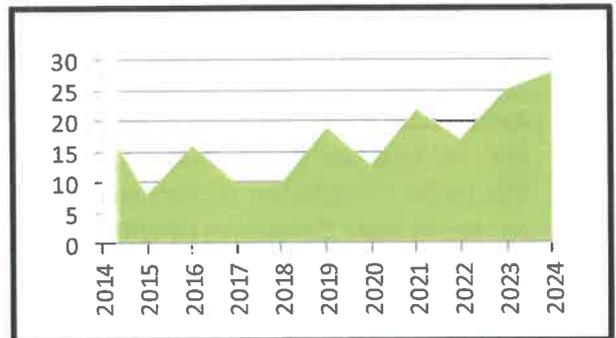
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



Principaux chantiers et constructions en 2024 :

Du fait de l'application depuis septembre 2018 des conditions de la zone réservée et comme les années précédentes, quelques demandes de réalisation de nouveau logement ou d'agrandissement de logement hors des volumes et des gabarits des constructions existantes ont été déposées. La Municipalité n'a pas pu donner une suite favorable à ces demandes du fait de la non-conformité à la réglementation en vigueur.

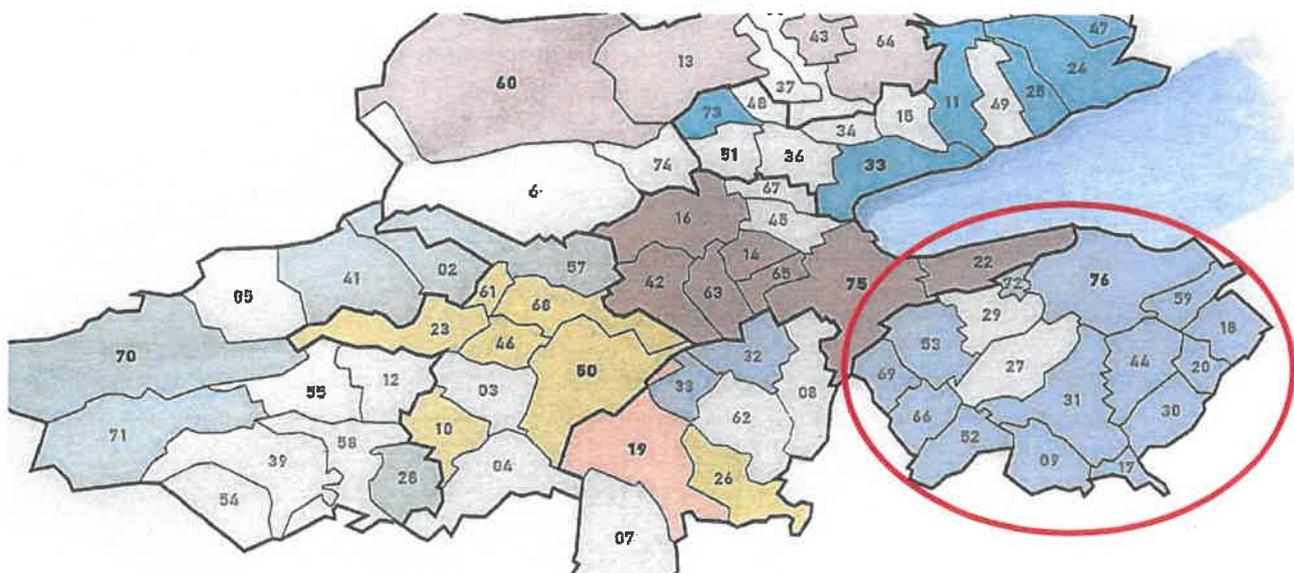
Par contre, de nombreux logements ont pu être réalisés à l'intérieur de ces volumes et gabarits existants, contribuant ainsi à la densification du bâti.

En 2024, les principaux chantiers sur notre territoire ont été les suivants :

- Gare CFF, réfection de la Gare
- CAY
- Rue de la Mauguettaz
- Route Pomy à la Mauguettaz (croisée et ruisseau)
- Halle SAF (Belgom)

- PRESTATIONS EXTERIEURES (RIBT) :

Le RIBT / Yvonand - créé en 2014 – regroupe 14 communes avoisinantes, sous contrat de prestation avec la Municipalité en ce qui concerne la police des constructions.



Depuis sa création, le RIBT n'a cessé de proposer des prestations complémentaires du fait de l'évolution incessantes des réglementations, des normes et des directives liées à la police des constructions et à l'aménagement du territoire.

Les dossiers devenant de plus en plus complexes, les Autorités des communes liées au RIBT apprécient l'appui de professionnels. Comme déjà relaté en 2022, on peut constater que depuis le renouvellement des autorités communales suites aux élections de 2021, certaines communes souhaiteraient pouvoir obtenir des prestations complémentaires. Ces demandes sont prises en compte dans les possibilités du bureau d'Yvonand (effectif et disponibilité).

Au niveau régional, des rencontres régulières sont organisées entre les 7 bureaux technique que compte le RIBT afin de définir le traitement de certaines procédures et de mettre à jour certains documents ou certaines directives.

En 2024, le RIBT a revu et adapté la convention avec les communes, elles ont été envoyées pour signatures à l'ensemble des commune en fin d'année 2024.

En 2024, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestation :

- 29 permis de construire soumis à enquête publique (26 en 2023 /33 /36/22 /35 / 43 / 43 /49).
- 0 demande d'implantation A (0/2/0)
- 3 permis de construire dispensés d'enquête publique (3 en 2023 /6 / 9 / 7 / 11 / 6 /15).
- 9 permis de construire dispensés d'enquête avec circulation au Canton (CAMAC) (7/6 / 4)
- 32 permis d'habiter/d'utiliser (19 en 2023 /18 / 26 / 21 / 25 / 22 /14).
- 17 rapports techniques pour préavis (11 en 2023 /17/ 18 /18 / 15 / 10).

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé pour un équivalent estimé à 1.0 ETP (0,9 en 2023 /0.8/0,7/0,6/0,8/0,7). M. Volery, principal interlocuteur auprès du réseau RIBT. M. Andrew Tritz a aussi participé à diverses prestations du RIBT, dès son engagement. Mme Emanuelle Maccagni a traité l'ensemble des prestations administratives du RIBT.

Un montant de CHF 46'866,50.- a été facturé à ces communes RIBT en 2024 (CHF46'000 en 2023 / 49'341.00 / 51'743 / 46'265.30 / 68'182.60 / 67'171.30 / CHF 64'835.00 / CHF 58'310.00 / CHF 55'579.80) ; comme usuellement, il est à relever que certaines prestations effectuées en 2024 ne sont facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

La forte augmentation des demandes pour l'installation de pompes à chaleurs (PAC) a continué sa progression, l'administration cantonale a pu mettre en place sa procédure cantonale simplifiée, pour une certaine catégorie de PAC plutôt de faible puissance. Ce qui n'a pas vraiment facilité le travail du BTY car il s'est avéré que plusieurs dossiers, ont volontairement ou non, été rempli de manière à pouvoir bénéficier de la procédure simplifiée. Principalement sur les volumes sonores (cercle bruit) grâce à la vigilance du BTY, des contrôles ont été demandé au service cantonal, qui pour une fois a fait rapidement son rapport et il s'est avéré que la suspicion de non-respect de la limite bruit, pour pouvoir utiliser la procédure simplifiée, était bien avérée et ces dossiers ont dû faire une mise à l'enquête public standard afin respecter les normes en vigueur.

- BUREAU TECHNIQUE, SITUATION AU 31.12.2024 :

Similairement à 2023 et malgré la charge importante de travail au BTY, le rythme de rattrapage des dossiers en suspens a pu être maintenu en 2024 grâce à l'organisation mise en place depuis quelques années déjà :

- Rattrapage dossiers soumis à enquête publique (P) et dispensés (D) 12 (22 en 2023 /23)

7.2 Aménagement du territoire :

ZONES À BÂTIR :

- a. **Zone réservée** (préavis 2019/06 - Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) .

Rappel que si les mesures liées à cette planification ont été appliquées depuis septembre 2018, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a conclu à la validation légale de la zone réservée sur notre territoire en date du 27 février 2020.

La validité d'une zone réservée est de 5 ans dès sa validation légale, prolongeable de 3 ans au maximum. Si à cette échéance les nouvelles planifications PDCoM et PGA ne sont pas en vigueur, l'état antérieur est réactivé.

La Municipalité avait pour but que le délai de 5 ans soit respecté, sans avoir recours à une prolongation de la durée d'application de la zone réservée.

La zone réservée arrivant à terme fin février 2025, la Municipalité a relancé ses prestataires externes afin de faire le dossier pour une prolongation de cette zone réservée de 3 ans maximum, selon la loi.

La Municipalité a dû prendre cette décision car le PaCom n'étant qu'à l'étape de l'examen préalable au canton, il semblait logique de rester en zone réservée.

Nos prestataires ont malheureusement perdu beaucoup de temps pour faire ce dossier (plans et règlements) ce qui nous a amené à un dépôt de préavis tard dans l'année. Le conseil communal a voté positivement sur le sujet, le retour du rapport préliminaire du canton a été étonnamment très rapide sans demande de modification mais malgré ça, la mise à l'enquête n'a pas été déposée avant les fêtes de fin d'année faute aux délais des jours fériés. Cette prolongation n'a pas pu aboutir car nous avons eu une opposition de citoyen. Le délai étant trop court pour pouvoir traiter et lever cette opposition la zone réservée est officiellement tombée le 27 février 2025.

b. Plan général d'affectation (PGA – Plan de zone), renommé depuis 2019 Plan d'affectation communal (PACoM) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA) :

(préavis 2018/21 (Crédit d'étude pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCoM), la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications).



Suite au démarrage de l'étude en mars 2019 et les différentes étapes réalisées en 2020, 2021, 2022 et 2023) Une dizaine de séances ont été tenues en 2024 entre le Municipal du dicastère et M. Emmanuel Volery, technicien communal, ainsi qu'entre les mandataires, la Municipalité et les services cantonaux.

Il aura fallu attendre mi 2024 pour que les derniers documents et/ou rapports de certains prestataires externes puissent être reçus/relus et corrigés ou plutôt adaptés si besoin, principalement le rapport des dangers naturels qui ne peut se faire qu'une fois que les affectations des zones sont « définitivement » attribuées. Les dangers naturels sont évalués en fonction de l'utilisation de la surface et des normes qui y sont relatives. Pour qu'ensuite tous ces rapports puissent être intégrés par notre urbanisme au règlement.

Fin août, le boursier relève que le crédit d'étude arrive à sa fin. Nous faisons rapidement une demande de séance pour un point financier au près de notre urbaniste.

Tout a pris beaucoup plus de temps qu'estimé au départ par le bureau Dolci. Des changements et adaptations, de la part des services cantonaux, durant les années qu'a duré notre révision, ont clairement impacté le nombre d'heures initialement estimées (~2x plus). Un nouveau préavis pour un complément de crédit d'étude a été présenté et voté positivement par le conseil communal.

Parallèlement à tous ça, le PaCom et son règlement, ont été remis pour l'examen préliminaire, fin août, aux services cantonaux, leur accusé de réception stipulait un retour de l'examen préalable pour la date du 27

novembre 2024. Le 26 novembre nous avons reçu un courrier stipulant que le délai ne sera pas respecté sans précision sur le nouveau délai. Au 31.12.2024 toujours pas de retour du canton.

c. Plan de quartier Mortaigue :

En 2024, 29 février, nouvelle séance à la DGTL avec la participation d'un représentant de la DGMR, s'en est suivi plusieurs séances pour étoffer le plus possible, comme demandé par la DGTL, ce dossier PA Mortaigue. Un rapport mobilité et un rapport des dangers naturels était principalement encore demandé.

Une fois encore, l'attente de ces derniers rapports a pris quelques mois pour qui soient reçus / relus / adaptés si besoin et intégrés par notre urbanisme au règlement lié.

La PA Mortaigue a été remis aux service cantonaux pour l'examen préalable fin octobre, l'accusé de réception stipule un retour de l'examen préalable en date du 22 janvier 2024.

En parallèle, des représentants de la Municipalité, le syndic M. Moser, M. Schnorf, M. Genillod et M. Volery pour le BT, ont rencontré les représentants de l'hoirie propriétaire de la parcelle 618. Un accord de promesse de vente et d'un prix ont été actés lors de la séance et sera officialisé devant notaire. Cette promesse de vente est sous réserve de plusieurs conditions, accord cantonal pour le PA Mortaigue, accord du conseil communal, sont les principales conditions.

d. Plan de quartier Mordagne :

Le préavis 2016-02 prévoyant la révision de cette planification, l'étude pour une affectation en zone d'utilité publique et sportive a donc été menée depuis 2019. Les différents Services cantonaux ont été consultés et intégrés dans le projet en ce qui concerne la DGMR. En 2022, l'étude a été finalisée mais, elle aussi, reste étroitement liée à la réponse du rapport préalable PDCom.

De ce fait, et tenant compte aussi que le PA Mortaigue interagi dans cette planification de Mordagne, le dossier a été mis en attente en 2023/24.

e. Nouvelle planification de la zone "Plages"

Suite aux divers travaux réalisés entre 2021 et 2024, l'étude du Plan d'affectation (PA) Les Plages a suivi son cours et la finalisation de cette planification n'a pas pu aboutir en 2024. Un délai de réponse démesurée de la part de la conservatrice des forêts (accidentée, prolongement de son arrêt accident, malade, etc..) concernant un point principal (le déboisement administratif) de certaines zones comme les parkings et le camping et cela a considérablement retardé le dossier.

Une réponse a été reçue en début septembre de la part de la conservatrice des forêts, une réponse relativement vague, une séance a été menée avec la participation de l'inspecteur forestier M. Graf afin de clarifier, avec notre urbanisme, la bonne compréhension pour pouvoir faire la suite du dossier.

Au 31.12.2024 le dossier est toujours en préparation chez notre prestataire externe.

HORS ZONE À BÂTIR (zone agricole et zone intermédiaire) :

Rappel que la Municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quant aux projets ou travaux effectués hors de la zone à bâtir, soit dans les zones agricoles ou intermédiaires, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimes importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2024.

7.3 Commission de salubrité :

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

| | |
|--------------|------------------------|
| Président : | M. Thierry Genillod |
| Secrétaire : | Mme Emanuelle Maccagni |
| Membres : | M. Michel Burnand |
| | M. Emmanuel Volery |
| | M. Jean-Luc RoCHAT |
| | M. Andrew TritZ |

Durant les procédures d'enquête publique, la commission consulte tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la Municipalité.

La commission de salubrité a pour rôle final de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la Municipalité afin que cette dernière puisse se déterminer sur la délivrance d'un permis d'utiliser (locaux d'activité ou installations) ou d'un permis d'habiter (logements).

Pour des questions de délai, il est à relever que le Bureau technique, accompagné généralement du Municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la Municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser partiel. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement ou le local en question, auprès du Registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du Contrôle des habitants.

Comme pour les années précédentes, ce type de visites a été diminué au maximum en 2024 afin de ne pas apporter d'étapes complémentaires dans le processus.

Pour l'année 2024, la Commission de salubrité a été convoquée à 7 reprises (5 en 2023), représentant un total de 91,75 heures (83.25 en 2023/101/47/82,75/121.5/123,2/70/30) réparties entre les visites des logements ou des locaux ainsi que pour la consultation des dossiers.

Au total, ce sont 34 (34/32/31/29/58/50/41/43) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- Suite à préavis de la commission sur les demandes de permis de construire : 15 (15/19/21/7/16/23/26/27)
- Suite aux visites en vue de la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser : 19 (19/13/10/22/42/27/15/16)

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation des dossiers. 103 (42) dossiers ont été traités en 2024.

La Commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin du cabinet médical d'Yvonand est appelé à fonctionner au sein de la commission, 1 seul cas a été traité en décembre 2024 ou seule la Doctoresse Rufner, M. Volery BT, M. Genillod Municipal ont fonctionnés. Au vu du délai court pour la visite et éviter trop de personne dans cet appartement le nombre de participant a volontairement été limité. En l'occurrence, un problème d'infiltration d'eau a été relevé (suspecté). La Commission a fait un rapport qui donne un appui pour que les locataires âgés et pour l'un des deux avec un état de santé fragile puissent libérer facilement le logement auprès de la gérance et surtout sans devoir subir à nouveau des travaux d'assainissement (déjà subi il y a une année et demi) qui les oblige à libérer une bonne partie du logement.

7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE – création 2009) :

La commission est composée de sept membres et d'une secrétaire :

| | | |
|------------|-------------------------|------------------------------|
| Président | M. Thierry Genillod | Municipal urbanisme |
| Membres | M. Dominique Antoniazza | hors CC, architecte retraité |
| | M. Emmanuel Volery | chef de service BTY |
| | M. Andrew Tritz | collaborateur BTY |
| | M. Cyril Ottonin | CC PLR |
| | M. Hans-Peter Tschäni | CC PLR remplaçant Ottonin |
| | M. Viktor Zeiter | CC UDC |
| | M. Nicolas Liechti | CC PS |
| Secrétaire | Mme Emanuelle Maccagni | collaboratrice BTY |
| Suppléants | M. Loris Perrinjaquet | CC PLR |
| | M. Stéphane Gurtner | CC UDC |
| | Mme Aline Wenk | CC PS |

Un/e municipal/e ou tout autre personne peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information. Aucune personne n'a été invitée à participer aux séances de la CCUE en 2024.

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2024 (4 en 2023/2/2/3/3/2/2//2/3) afin de traiter 5 sujets (11/11/5/7/8/10/10/2/9/5/15), comptabilisant un total de 34,5 heures (86/62/30/31/25/47/25/26/30). Elle a transmis ses rapports à la Municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de l'aider à les prendre.

Sujets traités lors de la séance du 11 juin 2024

| | |
|---------|---|
| CCUE 84 | PACom – Révision du règlement sur les constructions Présentation par M. Thierry Genillod, Municipal |
| CCUE 87 | PA Mortaigue Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |
| CCUE 96 | Agrandissement bâtiment scolaire provisoire existant et du préau couvert Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |

Sujets traités lors de la séance du 10 septembre 2024

| | |
|---------|--|
| CCUE 87 | PA Mortaigue Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal 2. |
| CCUE 97 | STEP – Construction d'une nouvelle STEP Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal, M. Emmanuel Volery, technicien |

Sujets traités lors de la séance du 10 décembre 2024

| | |
|---------|---|
| CCUE 65 | Zone réservée Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |
| CCUE 84 | PACom – Révision du règlement sur les constructions (actuellement RCPGA) Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |
| CCUE 87 | PA Mortaigue Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |
| CCUE 97 | STEP – Construction d'une nouvelle STEP Présenté par M. Thierry Genillod, Municipal |

Au 31.12.2024, 101 sujets ont été traités par la commission depuis sa création en 2009.

Lors des séances de la CCUE, le Municipal informe aussi la Commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment (11 suivis en 2024 /13/ 11 / 9 / 15 / 24).

7.5 Police

Police de proximité

Pour les prestations sécuritaires, notre Commune est rattachée depuis de nombreuses années à la Gendarmerie vaudoise, au poste d'Yverdon-les-Bains (depuis 04.2022) dont l'Adjudant David Gudit est le Chef de poste. En 2024, le Sgt Pittet et du Cpl Diem ont été les répondants principaux pour notre village.

Comme auparavant, il est à relever une très bonne réactivité et une excellente collaboration des agents de la Gendarmerie avec la Municipalité et plus particulièrement avec le service de Sécurité Publique.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le Municipal de la police, l'ASP et l'Adj Gudit, afin d'analyser les évènements et les interventions réalisés sur le territoire communal. Cette rencontre permet aussi de cibler différentes opérations souhaitées par la Municipalité.

L'antenne de Gendarmerie ouverte depuis avril 2016 au bureau communal reste très appréciée des Autorités mais aussi de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

C'est généralement Sgt Pittet ou Cpl Diem qui assurent une permanence tous les mercredis après-midi, permettant ainsi à chacun la possibilité d'obtenir un contact privilégié avec la Gendarmerie sans avoir à se déplacer dans un poste. Cette présence permet aussi d'effectuer toutes les opérations usuelles, comme un dépôt de plainte, une demande particulière ou pour obtenir de simples informations.

Des missions de prévention et de répression sur le terrain sont aussi réalisées en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes, en étroite collaboration avec notre ASP.

Poste mobile

Depuis 2016, la présence de la Gendarmerie dans notre Commune est complétée par la présence d'un bus et deux agents durant certaines demi-journées. En 2024, 4 présences ont été réalisées, généralement à proximité du Centre des Vergers (6 en 2023 /10/8 /11/12/14).

Ce dispositif permet d'accueillir les citoyens et les citoyennes pour toutes les prestations souhaitées mais a aussi pour but de garantir un service de proximité, de visibilité et de prévention.

Services préventifs

Il est à relever que les services préventifs de la Gendarmerie (patrouilles motorisées) sont nombreux, quasi journalier, et les diverses missions souhaitées par la municipalité sont réalisées à son entière satisfaction. En grand soutien a été fait par de nombreuses patrouilles en uniforme ou civil pour le problème de deal qui vient gentiment d'Yverdon à Yvonand et sur des incivilités récurrentes de jeunes motards

117

Les interventions urgentes de la gendarmerie, généralement via l'appel au n°117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale.

Au final et tenant compte de l'ensemble des prestations mentionnées ci-dessus, on peut constater que notre territoire bénéficie toujours d'une excellente couverture, contribuant ainsi à établir un sentiment de sécurité auprès de la population.

Evénements

339 évènements ont été traitées par la Gendarmerie pour notre Commune en 2024 (375 en 2023 /334/397/375/360/291/437/400/394).

Il est à relever que de très nombreux autres évènements sont traités directement par notre ASP, sans avoir recours aux services de la Police cantonale.

Le tableau ci-dessous fait part des principaux événements qui se sont produits sur notre territoire et dont la police cantonale a dû intervenir (top dix en gras) :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|------|------|------|------|------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Vols par effraction | 32 | 39 | 17 | 19 | 25 | 23 | 9 | 12 | 19 | 16 | 13 |
| Vols simples et d'usage | 24 | 20 | 24 | 21 | 21 | 15 | 18 | 12 | 16 | 15 | 19 |
| Dommages à la propriété | 13 | 10 | 23 | 19 | 8 | 14 | 16 | 26 | 16 | 8 | 19 |
| Accidents véhicules | 21 | 24 | 18 | 27 | 16 | 12 | 13 | 22 | 22 | 34 | 32 |
| Vols par introd. clandestine | 3 | 8 | 5 | 3 | 3 | 5 | 3 | 10 | 2 | 2 | 5 |
| Voies de fait | 3 | | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | 2 | 3 | 2 | 1 |
| Lésions corporelles | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Violences domestiques | 2 | 2 | 3 | 4 | 9 | 6 | 2 | 12 | 1 | 3 | 3 |
| Disparitions | 2 | 4 | 3 | 3 | 1 | 5 | 1 | 3 | 4 | 2 | 1 |
| Demande d'assistance | | | | | 24 | 13 | 10 | 4 | 3 | 2 | 2 |
| Trouble de la tranquillité et nuisance | | | | | | | 36 | 36 | 21 | 13 | 2 |
| Litige | | | | | | | 25 | 25 | 19 | 21 | 22 |
| Individu suspect | | | | | | | 17 | 17 | 12 | 28 | 10 |
| Animaux | | | | | | | 14 | 20 | 24 | 30 | 19 |
| Infraction lois cant. ou féd. | | | | | | | 11 | 1 | 3 | 0 | 0 |
| Infraction règl. Communaux | | | | | | | 10 | | 1 | 2 | 1 |
| Individu perturbé | | | | | | | | | 16 | 14 | 7 |
| Incendie | | | | | | | | | 9 | 2 | 0 |
| Collisions avec animaux | | | | 29 | 22 | 21 | 22 | 22 | 12 | 18 | 6 |
| cybercriminalité | | | | | | | | | | | 12 |

Selon le ressenti de la Gendarmerie par rapport à d'autres communes régionales de même type, Yvonand reste un village sans problème particulier, d'autant plus que la population se voit pratiquement doublée en période estivale.

7.6 Service de Sécurité Publique (SPY)

Pour rappel, le service de Sécurité Publique a été créé en mars 2015, suite à la réforme policière cantonale intervenue au 1^{er} janvier 2012.

Organisation

Depuis décembre 2017, Mme Meliha Sabotic occupe le poste d'assistante de Sécurité Publique (ASP) avec un taux d'activité de 85%. Elle a été nommée en 2022 responsable de la Sécurité Publique.

M. Nermin Ademovic, garde-parc engagé en septembre 2021 pour un poste à plein temps, complète l'effectif du Service.

Comme les années précédentes, la Municipalité a pu compter sur l'appui de deux auxiliaires garde-parc supplémentaires durant la période estivale. Cet appui à notre Sécurité Publique, dédommagé à un tarif horaire défini, permet de couvrir les activités durant les week-ends et les jours fériés principalement, ceci afin de ne pas surcharger nos collaborateurs et éviter ainsi des compensations de congé.

Une séance est tenue hebdomadairement entre l'ASP et le Municipal de police, en plus de nombreux et réguliers contacts.

Afin d'être plus à l'aise avec les plaisanciers d'outre Sarine, j'ai proposé que Mme Sabotic suive des cours d'allemand ce qu'elle a fait avec plaisir et assiduité.

Le Service de sécurité publique dispose d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo musculaire et d'un véhicule électrique (DACIA Spring).

En 2024 nous avons donné un nouvel aspect à ce véhicule avec notre nouveau logo et les bandes réfléchissantes afin que le véhicule soit plus visible.

Missions de l'ASP

L'ASP est en charge de faire respecter les règlements communaux et plus spécialement le Règlement de police. La prévention et les contacts avec la population occupent une grande partie du temps de notre ASP, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal. Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière aux arrêts de bus très fréquentés de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les principales missions effectuées en 2024 :

- Gestion des diverses signalisations communales.
- Gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire.
- Contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité sur le domaine public et des aménagements privés (haies et plantations par exemple).
- Présence importante dans le secteur lacustre lors de la période estivale (samedi, dimanche et jours fériés inclus) et contacts réguliers avec les acteurs de la zone.
- Diverses opérations auprès des propriétaires de chiens (prévention, "chasse aux crottes" et prévention envers les propriétaires, contrôle de l'identification, etc...).
- Assistance lors de sinistres et accidents.
- Surveillance des récolteurs de fonds non autorisés.
- Appui et conciliation lors de conflits de voisinage ou tout autre sujet.
- Contacts avec les commerçants et prévention.
- Relation avec les Autorités cantonales (Police cantonale, Police du commerce, Préfecture, etc...).
- Participation et appui lors des expulsions ordonnées par la Justice de paix.
- Participe à diverses séances avec le municipal en charge, citoyens, sociétés, etc., lors de demande d'entrevue ou réclamations.

- Présence soutenue dans le périmètre scolaire.

Mme Sabotic, par ses missions et ses relations privilégiées avec les citoyens, apporte un réel atout à notre Commune et la Municipalité en est reconnaissante.

Missions du garde-parc

Avec la mise en place depuis 3 ans du stationnement règlementé sur l'ensemble du village et de la zone lacustre, la mission première du garde-parc est le contrôle et la gestion générale du stationnement ainsi que la surveillance du bon fonctionnement des horodateurs.

Il apporte une présence soutenue pour la zone lacustre durant la période estivale, avec l'aide du garde-parc auxiliaire, aussi durant les week-ends et les jours fériés.

M. Ademovic apporte d'autre part un appui non négligeable à notre ASP, principalement pour les missions de surveillance et de prévention dans le secteur du collège et des arrêts de bus.

M. Ademovic répond avec satisfaction aux attentes de sa supérieure, Mme Sabotic, et de la Municipalité, mais ne souhaite toujours pas faire la formation d'ASP. De ce fait il ne pourra plus porter l'uniforme dès 2025.

Divers

La place réservée à l'accueil des gens du voyage (Au Moulin) n'a pas été utilisée en 2023 ni 2024.

En 2024, diverses interventions de notre ASP, en appui avec la Gendarmerie, ont été faites pour diverses causes de déprédations et de vols véhicules sans plaques sur le domaine public. Avec une excellente collaboration entre les services.

Intervention en commun :

1. Accident de la circulation devant le Barathym.

Associations

Notre Commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndics et municipaux de police (ASMP). La grande majorité des Communes vaudoises sans corps de police municipal ou intercommunal font partie de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Yvonand est aussi membre de l'AVSSP - Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique - association à but non lucratif dont le siège est à Grandson.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner, à rationaliser les tâches administratives et dispense la formation continue à ses membres pour ne citer que les buts principaux. Notre ASP continue de suivre les diverses formations continues proposées.

Circulation

Zone 30km/h

Une réflexion globale sur le village a été entreprise afin de voir quelles seraient les zones à mettre à 30km/h un préavis pour l'étude contenant 5 zones séparées sur le village d'Yvonand et son hameau de la Mauguettaz a été voté positivement par le conseil communal en 2024. Le mandat a été donné chez Christ & Gigax pour faire cette étude et le rapport de mobilité.

Zone industrielle du Marais

Suite à diverses mises à l'enquête dans la zone industrielle de la Petite Amérique en 2023, la DGMR a demandé à ce que la Municipalité étudie un plan mobilité douce dans ce secteur. Cette étude a été mise en standby pour mettre la priorité sur le Pa Mortaigue et sur les zones 30km/h qui reprendra cette même zone dans son étude.

Liée à la circulation et manœuvres de Car postal sur la place de la Gare, une étude a été menée en 2023/24 sur l'ensemble du secteur "Aux Marais" mais suite au changement d'horaire en décembre 2024, Car-postal nous a bien signalé, qu'il n'y avait pour le moment aucun moyen de faire passer le car-postal dans cette zone industrielle.

Concernant le demi-tour du bus sur la place de la gare les CFF nous ont octroyé un nouveau délai pour trouver une autre solution d'accès au quai ou une amélioration qui permettrait au bus de faire demi-tour sans franchir les lignes jaunes au bord des voies. L'accès par le centre collecteur nous a formellement été refusé par celui-ci, trop de risque de problème pendant les moissons.

L'étude se poursuit pour l'heure, sur malheureusement la seule solution, de faire un aménagement derrière la salle polyvalente de rélargir la place (entre la salle et le vieux hangar) ce qui va inéluctablement réduire le nombre de place de parc.

Croisée du temple

Un changement de priorité a été mis en place en juillet pour une phase de test d'une année. Cette mesure est, je le rappelle une mesure afin de diminuer la circulation sur la rue des vergers pour améliorer la sécurité des écoliers dans ce secteur.

Au 31.12.2024, on ne déplore qu'un seul accident impliquant deux véhicules légers sans blessé (juste un peu choqué). Il y a bien eu quelques freinages et coups de klaxon les premiers temps, car le grand défi de ce genre de changement c'est les habitudes. Elles sont très difficiles à changer pour les utilisateurs très réguliers voiture comme cycliste. Mais concrètement, un fort retour positif de la population nous est parvenu sur ce changement.

Contrôles des vitesses

Depuis décembre 2017, date de mise en service des deux radars pédagogiques mobiles, la Municipalité effectue de nombreuses mesures de vitesse à l'intérieur de la localité et des hameaux. Les statistiques détaillées permettent d'analyser les différentes vitesses relevées sans pour autant enregistrer les numéros de plaques. Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur installation, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, responsable de l'équipe Voirie.

En 2024, 8 emplacements différents ont été couverts par ces radars pédagogiques (7 en 2023/ 4/3/5/6/12), ce qui a permis d'obtenir 4 statistiques (sur un des radars on n'arrive plus à prélever les données) du fait que les mesures sont prises dans les deux sens de circulation : avenue des Pins, Rue de la Ria, Route de Rovray, Grand 'Rue, Av. de Mordagne, Rue de la Mauguettaz, Pâquis et Cerisiers.

Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des dépassements de vitesse enregistrés, et au besoin de les transmettre à la gendarmerie en vue d'organiser des contrôles répressifs.

Contrôles répressifs (radars)

Seule la Gendarmerie est autorisée à effectuer ce type de contrôles.

En 2024, 3 contrôles (4/4/11/12/23/24/23/34) ont été effectués à 3 emplacements différents (3/3/3/3/7/8/5) de notre village.

1624 véhicules (2371/1734/3592/4200/8076/7333/6957/8876) ont été contrôlés et 14 conducteurs (19/42/71/71/230/136/153/254) ont été dénoncés, ce qui représente 0.86% (0.82% / 2,4% / 1,97% / 1,7% / 2,85% / 1,85% / 2,2% / 2,86%) des conducteurs en infraction.

Stationnement

Stationnement payant

Le stationnement payant (horodateurs) mis en vigueur en 2021 a apporté satisfaction en 2024.

Le fonctionnement des horodateurs ainsi que le système de contrôle par smartphone ont donné entière satisfaction.

Grâce aux diverses applications mises en place, on peut constater que plus de la moitié des transactions sont effectuées numériquement :

- | | |
|---------------------------|-------|
| - CB (carte bancaire) | 10,5% |
| - Applications numériques | 58,5% |
| - En numéraire | 31% |

En 2024, le nombre de transaction (toutes zones confondues) a légèrement augmenté par rapport à 2023.

74'100 transactions en 2024 (66'328 en 2023)

Autres zones de stationnement règlementé

Il s'agit des autres zones dans le Centre et à la rue du Lac, limitées à 3 heures de stationnement. Favorable pour les visiteurs/riverains et la clientèle des commerces en particulier. Les mesures mises en place vont perdurer.

En 2024, le parking de Brit resté soumis à autorisations de stationnement (payantes) pour les collaborateurs et collaboratrices du site scolaire. Le parking des Saules qui est en mise à ban est resté gratuit, toujours réservés aux ayants-droits (porteurs de macaron). Quant à la zone publique du parking des Saules, elle a été mise avec une règlementation de 3 heures max.

Stationnement / camping sauvage

La signalisation complémentaire installée à proximité de la STEP et au fond du Vallon des Vaux afin d'éviter les divers abus constatés fonctionne.

Lors de la période estivale principalement, il est relativement difficile de gérer et de pouvoir contrôler le camping sauvage, situation interdite sur l'ensemble du territoire communal hormis sur les places autorisées (camping).

Ne pouvant réellement prouver les faits, notre service de Sécurité Publique a cependant avertis oralement env. 20 propriétaires de camping-car et apposés 5 ordonnances pénales sous forme d'avertissement.

Zones mises à ban

Pas nouvelle mise à ban en 2024.

Autorisation de stationnement

Comme depuis 2021, la délivrance d'une autorisation de stationnement est disponible, soumise à diverses conditions.

Le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants-droits sur la voie publique et les tarifs qui l'accompagnait, notre ASP a pu mettre en œuvre le système numérique de demande et d'obtention d'autorisations. En 2024, il y a 231 autorisations de stationnement pour ces cas particuliers.

Contrôle du stationnement et dénonciations (amendes d'ordre - AO)

Notre service de Sécurité Publique a réalisé le contrôle du stationnement, appuyée durant la période estivale par la garde-parc auxiliaire :

- Amendes d'ordre délivrées 1894 (2'018 en 2023/ 2'350)

Il est à relever que 75% (75% en 2023) des AO délivrées concernent les zones lacustres et 25% (25% en 2023) le centre du village.

25 (50/107/188) AO furent annulées pour de justes motifs et 57 (32 en 2023 /33) amendes d'ordre supplémentaires ont été délivrées pour non-respect des règles de circulation.

Environ 500 (550 en 2023/ 500) rappels ont dû être transmis suite au non-paiement dans les délais.

En 2024 la Municipalité a décidé d'ajouter les frais de rappel de 10 CHF.

En 2024 le logiciel de l'entreprise T2i de traitement d'amende d'ordre a été abandonné par l'entreprise susmentionnée, nous étions alors obligés d'en prendre un nouveau chez l'entreprise FRANIC.

Hormis les réclamations usuelles, notre service de Sécurité Publique n'a pas rencontré de problème particulier dans le cadre de la gestion du stationnement durant l'année 2024.

Commission stationnement et mobilité (création 2017)

La Commission est composée du président et de sept membres :

| | | |
|-----------|----------------------|-----------|
| Président | M. Thierry Genillod | Municipal |
| Membres | Mme Meliha Sabotic | ASP |
| | Mme Aline Wenk | CC PS |
| | Mme Zoé Gander | CC PS |
| | Mme Katia Méan | CC PLR |
| | M. Soprano Marinelli | CC PLR |
| | M. Thierry Steiner | CC UDC |
| | M. Hubert Vermot | CC UDC |

La Commission n'a pas siégé en 2024 (1 en 2023/0/1).

Manifestations

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA (POrtail CAntonal des MAnifestations) est utilisé depuis de nombreuses années et permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la Municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

71 manifestations soumises à Pocama (67 en 2023 /65/31/60/56) ont été enregistrées pour l'année 2024 et 1 (7/2/12/11) fut annulés.

Aucun problème particulier n'est à relever dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées en 2024 et qui ont été validées par le formulaire POCAMA. Une seule manifestation a été bloquée et annulée sur le fait par la Municipalité suite à la forte recommandation de la Gendarmerie, dépêchée en force et nombre sur place au Casino de la Mauguettaz. Cette manifestation n'avait pas été soumise à une demande POCAMA sans quoi elle n'aurait très probablement pas eu d'autorisation car les participants étaient suivis de près par la GDM. Depuis les responsables du Casino demandent systématiquement de remplir un POCAMA.

Notre service de Sécurité Publique peut être appelé dans le cadre de certaines manifestations en fonction des besoins.

L'appui des pompiers (SDIS) est quelquefois demandé, comme lors des cortèges sur le domaine public (1^{er} août, fête de printemps, etc...). Le service de Voirie peut aussi être appelé à apporter son appui.

Notre ASP a été généralement présente lors du déroulement du marché hebdomadaire du jeudi, décalant alors son horaire habituel. Elle veille ainsi à l'application des directives de la Police du commerce.

7.7 Contrôle des Habitants

Le Contrôle des Habitants, dont les tâches principales sont la gestion du Contrôle des Habitants et du Bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens, est tenu par Mme Valérie Cornu, Préposée, et par Mme Chantal Métraux.

Contrôle des habitants – au 31 décembre 2024 (état au 31.01 2025) :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Arrivées | 312 | 286 | 267 | 396 | 314 | 298 | 323 | 338 | 301 | 265 |
| Naissances | 25 | 32 | 34 | 31 | 37 | 36 | 32 | 26 | 24 | 21 |
| Départs | 249 | 220 | 267 | 343 | 323 | 269 | 266 | 298 | 304 | 296 |
| Décès | 46 | 47 | 50 | 52 | 53 | 67 | 49 | 41 | 40 | 48 |

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population de la page 10.

Etrangers – au 31 décembre 2024 (état au 31.01.2025) :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Permis N | | 1 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Permis S | | | | | | | | 14 | 12 | 10 |
| Permis F | 14 | 12 | 17 | 17 | 19 | 20 | 20 | 21 | 28 | 20 |
| Permis L UE | 4 | 3 | 4 | 5 | 4 | 3 | 2 | 3 | 5 | 1 |
| Permis L ET | | | 2 | 4 | 2 | 1 | 1 | 3 | 2 | 2 |
| Permis B UE | 125 | 117 | 131 | 121 | 111 | 108 | 112 | 119 | 121 | 133 |
| Permis B ET | 44 | 45 | 49 | 61 | 58 | 59 | 61 | 70 | 75 | 78 |
| Permis C UE | 252 | 255 | 270 | 280 | 287 | 300 | 285 | 285 | 270 | 271 |
| Permis C ET | 28 | 23 | 30 | 33 | 32 | 37 | 45 | 47 | 51 | 44 |

| | | | | | | | | | | |
|-------------------|---|---|---|----|---|---|---|----|---|---|
| En attente permis | 6 | 3 | 1 | 10 | 0 | 7 | 8 | 13 | 4 | 7 |
|-------------------|---|---|---|----|---|---|---|----|---|---|

Population totale (résidente et secondaire) - au 31 décembre 2024 (état au 31.01 2025) :

| | Hommes 16 ans et + | Femmes 16 ans et + | Garçons - 16 ans | Filles - 16 ans | Total Hommes | Total Femmes | Total |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|--------------------|-----------------|-----------------|-------|
| Total des Suisses | 1'126 | 1'318 | 279 | 260 | 1'405 | 1'578 | 2'983 |
| Total des étrangers | 249 | 214 | 51 | 58 | 300 | 272 | 572 |
| Population totale | 1'375 | 1'532 | 330 | 318 | 1'705 | 1'850 | 3'555 |

Harmonisation des registres

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la Municipalité.

Il arrive cependant que de nouveaux citoyens demandent à s'inscrire dans des logements qui ne sont pas toujours connus par la Municipalité, et donc pas répertoriés dans le registre cantonal des bâtiments. Une légalisation de ce type de logement est alors nécessaire, pour autant qu'elle soit possible. Dans le cas contraire, le logement ne peut alors être utilisé/occupé. Comme habituellement, quelques situations ont dû être traitées en 2024.

Documents – au 31 décembre 2024 (état au 31.01.2025)

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le Contrôle des Habitants et le Bureau des étrangers.

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|
| Cartes d'identité | 201 | 193 | 156 | 145 | 162 | 112 | 191 | 217 | 177 * | 148 * |
| Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...) | 180 | 177 | 222 | 297 | 226 | 166 | 170 | 215 | 183 * | 248 * |

* = Mouvements enregistrés par le Service de la Population du Canton de Vaud pour la commune d'Yvonand

Recensement des chiens :

261 chiens sont enregistrés sur la commune au 31.12.2024 (246 en 2023 / 49, 243, 229, 234, 240, 251, 219, 210).

Notre ASP apporte son appui en cas de nécessité et organise ponctuellement des campagnes "anti-crottes" ou des contrôles via la puce électronique.

7.8 Police administrative

La Police administrative a pour tâches principales l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales, la gestion des dossiers Pocama ainsi que la gestion du registre des citernes.

Le contrôle de conformité des demandes pour les jeux d'argent (lotos et tombolas) est aussi une tâche de la police administrative.

Ce poste est tenu partiellement par Mme Cindy Rippstein Ozturk (depuis le 1^{er} mai 2022 à temps partiel de 30%), sous la responsabilité de notre ASP. Mme Rippstein a donné sa démission fin novembre. Une offre d'emploi a été ouverte pour retrouver un /e nouveau/elle collaborateur/trice. Les entretiens se dérouleront sur janvier 2025.

Contrôle des citernes :

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la Municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 10 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2024, 18 (10/5/4/4/2) dossiers ont fait l'objet d'un rappel concernant les citernes de plus de 2000 litres.

Commandements de payer

278 commandements de payer ont été notifiés en 2024 à certains habitants de la Commune pour le compte de l'Office des poursuites (298 en 2023 /405/261/237//289/167/235/142), soit une diminution de 8.68% par rapport de l'année précédente.

Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre Commune, ce dernier percevant uniquement le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

Ce mandataire relève dans son rapport annuel qu'il n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche et qu'il a entretenu avec le personnel en charge du contrôle des habitants d'excellents rapports et le remercie pour la qualité des informations transmises, ce qui a facilité son travail.

Ordonnances pénales (sentences municipales) :

136 ordonnances pénales ont été notifiées par la Municipalité en 2024 (115 en 2023 /104/154/148/44/40/78/124) qui se répartissent comme suit :

- 10 (15/2/24/7/20/11) dénonciation pour un cas de circulation interdite (sens unique de l'av. des Pins par exemple, hors AO délivrées par le Service de la Sécurité publique) ou de stationnement interdit.
- 2 (1/1/2/2) suite à dénonciation au Règlement de police de la part de la Police cantonale pour troubles de l'ordre public (nuisance nocturne).
- 5 (6/4/15/10/9/4) dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets ou autres sujets.
- 119(74/88/64/21/4/20) dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur leur propre bien-fonds mis à ban (inclus Commune).
- 1 (0/9/23) annulées pour justes motifs.

D'autre part, 10 (27 en 2023 /10) avertissements sous forme d'ordonnance pénale – uniquement les frais de facturé – ont été délivrés.

Nombre de rappels pour des amendes d'ordre impayées pour 2024 : 130 (550 en 2023 /510).

Nombre d'ordonnances pénales impayées pour 2024 : 12, dont certaines sont parties en poursuites.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance. Cette audition est effectuée par le Municipal de police accompagné de la Secrétaire municipale, éventuellement du Municipal responsable du dicastère concerné par le sujet. Il n'y a eu 3 auditions en 2024 (0 en 2023/0/0/2/1).

Séance de conciliation

Aucune séance de conciliation a eu lieu en 2024 (0 en 2023/1/1).

7.9 Commission de naturalisation

Composition

| | | | |
|-----------|----------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| Président | M. Charles Wernuss | Conseiller communal | PLR |
| Membres | M. Dimitri Perrenoud | Conseiller communal | PLR |
| | Mme Julie Rey | Conseillère communale | UDC |
| | M. Jean-Claude Rey | Conseiller communal | UDC (en remplacement de Julie Rey) |
| | M. Thierry Steiner | Conseiller communal | UDC |
| | M. Philippe Sauser | Conseiller communal | PS |
| | M. Gaël Hedou | Conseiller communal | PS |
| | M. Thierry Genillod | Municipal sécurité public | |
| | M. Martin Schnorf | Municipal des affaires sociales | |

Secrétaire hors commission

Mme Céline Genillod depuis novembre 2023

La Commune a reçu 11 demandes de naturalisation en 2023 (8 en 2022/6), dont les candidats sont de nationalité 1 Française, 3 Italienne, 2 Portugaise, 1 russe, 3 Kosovare, 1 togolaise. Ces demandes ont été traitées en amont des auditions par notre Greffe et notre ASP qui ont établis le rapport d'enquête, tous préavisés favorablement par la Municipalité.

La Commission municipale de naturalisation a procédé à 2 entrevues avec les candidats en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand (4 en 2022/7).

La Commission établi un rapport et un procès-verbal pour chaque audition, qui ont tous été favorables en 2024, et ces documents ont été validés par la Municipalité qui a pu les retourner au service cantonal concerné.

Rappel que si cette Commission communale a été dissoute en janvier 2019 en application des nouvelles réglementations fédérales et cantonales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, il reste de compétence de la municipalité, respectivement de la secrétaire municipale et de l'ASP, d'établir les rapports d'enquête en recevant le/la candidat/e. La Commission a donc pour rôle d'établir un contact privilégié entre les candidats/candidates et les Autorités politiques de la Commune. Ces entrevues sont bien appréciées de la part des personnes auditionnées.

La commission de naturalisation a été dissoute dans le courant de l'année, il n'y a que 2 candidats qui ont passés devant les membres de la commission. La dissolution de cette commission est due à une réflexion de ces membres afin de trouver une autre façon de faire pour la commune. Le but de cette commission restait au final, plus de faire connaissance et faire connaître nos autorités aux personnes demandant la naturalisation. La Municipalité réfléchi à simplement intégrer ces personnes une fois naturalisées à la soirée des nouveaux citoyens afin de leur remettre leur certificat de bourgeoisie lors de cette entrevue.

Le Conseil communal, le 11 octobre 2024, a été informé par courrier de cette dissolution.

8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Cyril Ottonin)

8.1. Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)

8.1.1. Délégations au Comité Directeur (CoDir) et au Conseil Intercommunal (CI)

Une répartition différente des délégations a eu lieu en mars 2024, Laura Marques représente la commune au CoDir et je reprends la fonction de délégué au CI en remplacement de Philippe Moser.

8.1.2. Recrutement 2024

Le CoDir s'était fixé comme objectif de recruter 4 personnes pour le DPS d'Yvonand. Six personnes se sont présentées à la soirée d'information à la caserne d'Yvonand. À l'issue du test de sélection, 16 personnes ont été retenues pour l'ensemble du SDIS Nord vaudois dont 4 personnes pour le DPS B1 Yvonand (dont 2 JSP flamme 3). Le 100% des personnes présentes au test de sélection pour le DPS Yvonand ont été retenues.

8.1.3. Interventions sur le territoire communal

Une dizaine d'interventions ont eu lieu. Cela se résume par des pollutions ; inondation ; prise en charge de personne corpulente pour le SMUR ; odeur de gaz ; feu extérieur ; explosion.



8.2 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPCI)

8.2.1 Comité de direction

| | | |
|----------------|------------------------|---|
| Président | Pierre-Alain Lunardi ; | <i>Municipal, Montagny-près-Yverdon</i> |
| Vice-Président | Luigi Fiorito ; | <i>Municipal, Vallorbe</i> |
| Secrétaire | Myriam Deriaz | |

8.2.2 Conseil intercommunal

| | | |
|----------------|-----------------|------------------------------------|
| Président | Patric Martin; | <i>Syndic, Belmont-sur-Yverdon</i> |
| Vice-Président | Claude Roulet ; | <i>Syndic, Mauborget</i> |
| Secrétaire | Myriam Deriaz | |

8.2.3 Commission de Gestion 2021-2026

| | | |
|-----------|----------------------|---|
| Président | Raphael Krüll ; | <i>Municipal, Agiez</i> |
| Membres | Christophe Dumoulin; | <i>Municipal, L'Abergement</i> |
| | Eric Clot | <i>Municipal, Baulmes</i> |
| | Yvan Pahud | <i>Municipal, Ste-Croix</i> |
| | Isabelle Piguet | <i>Municipale, Le Chenit</i> |
| | Cyril Ottonin | <i>Municipal, Yvonand (dès le 16.05.2024)</i> |

8.2.4 Présentation

La protection civile vaudoise (PCi) est composée de régions dotées chacune de la personnalité juridique. Ces régions ont à leur tête un comité de direction (CoDir), dans lequel siègent les représentants des communes s'y rattachant ; il est chargé de prendre les décisions les plus importantes en matière d'organisation, de finances ou de gestion.

La protection civile vaudoise est composée de 10 régions, calquées sur les districts, appelées « Organisations Régionales de Protection Civile » (ORPC).

La protection civile du Jura-Nord vaudois offre ses services à la population des 73 communes du district. Elle est composée d'un bataillon de 4 compagnies avec environ 500 miliciens et 7 professionnels.

Les personnes accomplissant un service sont formées de manière adéquate au sein de la protection civile; des entraînements réguliers leur permettent de se préparer en vue d'éventuelles interventions. L'équipement et le matériel sont adaptés à la diversité des tâches.

8.2.5 Activités 2024

La prise de contact avec l'ORPCi s'est déroulée lors l'assemblée générale du 16 mai 2024 qui s'est tenue à salle du Pétrole à Treycovagnes. Neuf nouveaux délégués et suppléants ont été assermentés.

8.2.6 Entretien des abris publics

Une proposition de convention est venue de l'ORPCi-JNV pour l'entretien des abris publics. Pour rappel l'entretien incombe aux propriétaires qui doivent se conformer aux instructions fédérales. Cette proposition vise à simplifier la tâche des communes en leur apportant un soutien professionnel tout en respectant les normes en vigueur. Cela permettra également de rationaliser les achats optimiser les interventions. La commune d'Yvonand a signé cette convention en 2024.

8.2.7 Nouvelle base opérationnelle

Une nouvelle base opérationnelle a été inaugurée le 6 juin située à Orbe, elle permet de répondre parfaitement aux qui sont de trois ordre soit :

- Catastrophe ou situation d'urgence
- Travaux de remise en état
- Interventions en faveur de la collectivité

La protection civile peut également être engagée en cas conflit armé, avec des renforts en personnel et en



dernier, missions

de matériel.

8.3 Forêts

8.3.1 Triage forestier

La commune préside l'Association des propriétaires forestiers du Triage Yverdon-Yvonand qui exploite, sur délégation, les forêts communales.

Les autres membres de l'association sont :

- Cheseaux-Noréaz,
- Yverdon-les-Bains,
- Villars-Epeney,
- Cuarny

Le canton de Vaud, n'est plus membre à part entière du triage, mais il est représenté par l'inspecteur du 8^{ème} arrondissement, qui participe aux assemblées générales avec une voix consultative.

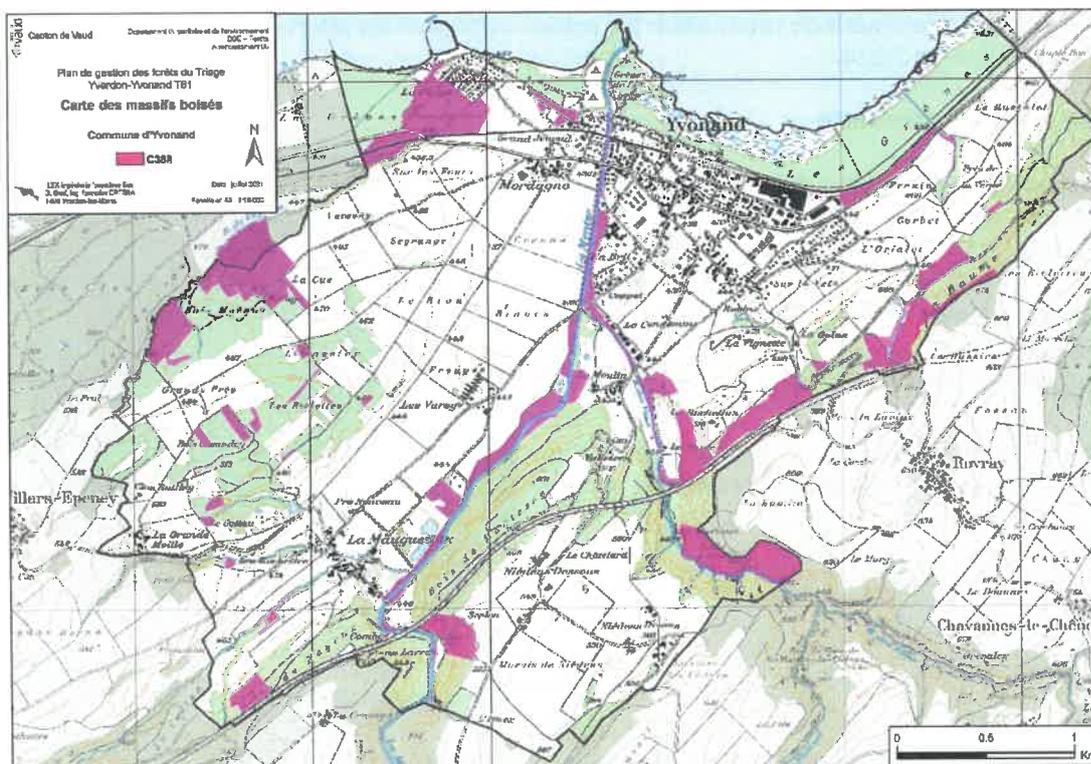
Le comité directeur est constitué de :

- Alexandre LECOURTIER, Yvonand, président jusqu'au 20 mai 2024
- Cyril OTTONIN, Yvonand, président depuis le 2 mai 2024
- Philippe PEREY, garde forestier, secrétaire
- Sandro ROSSELET, Yverdon-Les-Bains, membre
- Nicolas CHAPPUIS, Cheseaux-Noréaz, membre
- Sylvain ETTER, Yvonand, boursier

Le triage emploie 6 (5.2 EPT) personnes dont un apprenti, sous la direction du garde forestier, M. Philippe PEREY.

8.3.2 Massifs boisés

Les forêts communales d'Yvonand représentent une surface de près de 111 ha qui sont des boisés exploitables de façon soutenue.



8.3.3 Acquisition de forêts

La commune n'a pas procédé à des acquisitions cette année. Cependant des demandes ont été étudiées mais non pas abouti ou sont en cours.

8.3.4 Finances et exploitation

L'année 2024, malgré une météo plus équilibrée, confirme que l'état sanitaire des forêts reste précaire. Le retour en force de plusieurs foyers de bostryche a nécessité des coupes préventives afin d'en limiter la prolifération dans nos forêts.

Le projet de couvert pour le stockage des plaquettes n'a pas avancé comme planifié. Des informations complémentaires ayant été demandées par la commune de Cheseaux-Noréaz sur une dérogation des règles de construction de leur règlement de police des constructions. (10 m à la lisière). La démolition a eu lieu à l'automne quelques jours avant la fin de la validité du permis de construire établi en 2021 et prolongé en 2023 pour une année. Suite à cela, la décision a été prise de mettre le projet en attente de l'engagement du nouveau garde forestier prévue en fin 2025.

Sur le plan communal, les volumes traités ont été conformes à la programmation. Les comptes accusent un déficit comme à l'accoutumée, mais il faut rappeler que les frais engagés ne se limitent pas à des objectifs de production et ventes de bois, mais à la préservation de notre patrimoine naturel, à la sécurisation des forêts fortement fréquentées par la population et les touristes.

8.3.5 Plantations

Dans le but de gérer le patrimoine arboré de la commune, tant en milieu urbain qu'en milieu rural de manière durable, 7 noyers greffés de l'espèce *Juglans regia* « Franquette » ont été achetés. Quatre pièces ont été plantées le long de la rue de l'Ancien-Stand afin de compléter et remplacer les arbres récemment abattus. Les 3 autres ont été planté le long de la route cantonale Yvonand - La Mauguettaz juste après le Pont des Iles, de manière à recréer un cordon boisé avec le même alignement que jadis. Bien mal nous a pris, la DGMR nous a interpellé en nous signifiant qu'ils étaient plantés trop près du domaine public (DP), selon la loi actuelle et qu'ils devaient être déplacés. Nous espérons pouvoir trouver un accord, mais rien n'y fait.

8.3.6 Inventaire des arbres remarquables / nouveau règlement de protection des arbres

Suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2023 de la nouvelle loi de protection du patrimoine naturel, une mise à jour du règlement communal et de l'inventaire des arbres remarquable a été entrepris.

Le règlement est à quasi sous toit. La finalisation était en attente du Règlement (RLPrPNP) qui est entré en vigueur le 01.07.2024.

Quelques semaines plus tard, un courrier de la DGEJS demandait de suspendre les investigations suite à une décision de revoir certains critères et leur pondération et ce jusqu'à nouvel avis.

Désormais, les arbres seront évalués selon le seuil de circonférence cantonal. L'évaluation de la couronne des arbres a été simplifiée avec comme attributs : dénaturée ; sans intérêt esthétique ; typique et exceptionnelle. Le projet est donc en stand-by.

8.4 Domaines

8.4.1 Vignes

Après une récolte 2023 qualifiée de normale, 2024 se caractérise par des volumes inférieurs, principalement dû à une météo des plus capricieuse.

Ainsi l'Auxerrois a produit un raisin de qualité sondé à 79° oesclé à la vendange pour un volume de 775 kg qui ramené à 440 litres laissera environ 630 bouteilles.

Le volume de Pinot noir avec 650 kg sondé à 85° oesclé a de son côté légèrement diminué et devrait représenter 430 litres soit environ 610 bouteilles.

Le suivi et l'entretien de la vigne est effectué par le personnel de voirie en coordination avec Valérie Marendaz depuis maintenant 5 ans. Nos vins rencontrent un bon accueil auprès de nos sociétés locales qui le servent volontiers pour le vin d'honneur lors de leurs manifestations. La charge financière reste élevée mais le 80% des frais sont du personnels internes. Cela reste une charge réelle mais somme toute théorique.

La vigne a atteint sa maturité et marque les premiers signe de vieillissement. Pour pallier à cela, une phase test sera réalisée en 2025 avec deux nouveaux cépages. Des plants ont été sélectionnés parmi la liste cantonale des cépages résistants, reconnus pour un soutien financier.

Pour le rouge le choix s'est porté sur le DIVICO et pour le blanc le SOUVIGNIER GRIS.

Une nouvelle surface adjacente à celle actuelle, a été préparée à la plantation. Les lignes seront orientées dans le sens de la hauteur dans le but de favoriser son exploitation. Les traitements devraient être également mois fréquents et ainsi diminuer les coûts d'exploitation qui grèvent les comptes de la vigne. Actuellement 7 à 10 traitements sont nécessaires, alors qu'une estimation prévoit 2 à 4 traitements pour le futur.

8.4.2 Inventaire des infrastructures agricoles et naturelles

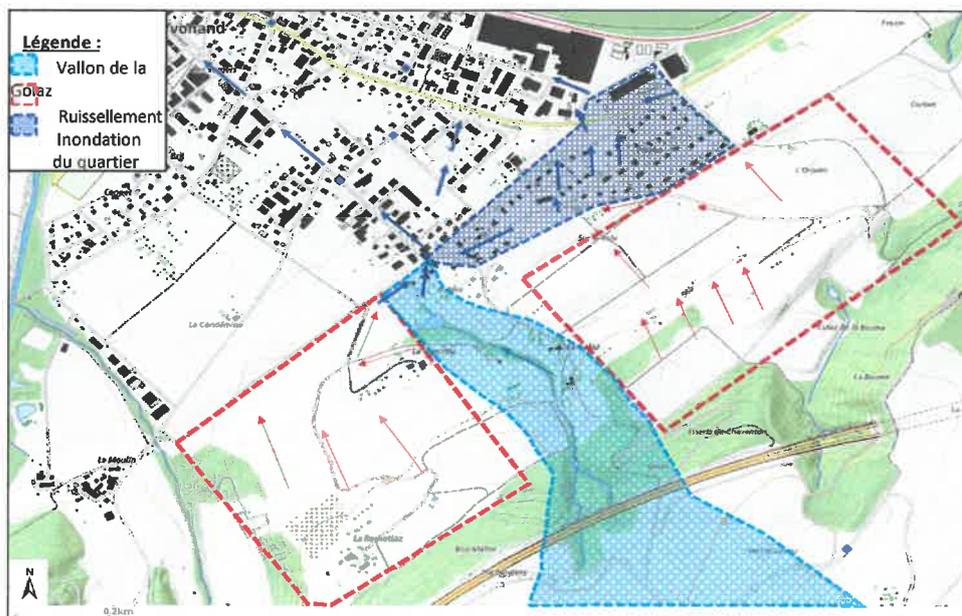
En 2023, la commune avait pris connaissance du rapport ILEX qui visait à recenser les infrastructures agricoles (chemins et collecteur), dans le but d'identifier les zones problématiques et de prioriser les interventions d'amélioration ou d'entretiens. A ce jour, les ressources de votre municipal se sont concentrées sur d'autre projets.

8.5 Rives, plages et cours d'eau

8.5.1 Concept de protection contre les inondations par débordement du ruisseau de la Golaz et par ruissellement.

Les travaux ont débuté en décembre 2024 par l'établissement du calendrier des différents travaux.

S'en est suivi, début 2025, une visite sur le terrain afin de bien comprendre les enjeux.



8.5.2 Sécurisation de la Mauguettaz

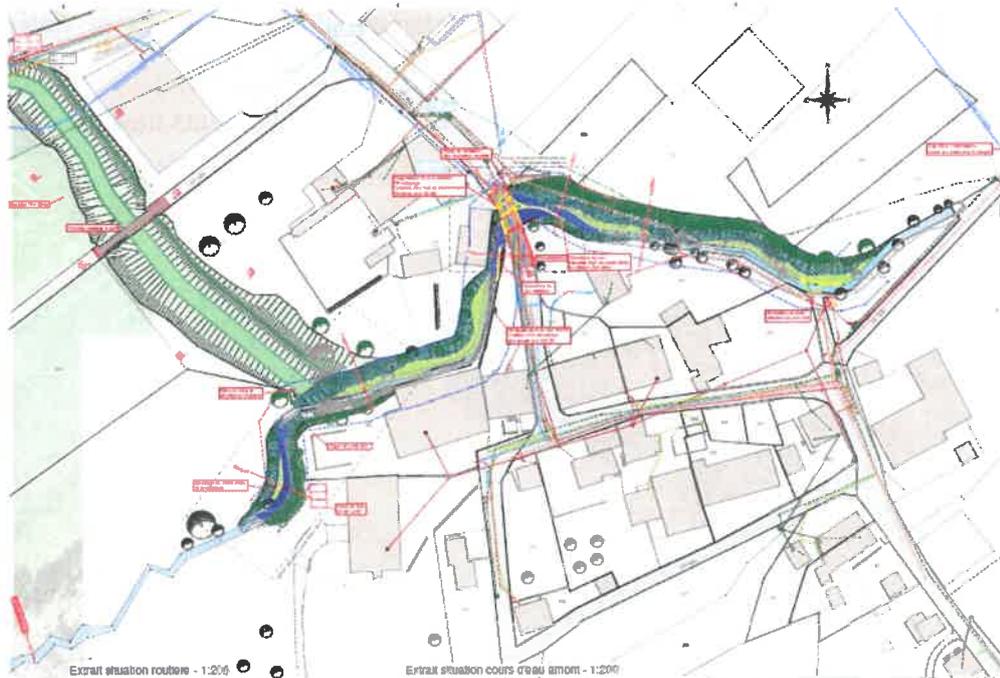
Les premiers travaux ont été réalisés au printemps 2024.

Nous avons profité de la réfection de la route de Pomy par la DGMR de combiner les travaux de réfection de cette route sur le territoire communal (06) et par la même occasion de procéder à une modification du passage sous la route du ruisseau des Rochettes par la pose d'un tube supplémentaire de 700 mm ainsi que de l'agrandissement du déversoir et la pose de grilles.



S'en est suivi des contacts et des rencontres sur place avec les propriétaires, la commune et le canton (DGE) pour les informer sur les procédures d'une part d'expropriation pour cause d'intérêt public et d'autre part des servitudes de maintien d'ouvrage. Des conventions sont ou sont en passe d'être signées entre le canton et les propriétaires. La mise à l'enquête publique pourra alors être déposée.

Ci-dessous le plan avec les travaux à réaliser



8.5.3 Renaturation de l'embouchure de la Mentue

Pas nouvelles informations à ce jour

8.6 Autres activités

8.6.1 Stand de tir

Le projet de d'installation des récupérateurs de balles et de travaux d'amélioration du local du stand de tir de la Manguettaz a été mis à jour suite aux remarques et des compléments tant pour les services de l'aménagement du territoire que de l'armée. La prochaine étape est la mise à l'enquête publique.

8.6.2 Assainissement de la bute de tir et de la ciblerie

Le projet initié en 2024 arrive à son terme dans la préparation du dossier mise à l'enquête. Le dépôt de mise à l'enquête publique est prévu en 2025 avec une réalisation des travaux en septembre 2025.

8.6.3 Tourisme : convention touristique avec l'ADNV

Les relations étaient relativement tendues avec la présentation de la nouvelle convention tourisme régional.

La mission de cette convention est la suivante :

- De confier la responsabilité du tourisme régional à l'ADNV, au travers en particulier de la promotion du territoire dans le but de stimuler l'accueil de visiteurs et de touristes, respectivement accroître les retombées économiques au profit de la région ;
- L'ADNV est également mandatée pour garantir une information touristique de qualité auprès des différents prestataires, l'animation du territoire ainsi que l'accompagnement pour la recherche de financements exogènes en faveur du soutien de projets touristiques. Les prestations sont déployées dans la mesure des ressources financières et humaines à disposition ;
- La commune conserve sa prérogative d'allouer des ressources propres dans un but similaire et veillera à coordonner ses actions avec l'ADNV ;
- L'ADNV veillera à utiliser de manière efficiente l'argent confié, conformément au but de l'association ;

- L'ADNV veillera à fournir des indicateurs permettant d'identifier les actions entreprises dans le cadre de la mission confiée.

Si le montant de la cotisation de base (CHF 1.20/hab) et la cotisation supplémentaire (CHF 16.10/hab) pour les communes de Grandson, Orbe, Romainmôtier, Ste-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains et Yvonand étaient acceptable, la rétrocession des taxes de séjour à hauteur de 50% du montant total perçu posait problème. Pour rappel, les taxes de séjour sont régies par un règlement communal et sont donc variables selon les communes.

Plusieurs communes ont longuement réfléchi avant de s'investir dans cette alliance car il est difficile aujourd'hui de connaître les points positifs ou négatifs. Au final, 71 communes sur 73 ont signé cette convention dont Yvonand mais avec comme réserve la demande d'être informé très régulièrement et de se retirer du partenariat touristique en cas d'insatisfaction. Il est à relever que le montant facturé sera inférieur à celui payé sous les années antérieures.

9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (Mme Lucy Delarze)

Service de voirie

Durant l'année 2024, nous avons fait face à plusieurs cas de maladie de longue durée qui ont nécessité de renforcer l'équipe de voirie de façon temporaire. Pour pallier le manque de personnel fixe, M. Bruno Hug, ancien apprenti a été engagé en contrat à durée déterminée pour l'été. Son contrat a été finalement prolongé jusqu'en novembre 2025 pour combler le manque de personnel au sein du service lié au retour à temps partiel de certains collaborateurs.

Un nouvel apprenti a été engagé en août 2024. Il a été bien accueilli au sein du service et son début d'apprentissage se passe bien.

Le service est bien organisé et les tâches sont effectuées dans les temps, sans surcharge de travail.

Ventilation des heures de voirie par poste :

| Poste | 2022 | 2023 | 2024 | Proportion par domaines | Diff. par rapport à 2023 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------|--------------------------|
| Absence maladie et accident | 1215 | 918,44 | 2428,13 | 13% | 164% |
| Domaine | 2911 | 1291 | 1440 | 7% | 12% |
| Forêts | 537 | 445 | 272 | 1% | -39% |
| Vignes | 811 | 858 | 828 | 4% | -3% |
| Cours d'eau | 5 | 588 | 342 | 2% | -42% |
| Bâtiments | 447 | 825 | 1259 | 7% | 53% |
| Travaux | 3633 | 3405 | 3462 | 18% | 2% |
| Parcs et jardins | 2276 | 2312 | 2417 | 13% | 5% |
| Collecteur | 1030 | 587 | 334 | 2% | -43% |
| STEP | 1295 | 1437 | 1735 | 9% | 21% |
| Déchets | 2121 | 2148 | 1970 | 10% | -8% |
| Polices | 539 | 294 | 252 | 1% | -14% |
| Eaux potable | 1593 | 1349 | 1879 | 10% | 39% |
| Éclairage public | 218 | 285 | 106 | 1% | -63% |
| Inhumation | 83 | 45 | 57 | 0% | 26% |
| Terrain de foot | - | 506 | 446 | 2% | -12% |
| TOTAL | 18713 | 17293 | 19228 | 100% | 11% |

Commentaires par poste :

| | |
|-----------------------------|--|
| Absence maladie et accident | Augmentation très importante due à des problèmes de santé de certains collaborateurs |
| Domaine | Stable, aucun commentaire. |
| Forêts | Diminution importante. Les entretiens préconisés par le canton ne nécessitent plus énormément d'intervention. De plus les grosses interventions ont été réalisées en 2022 et 2023. |
| Vignes | Stable, aucun commentaire. |
| Cours d'eau | Diminution importante. Les entretiens préconisés par le canton ne nécessitent plus énormément d'intervention. De plus les entretiens nécessaires ont été réalisés en 2023. |
| Bâtiments | Augmentation importante dues aux aménagements pour la pose de la prolongation des containers ainsi qu'à l'amélioration de la cour Aquarius. Et sur la page. |
| Travaux | Stable, aucun commentaire. |
| Parcs et jardins | Stable, aucun commentaire. |
| Collecteur | Diminution importante. Des curages importants pour éliminer le calcaire ont été |

| | |
|------------------|--|
| | réalisé en 2022 et 2023 augmentant le nombre d'heures de ce poste. En 2024, seuls des entretiens courants ont été nécessaires. |
| STEP | Augmentation due aux entretiens des installations vétustes et travaux de réhabilitation de la STEP à venir. |
| Déchets | Stable, aucun commentaire. |
| Polices | Ce nombre d'heures fluctue en fonction des manifestations à encadrer ainsi que des chantiers. |
| Eaux potable | Augmentation importante. Ce nombre fluctue en fonction des interventions d'urgences nécessaires (fuite p.ex). On notera en 2024 une fuite importante au niveau du giratoire, une intervention aux Goilles, la formation de notre nouveau fontainier ainsi que le suivi du projet Chlorothalonil. |
| Éclairage public | Diminution importante. La préparation au passage au LED des luminaires nécessita un nombre d'heure plus important en 2022 et 2023. Depuis seul l'entretien courant ne demande pas autant d'heures de travail. |
| Inhumation | Ce nombre d'heures fluctue d'année en année et est non maitrisable. |
| Terrain de foot | Aucun changement significatif par rapport à l'année précédente. Légère baisse. Les travaux sur les vestiaires ayant eu principalement lieu en 2023. |

Ci-dessous la liste des formations continues suivie par le personnel durant l'année 2024.

- Participation au cours et séminaire annuel de l'ARCV (association romande des chefs de voirie) (M. Gerritsen)
- Formation Eplac-travaux avec harnais dans les arbres. (Tous les collaborateurs)
- Miduca, formation Excel, utilisation des fonctionnalités. (M. Manzi)
- Achat License support de cours numérique pour l'apprentis
- Formation opérateur nacelle (trois collaborateurs)
- Formation micropolluant (M. Gorret et M. Muminovic)

Véhicules et matériel de voirie :

En 2024, le service de voirie a procédé aux achats importants suivants :

- Équilibreuse qui permet de procéder aux changements de pneus des véhicules de la voirie ainsi que celui de la conciergerie.
- Tronçonneuse électrique et chargeur correspondant
- Une remorque en remplacement d'une vieille ne répondant plus aux normes
- Un bac de ramassage d'herbe pour le tracteur tondeuse
- Une scie pour acier
- Une perceuse à colonne
- Un taille haie électrique

Ces achats ont été réalisés à partir du budget de fonctionnement afin de remplacer des équipements obsolètes qui ne répondaient plus aux besoins du service. Lorsque cela est approprié, le service privilégie l'achat d'équipements de seconde main ou reconditionnés. Cela permet de réduire les coûts des nouveaux achats tout en prolongeant la durée de vie des appareils

Tableau entretien véhicule

A la page suivante est présenté le tableau de bord d'entretien des véhicules du service de voirie.

Nous constatons que la pelle retro a un taux d'utilisation important (en moyenne 200 heures par année). Celle-ci arrive à plus de 2000 H d'utilisation totale et nécessite régulièrement des investissements pour maintenir son bon état de fonctionnement. Le service dépendant de cette machine pour tous les travaux d'excavation (entretien du réseau d'eau et de collecteur entre autres), il est impératif qu'elle soit opérationnelle en tout temps. La municipalité travaille à son remplacement prochain.

De même pour les tracteurs ayant un âge avancé et un taux d'utilisation important. Il est prévu de proposer le renouvellement du John deere 855. Le John Deere 3520 resterait en fonction sur les zones les plus accidentées du fait de sa puissance et pour ménager le tracteur nouvellement acquis.

Les autres machines et véhicules fonctionnent à la convenance du service et aucun autre renouvellement est prévu dans l'immédiat. Le budget 2025 s'est vu adapté pour correspondre aux besoins réels d'entretien de ces véhicules utilitaires.

| Liste des véhicules | Âge | Km ou h total | km ou h en 2024 | Utilisation | Entretien 2024 | Commentaires |
|---------------------------------------|-----------|---------------|-----------------|---|------------------|--|
| Goupil | 13 | 62'377 km | 377 km | Camionnette électrique avec pont basculant. | 0.- CHF | Utiliser pour aller à la STEP |
| Meili | 4 | 45'210 km | 8'210 km | Transport, pont basculant. Bonne performance de charge. Nettoyage en forêt, évacuation des déchets de plage, nettoyage des candélabres. | 4 946.45 CHF | Service Changement de l'assise du siège |
| Pelle retro | 11 | 2'250 H | 200 H | Faire de la creuse, entretien des domaines, collecteur, route, cimetièrre, fuite d'eau. | 3 189.- CHF | Gros service toute les 500H d'utilisation et changement de pièce |
| Débroussailleuse et machines diverses | 1-5 ans | | | Exécuter tous les petits travaux inerrant au service de voirie | 2 143.60 CHF | Service débroussailleuse et achat de nouveaux équipements |
| Ford | 2 | 27'952 km | 8'966 km | Camionnette avec pont basculant | 2 362,75 CHF | Changement de siège suite à un accident Changement de serrure Service et achat de nouveaux pneus |
| Renault Kangoo | 11 | 83'280 km | 10'158 km | Fourgon pour le transport de personne et de matériel | 212.95 CHF | |
| Piaggio 1.5 | 3 | 31'841 km | 9'106 km | Fourgon avec pont basculant Ramassage des poubelles | 43.45 CHF | |
| Piaggio 1.3 | 5 | 57'572 km | 10'572 km | Fourgon avec pont basculant Ramassage des poubelles | 4 246.95 CHF | Préparation expertise Recherche panne et remplacement d'une pompe Remplacement du moteur vitre automatique |
| John deere 3520 | 14 | 2'786 H | 186 H | Tracteur-tonte des divers espaces vert de la commune, le terrain de foot entre autres | 3 324,35 CHF | Changement barre de traction et filtres Changement couteaux tondeuse Changement pneus |
| John deere 855 | 29 | 3'266 H | 61 H | Tracteur- tonte de divers espaces verts et lame à neige | 702,45 CHF | Changement couteaux tondeuse et batterie |
| Manitou | 8 | 2'323 H | 281 H | Chargement et transport de gros matériaux | 2 780,70 CHF | Réparation moteur ventilateur Réparation pneus |
| Remorque | 10-34 ans | | | Déplacement de gros matériel ou marchandise. | 580.- CHF | |
| Kyburz | 12 | 3'292 km | 85 km | Déplacement de personne et vidange des poubelles publics | 0.- CHF | |
| Somme totale : | | | | | 24'532,65 | |

Routes et chemins

Route de Pomy

Les travaux sur la route de Pomy ont été finalisé en 2024.

Les offres pour la deuxième phase (entretien routier et aménagement mobilité douce) nous sont parvenues en avril. Les montants se sont malheureusement avérés plus élevés que prévu. En effet, nous espérons profiter de prix préférentiels notamment sur l'installation de chantier en effectuant nos travaux en parallèle de ceux de la DGMR sur le tronçon hors localité entre la Mauguettaz et Cuarny. Ce qui n'a pas été le cas, l'entreprise n'a pas été particulièrement compétitive dans les prix proposés et la coordination avec la DGMR bien plus ardue qu'imaginé.

De plus, lors du dépôt du préavis, nous n'avions prévu que des travaux d'entretien routier mais lors de l'établissement de l'appel d'offre, nous avons choisi d'y ajouter des travaux complémentaires permettant d'améliorer la gestion des eaux de ruissellement (pose de pavé notamment) et le marquage coloré au niveau du carrefour renforçant l'attention des usagers sur cette zone potentiellement dangereuse.

Plusieurs discussions avec la DGMR et l'entreprise ont eu lieu pour diminuer les coûts sans perdre la plus-value des travaux envisagés. Bien qu'un dépassement subsiste après travaux, le surcoût va être absorbé par la subvention et le crédit accordé sera respecté.

Le chantier commencera en mai et se terminera fin juin, avec la pose des enrobés et la fermeture complète de la route pendant quelques jours. Cette année, en raison de conditions climatiques exceptionnelles, la coordination entre la DGMR, notre chantier et l'accès des agriculteurs à leurs parcelles a été complexe, ce qui a entraîné des mécontentements compréhensibles. Il est difficile de préserver les intérêts de tous les usagers de la route et les intervenants des chantiers durant les travaux d'entretien routier mais la municipalité s'efforce de tenir compte des besoins impératifs et de planifier ses travaux en conséquence.

Des comptages de vitesse doivent être effectués en 2025 pour évaluer l'efficacité des mesures prises sur cette zone.

Route de Rovray

Le projet concernant la route de Rovray a été finalisé durant le premier semestre 2024 et la transmission des documents pour examen préalable auprès du canton a été faite en juin.

Nous avons reçu le retour de l'examen préalable fin octobre. Les corrections demandées ont nécessité des discussions avec le canton pour maintenir certains points essentiels du projet.

Le passage piéton permettant de relier le chemin de Montchoisi au chemin de l'Étroit a été accepté. Malheureusement, celui permettant de relier le chemin de la Golaz au réseau de mobilité douce adjacent n'est pas conforme aux prérogatives des instances cantonales, notamment sur les questions de nombres d'usagers et de visibilité. Il ne sera pas réalisé. Une aide à la traversée sera faite en contrepartie. Celle-ci correspond aux mêmes critères qu'un passage piéton (abaissement des trottoirs, luminaire), sans le marquage au sol. Ceci permet donc d'avoir les meilleures conditions possibles pour traverser la route tout en laissant la priorité aux véhicules.

L'appel d'offre a été réalisé en décembre. Le retour des soumissions étant prévu en février, la demande de crédit dans le préavis 2025/01 déposé le 20 janvier est basé sur une estimation des coûts par le bureau d'ingénieur en charge de la direction des travaux.

Si le crédit est accepté et que la mise à l'enquête du projet ne soulève pas d'opposition, les travaux sont prévus à la fin de l'été 2025, évitant la période des moussons et de récolte des betteraves.

Signalisation piétonne et routière

Le projet de signalisation piétonne régional a été finalisé en début d'année 2024 par la municipalité. Nous attendons le retour du bureau en charge pour découvrir le visuel et les informations contenues sur les panneaux. Les premiers prototypes devraient être posés en 2025 mais la suite du processus n'est pas de notre ressort.

En amont du projet de signalisation piétonne, la commune a participé au programme de signalisation touristique routière en 2021. Le projet était resté en stand-by et a été repris en 2024. Les différentes modifications de signalisation routières ont été validées et seront effectuées en 2025.

Différents autres travaux d'entretien et études ont été menés durant l'année 2024

- Réfection du revêtement rue des Pâquis
- Rue des Condémines : remise en état de surface
- Etude de réaménagement routier Grand'rue-Avenue du Temple pour améliorer le réseau mobilité douce.

Parc et jardin

Arborisation et augmentation de la plus-value écologique espace vert.

Dans le but d'améliorer la qualité écologique des espaces verts en milieu urbain, la municipalité a lancé une étude pour identifier les sites les mieux adaptés à des aménagements. L'objectif était de repérer les sites sans contraintes majeures (telles que des conduites souterraines) et peu utilisés par la population, afin de ne pas restreindre les possibilités d'usages des espaces verts.

Au total, 12 sites ont été recensés. Plusieurs ont rapidement été écartés en raison de coûts disproportionnés par rapport à la plus-value attendue ou parce que l'aménagement de certaines parcelles n'a pas encore été défini (comme pour le site scolaire). Quatre ont été retenus pour un réaménagement prochain : une parcelle le long de la rue de la passerelle, la bordure du pré de la salle polyvalente, le parking de Treysala et le parc de Montchoisi.

Les aménagements prévoient la plantation d'arbres, d'arbustes d'essences indigènes et de prairies fleuries. Des infrastructures pour la petite faune seront également installées sur certains sites.

Ces aménagements visent à apporter une plus-value écologique, offrir des refuges pour la biodiversité et proposer des alternatives à la gestion intensive des espaces verts.

Les aménagements des trois premiers sites seront réalisés par l'équipe de la voirie durant l'année 2025, sous réserve de leur disponibilité, et seront dirigés par le bureau Ilex, qui nous a accompagnés dans le projet. Le parc de Monchoisi fera l'objet d'un préavis car il y est également prévu l'amélioration de l'espace de jeu donnant sur la rue de Priaie.

En décembre 2024, la municipalité validait l'acquisition des plants auprès d'un pépiniériste de la région.

Terrain de foot :

Conformément à la demande de crédit du préavis 2023/17, les luminaires du terrain de foot ont été changés par des LEDs. Les travaux ont eu lieu durant l'été et FC bénéficie désormais de cet éclairage.

Autres informations liées aux espaces verts :

- La charte des talus : en 2014, avec l'aide de Pro Natura la commune identifiait trois talus de route de grande valeur écologique. La commune s'engageait alors à les entretenir selon un plan de gestion différencié, permettant de valoriser les richesses naturelles le long de ces voies de communication. Après 10 ans, un état des lieux a été fait. Sur deux talus (au niveau du réservoir de l'Orjalet et au chemin de Montchoisi), le nombre d'espèce est en progression. En revanche sur le talus situé à la Mauguettaz, les espèces sont en régression pour une raison non identifiée. Les modes d'entretien ont été respectés durant la période mentionnées et sont maintenus.
- Nous notons également à regret la fin des entretiens de bacs à fleur par les bénévoles du groupe « les saxifrages ». Les membres de ce groupe, en particulier M. Gilles Vivian, ont œuvré durant 4 ans à planter et entretenir différents bacs à fleur sur le domaine public, participant ainsi à la beauté de notre village. Le service de voirie reprendra cette tâche dès l'année 2025.

Gestion des déchets

Evolution des déchets

Le tableau et graphique aux pages suivantes présentes l'évolution des quantités de déchets ainsi que les coûts associés entre 2022 et 2024.

Analyse des quantités et action de sensibilisation :

En 2024, la quantité totale de déchets produits s'élève à 1713,85 tonnes, ce qui représente 480kg/hab toutes catégories confondues. Par rapport au 430kg/hab de 2023, cela représente une augmentation de 12% de quantité de déchets produits par habitant sur le territoire.

Ces chiffres sont à prendre avec un certain recul. Nous avons mis en place une nouvelle méthode de collecte de données quant aux quantités de certains déchets notamment les plastiques et les inertes. Cela dit, en comparaison avec les coûts de prise en charge des déchets par année, les statistiques présentées semblent être globalement conforme à la réalité.

La commune a mené deux actions participatives de sensibilisation sur la thématique du littering. Une première en mars, à l'occasion de l'action coup de balai. Elle a été menée en collaboration avec deux classes de l'école d'Yvonand. Les déchets collectés aux abords du site scolaire ont été récupérés par des enseignantes de 1-2 HA pour un projet scolaire de sensibilisation. De nombreux déchets abandonnés tel que des bouteilles en PET et des papiers de snack sont retrouvés dans la forêt qui borde la Menthue. Une sensibilisation accrue des usagers du site scolaire et sportif devrait être menée pour limiter ces déchets qui se retrouvent à terme dans les cours d'eau, puis le lac.

Une deuxième action a été menée en septembre à l'occasion du clean-up day, auquel la commune participe depuis plusieurs années. Les abords des plages ont été nettoyés et l'équipe de bénévoles a partagé un repas pour se récompenser des efforts et clore la matinée par un moment convivial. Avec les années, des quantités moindres de déchets sont à ramasser lors de cette journée. Le remplacement des poubelles sur la plage par des points de collecte aux accès semblent avoir eu l'effet escompté.

Analyse des coûts et perspective :

Le compte déchets de la commune devrait être « auto-financé ». Cela signifie que les charges liées à la gestion des déchets ne devraient pas être financées par l'impôt mais par des recettes telles que des taxes ou des rétrocessions. La plupart de nos charges sont couvertes par la taxe forfaitaire s'élevant actuellement à 108.- CHF et obligatoire pour tous les citoyens dès 18 ans, résidences secondaires et entreprises de la commune. Nous recevons également plusieurs rétrocessions sur les sacs taxés notamment qui permettent également de couvrir une partie des coûts.

Depuis plusieurs années, on note une augmentation des charges liées à la gestion de déchets. L'augmentation du prix de l'énergie et des carburants n'a pas épargné le secteur des déchets et les coûts de prises en charges de certains déchets a augmenté. Les règles de sécurité quant à la gestion de certains déchets (les déchets spéciaux entre autres) a également contribué à cette augmentation. Ainsi les recettes ne permettent plus de couvrir les coûts, ce qui entraîne un déficit de plusieurs dizaines de milliers de francs qui actuellement sont prélevés dans un fond de réserve pour éviter d'augmenter la taxe forfaitaire.

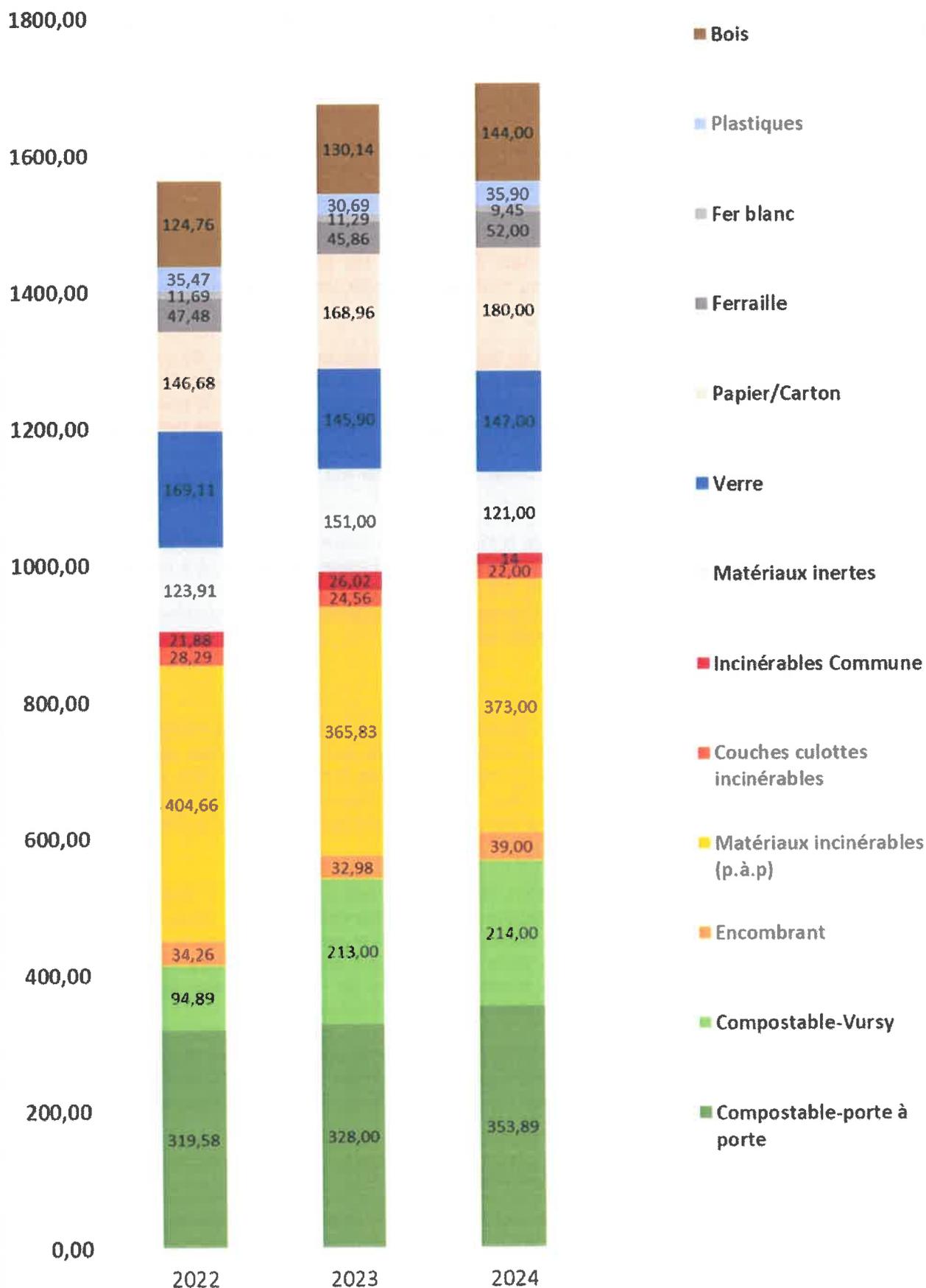
En 2024, la commune mandatait le bureau DECIVAL pour étudier la possibilité et la plus-value de la mise en place d'une taxe au poids ainsi que le réaménagement sommaire de la déchèterie pour en améliorer l'ergonomie. Le rapport final nous a été présenté en décembre. Aucune décision stratégique n'a été prise en 2024 et le dossier se poursuit en 2025.

Autre point à souligner concernant la gestion des déchets :

Nous faisons régulièrement face à des incivilités sur les points de collecte. Des déchets non conformes sont déposés dans les éco point (sac noir, déchet en vrac). Ces comportements coûtent cher à la collectivité et sont rarement punis car l'auteur du délit n'est pas retrouvé.

La municipalité s'efforce de lutter contre ce type de comportement par de l'information et de la sensibilisation via des articles dans le journal communal, des panneaux de prévention aux éco points et des posts sur les réseaux sociaux.

Comparaison quantité de déchets collectés



| | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Compostable-porte à porte | 61'039.38 CHF | 62 613,47 CHF | 69 716,52 CHF |
| Compostable-Vursy | 6'282.67 CHF | 24 614,95 CHF | 21 904,21 CHF |
| Encombrant | 14'623.35 CHF | 14 896,14 CHF | 15 662,97 CHF |
| Matériaux incinérables (p.à.p) | 104'878.52 CHF | 105 165,40 CHF | 106 317,70 CHF |
| Couches culottes incinérables | 8'080.28 CHF | 7 222,50 CHF | 7 607,52 CHF |
| Incinérables Commune | 2'873.95 CHF | 4 586,22 CHF | 3 573,45 CHF |
| Incinérables plage | 1'535.96 CHF | 928,26 CHF | 1 502,55 CHF |
| Matériaux inertes | 8'923.37 CHF | 10 440,75 CHF | 9 896,24 CHF |
| Verre | 20'435.80 CHF | 21 214,00 CHF | 23 186,60 CHF |
| Papier/Carton | - 5'646.94 CHF | 13 312,73 CHF | 6 780,52 CHF |
| Ferraille | - 2'439.20 CHF | 1 197,10 CHF | 1 188,80 CHF |
| Fer blanc | 2'150.50 CHF | 2 188,00 CHF | 3 608,01 CHF |
| Déchets spéciaux | 7'414.55 CHF | 7 435,70 CHF | 8 988,20 CHF |
| Huiles | 196.40 CHF | 169,72 CHF | 262,79 CHF |
| Pneus | - CHF | 30,80 CHF | 254,20 CHF |
| Sagex | 300.45 CHF | 67,05 CHF | 281,74 CHF |
| Plastiques | 10'312.03 CHF | 9 023,31 CHF | 12 379,74 CHF |
| Bois | 24'362.60 CHF | 24 833,80 CHF | 24 762,90 CHF |
| Sous total déchets | 265'323.67 CHF | 309 939,90 CHF | 317 874,66 CHF |
| Imputation de frais de personnel | 117'288.50 CHF | 118 357,60 CHF | 118 000,00 CHF |
| Traitements coach du tri | 7'914.00 CHF | 7 278,25 CHF | 7 908,00 CHF |
| Achat de containers | 10'950.46 CHF | - CHF | - CHF |
| Electricité déchet. des Vursys | 808.09 CHF | 465,90 CHF | 728,23 CHF |
| Entretien/Achats/Divers | 33'063.13 CHF | 21 443,75 CHF | 30 483,21 CHF |
| Frais de communication | 4'199.15 CHF | 6 254,60 CHF | 6 211,40 CHF |
| Sous total coût d'exploitation | 174'223.33 CHF | 153 800,10 CHF | 163 330,84 CHF |
| Sous total charges | 439'547.00 CHF | 463 740,00 CHF | 481 205,50 CHF |
| Rétrocession taxe aux sacs | - 121'557.34 CHF | - 119 287,55 CHF | - 118 575,50 CHF |
| Rétrocession PET | - 2'012.85 CHF | - 2 012,85 CHF | - 1 528,64 CHF |
| Rétrocession verre | - 17'060.35 CHF | - 16 572,80 CHF | - 14 006,40 CHF |
| Facturation à des tiers | - 4'400.60 CHF | - 4 276,45 CHF | - 2 420,35 CHF |
| Taxe déchets compostables | - 40'975.40 CHF | - 41 917,25 CHF | - 40 530,35 CHF |
| Rétrocession déchets verts | - 9'587.35 CHF | | |
| Sous total recette | -195'593.89 CHF | -184 066,90 CHF | - 177 061,24 CHF |
| Bilan intermédiaire | 243'953.11 CHF | 279 673,10 CHF | 304 144,26 CHF |
| Taxe forfaitaire habitant | -235'068.85 CHF | - 234 190,80 CHF | - 232 165,90 CHF |
| Taxe forfaitaire entreprises | -7'826.20 CHF | -9 127,30 CHF | - 7 765,65 CHF |
| Taxe forfaitaire résidences secondaires | -4'012.00 CHF | - 4 012,00 CHF | - 3 796,20 CHF |
| Total taxe | -246'907.05 CHF | - 247 330,10 CHF | - 243 727,75 CHF |
| Bilan final | - 2'953.94 CHF | 32 343,00 CHF | 60 416,51 CHF |

Développement durable

Le plan énergie et climat communal (PECC)

A la page suivante sont présenté les actions entreprises durant l'année 2024 pour l'atteinte des objectifs du plan climat.

Objectifs et mesures de limitation des impacts de la commune :

| Objectifs à 2030 | Mesures |
|---|--|
| Diminuer la quantité de déchets et encourager la revalorisation de taux de collecte séparée en particulier des déchets verts | Etude de faisabilité pour l'introduction d'une taxe au poids |
| | Atelier de présentation des méthodes de compostage individuel |
| | Atelier création sac à légume en tissu |
| | Action participative de ramassage de déchets sauvages (plages, site scolaire) |
| Encourager les échanges de biens et la réparation | Organisation de l'événement Broc'troc (vente d'objet de 2 ^{ème} main et repair café) |
| Promouvoir la consommation locale | Organisation d'un marché aux plantons |
| | Participation au programme récré saine et école à la ferme |
| Exemplarité au sein des services communaux en matière d'achat | Remplacement d'équipement fonctionnant à l'énergie thermique par des électriques |
| Réduire les besoins en chaleur et augmenter la part de renouvelables | Etude de faisabilité pour un chauffage à distance alimenté par des énergies renouvelables |
| | Etude pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'administration communale |
| Réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public | Modernisation les luminaires de l'éclairage public par des luminaires 100% LED |
| | Abaissement de l'intensité lumineuses durant la nuit |
| | Soutien à un événements de sensibilisation à la pollution lumineuse |
| | Modernisation des luminaires du terrain de foot par des 100% LED |
| Développer le réseau de mobilité douce sécurisé avec des stationnements appropriés | Développement de projet d'implantation d'une prolongation du trottoir et d'une bande cyclable sur la route de Rovray |
| | Promotion de la mobilité douce par l'organisation d'une bourse aux vélo |
| Diminuer la vitesse du trafic | Etude en vue de la mise en place de zone 30 sur les routes communales du territoire |
| | Implantation de modérations de la vitesse du trafic aux entrées du hameaux de la Mauguettaz |
| | Développement d'un projet de réduction de vitesse du trafic sur la route de Rovray |

Objectifs et mesures d'adaptation aux changements climatiques

| Objectifs à 2030 | Mesures |
|--|---|
| Préserver, valoriser les milieux naturels et renforcer leur connectivité | Projet d'amélioration de la qualité écologique d'espace vert géré par la commune |
| Valoriser le patrimoine arboré | Plantation de plusieurs arbres sur le territoire communal |
| Limiter l'expansion des espèces invasives | Sensibilisation via une information sur les chardons au pilier public |
| | Action participative d'arrachage de l'impatiente glanduleuse en collaboration avec la commune de Molondin |
| Limiter les risques liés aux crues et les dégâts liés aux ruissellements | Développement d'un projet de renaturation d'un cours d'eau à la Mauguettaz |
| | Etude en cours sur la gestion des eaux de ruissellement Golaz-Rochettaz |
| | Redéfinition de l'espace réservé aux eaux dans le cadre du PACom |

En plus de ces actions ciblées, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées durant l'année. Notamment la participation de la commune au festival du film vert, à la fête de la nature, l'élaboration d'un guide pour l'organisation de manifestation responsable et plusieurs articles publiés dans le journal communal.

Certaines mesures identifiées initialement sont réadaptées ou abandonnées à la suite des études menées. La mise en œuvre de ce plan d'action est appliquée sur le principe d'un processus d'amélioration continue (état de situation-objectifs-mise en œuvre-bilan)

Dans les autres faits notables sur le thème de la durabilité en 2022 on peut citer :

- Dénonciation du contrat de la voiture Mobility : la mise à disposition de la voiture étant relativement chère par rapport aux gains liés à son utilisation, la prestation ne répondait pas aux prescriptions prévues dans le préavis 2019/09. La municipalité a consulté les garages présents sur le territoire communal qui ont confirmé proposer un service similaire à la population. Ainsi, la municipalité a renoncé à proposer cette prestation via le service Mobility dès le 1^{er} janvier 2025.
- Sept animations ont été proposées dans le cadre du marché hebdomadaire, dont un atelier de confection de sucette, un concert de musique live, un tournoi de pétanque, une animation sur la thématique d'Halloween avec un stand de maquillage pour enfant, de décoration de courge et des tours en charrette animé par un citoyen de la commune ainsi qu'un petit marché de Noël. Celui-ci a été déplacé en dernière minute à la salle polyvalente en raison des conditions météorologiques. Ce marché de Noël sera également reproduit en 2025.

Commission Consultative Transition Énergétique :

La commission consultative pour la transition énergétique s'est réunie trois fois durant l'année 2024 dans le but de finaliser le projet de taxation sur l'énergie électrique ainsi que le règlement sur l'utilisation du fonds alimenté par ces taxes.

Le projet a été validé en municipalité puis soumis au canton en juillet 2024. Un retour nous a été adressé en novembre. Plusieurs corrections sont nécessaires et sont en cours de validation auprès de l'exécutif. Un préavis sera déposé en 2025.

10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES (M. Martin Schnorf)

Préambule année 2024

En 2024, les communes membres du Réseau Yvonand-Menthue pour l'accueil de jour des enfants (Rymaje) et de l'Association Scolaire Intercommunale d'Yvonand et Environ (ASIYE) ont décidé de professionnaliser la partie administrative générale de ces deux entités.

À la suite de cette décision, une commission du Comité Directeur (CD), avec le soutien d'une société externe spécialisée, a lancé un processus de recrutement. Après un long processus de sélection, Mme Valérie Frei, ancienne Directrice des finances de l'Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord vaudois (ASPMAD), a été nommée à ce poste.

Sa mission principale sera de décharger le Président, d'optimiser le fonctionnement quotidien des structures, tout en veillant de manière rigoureuse à la gestion financière. Elle sera également chargée de superviser l'ensemble des structures d'accueil ainsi que les collaborateurs œuvrant dans les écoles.

L'administration générale est composée des personnes suivantes

Mme Valérie Frei, Directrice Générale
Mme Sandrine Chapuis, secrétaire de direction Asiye et Rymaje
Mme Emmanuelle Bussard, secrétaire

Dans un avenir proche, une personne en ressource humaine complétera l'équipe.

En continuité de l'année 2023, au vu de l'urgence de construire des bâtiments scolaires pour pouvoir absorber les futurs élèves d'Yvonand et région, la Commune d'Yvonand a continué de négocier avec l'Etat de Vaud pour pouvoir dézoner une parcelle agricole pour construire un centre sportif.

Les nombreuses séances et échanges avec le Canton ont permis d'avancer positivement sur le dossier et je remercie le Bureau Technique (BT) de tout le travail fourni.

Sur le plan social, M. Jean-Claude Ruchet, Municipal d'Yverdon-les-Bains a donné sa démission en mai 2024 lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Romainmôtier. Lors de cette séance, j'ai été nommé Président de l'Association Régionale d'Action Sociale Jura-Nord vaudois (ARAS Junova) par le Conseil Intercommunal.

A.- Les Ecoles

La composition du Comité Directeur (CD) de l'année 2024 est la suivante :

- Martin Schnorf, Municipal à Yvonand, Président.
- Murielle Billaud, Municipale à Pomy, Vice-Présidente.
- Pauline Vulliemin., Municipale à Demoret,
- Ariane Bovet, Municipale à Cronay.
- Olivier Sutter, Municipal à Molondin, démissionnaire
- Mila Dhaisne, Municipale à Molondin
- Sonia Tellenbach, Municipale à Chavannes-le-Chêne.
- Didier Grize, Municipal à Chêne-Paquier, démissionnaire
- Caroline Schumacher, Municipale à Chêne-Paquier
- Laure Christin, Municipale à Cuarny.
- Coralie Moon, Municipale à Rovray.
- Arber Miftari, Municipal à Villars-Epeney, démissionnaire
- Malika Sciacaliga, Municipale à Villars-Epeney
- Christelle Fresneau, Municipale à Yvonand.

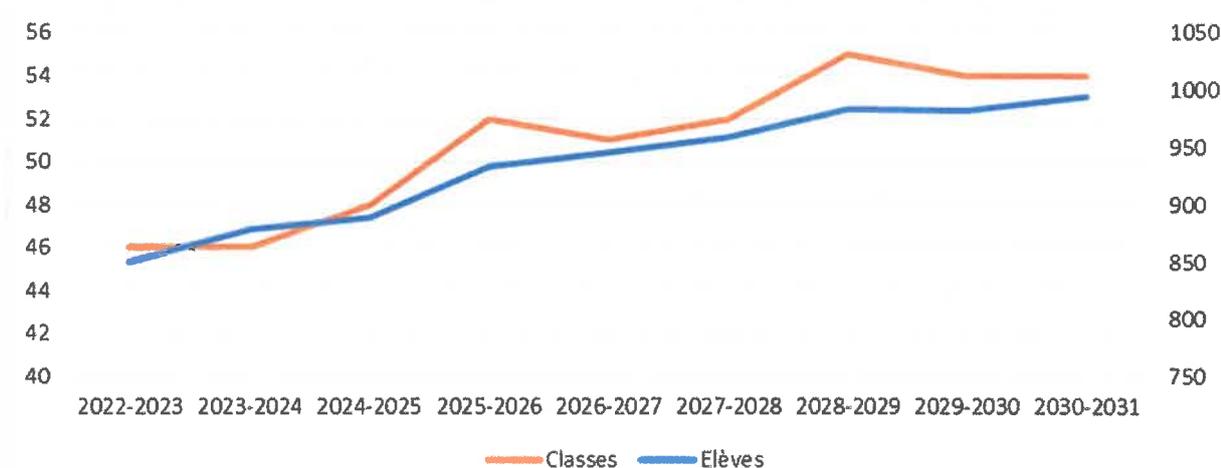
Projection – élèves / classes

Le tableau ci-dessous représente le plus exhaustivement possible la progression des élèves et du nombre de classe. On peut constater que le nombre d'élèves augmente chaque année, mais que le nombre de classe ne suit pas forcément cette progression. Ce qui va engendrer pour les années à venir un manque de classes.

| Période | 2021-2022 | | 2022-2023 | | 2023-2024 | | 2024-2025 | | 2025-2026 | | 2028-2029 | | 2029-2030 | | 2030-2031 | |
|-------------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|-----------|---------|
| Date/Nombre | Elèves | Classes |
| 2021 | 797 | 43 | | | | | | | | | | | | | | |
| 2022 | 812 | 45 | 812 | 45 | | | | | | | | | | | | |
| 2023 | | | 850 | 46 | 850 | 46 | | | | | | | | | | |
| 2024 | | | | | 870 | 46 | 875 | 48 | 933 | 52 | 984 | 55 | 982 | 54 | 995 | 54 |

Source: direction des écoles

Ce graphique démontre les dires de ci-dessus, soit augmentation des élèves avec stagnation des classes



Les bâtiments

En référence aux commentaires du rapport de gestion de l'année 2023 l'ASIYE a pris la décision, en accord avec la Commune d'Yvonand, d'ouvrir 6 nouvelles classes en location pour la rentrée scolaire 2024. Cela représente un total de 18 classes dans des conteneurs.

Dans un avenir proche, si nous n'arrivons pas construire les bâtiments scolaires sur le terrain de foot actuel, nous pourrions encore agrandir de deux classes au maximum sur le site d'Yvonand.

Pour pouvoir combler le manque de classe, l'ASIYE a demandé à la commune de Pomy d'agrandir leur école de 5 classes et de créer une cantine de 48 places pour absorber la très longue liste d'attente d'enfants de la garderie de Pomy.

Un agrandissement de places a été effectué à la structure d'accueil des Castors d'Yvonand pour les mêmes raisons que Pomy

Le nombre de place est passé de 66 à 75

Les transports scolaires

Comme à chaque rapport de gestion, les transports scolaires sont directement liés à l'augmentation du nombre d'élèves. Cette croissance du nombre d'élèves dans les communes hors du périmètre d'Yvonand pose de plus en plus de difficultés dans l'organisation des transports scolaires.

L'ASIYE a lancé des appels d'offres auprès de Microgis et de Carpostal. Après délibération du CD de l'ASIYE, il a été décidé de prendre comme partenaire Carpostal pour les raisons suivantes :

- Carpostal transporte déjà nos élèves. De ce fait, la société connaît nos trajets
- Sur le point financier, elle était bien inférieure à l'offre de Microgis

Les transports scolaires subissent de plus en plus l'incivilité des enfants aussi bien les petits que les grands. Le transporteur Vuagniaux a vu son nouveau bus se faire abîmer après seulement une semaine en service.

Cette situation a engendré une plus grande fermeté auprès des parents.

Devoirs surveillés

La commission des devoirs qui s'est réunie régulièrement en 2023 pour améliorer le ratio d'enfants par monitrice et d'améliorer la collaboration entre l'école et les devoirs surveillés, a décidé de plus ouvrir de classes en dessous de 8 élèves en 2024. Cette mesure a permis d'avoir une diminution des coûts tout en gardant la qualité de la prestation

La cantine avec devoirs surveillés à Pomy continue de connaître un grand succès.

Ayant de plus en plus de parents souhaitant que leur enfant puisse bénéficier d'une cantine à Yvonand, l'ASIYE va mettre en place une cantine pour la rentrée 2025 à Yvonand.

Activités extra-scolaires

Il n'y a rien de particulier à signaler concernant cette activité, qui représente une véritable bouffée d'oxygène pour les élèves. Gérée par l'école, cette initiative est supervisée par M. Cavin, le Directeur, qui respecte scrupuleusement le budget alloué.

B.- L'Accueil de jour des enfants

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. La composition du Comité est la suivante :

- Martin Schnorf, Municipal à Yvonand, Président.
- Murielle Billaud, Municipale à Pomy, Vice-Présidente.
- Pauline Vulliemin., Municipale à Demoret,
- Ariane Bovet, Municipale à Cronay.
- Olivier Sutter, Municipal à Molondin, démissionnaire
- Mila Dhaisne, Municipale à Molondin
- Sonia Tellenbach, Municipale à Chavannes-le-Chêne.
- Didier Grize, Municipal à Chêne-Paquier, démissionnaire
- Caroline Schumacher, Municipale à Chêne-Paquier
- Laure Christin, Municipale à Cuarny.
- Coralie Moon, Municipale à Rovray.
- Arber Miftari, Municipal à Villars-Epeney, démissionnaire
- Malika Sciacaliga, Municipale à Villars-Epeney

Les places manquantes dans les structures d'accueil sont un problème récurrent. En effet malgré les agrandissements effectués durant l'année 2024, le nombre de demandes augmente.

Sur la commune d'Yvonand, le Rymaje a eu la possibilité d'augmenter la capacité, soit un agrandissement de 22 places au Château de Sable et de 9 places aux Castors d'Yvonand.
Ce qui n'est pas le cas pour la commune de Pomy par manque de locaux.

En 2024, l'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire (EIAP), au sein duquel je siège en tant que représentant du district Jura-Nord vaudois, a entamé une révision du cadre de référence pour l'accueil collectif parascolaire primaire. Ce travail de fond se poursuivra en 2025.

Membre du bureau de la chambre consultative de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants depuis 2021, j'ai cédé ma place en 2024 à Mme Nathalie Gigandet, Municipale de Grandson, conformément à l'accord établi en début de législature 2021-2026. En effet, afin d'assurer un siège de droit pour le district Jura-Nord vaudois, j'avais, à l'époque, négocié cette solution, qui avait été dûment approuvée par la Fondation.

Toujours membre de La Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud (FRAJE), le comité – composé de professionnels et de représentants politiques – poursuit ses travaux sur divers enjeux importants, tels que la formation du personnel, les négociations salariales avec les syndicats et d'autres thématiques liées à la qualité de l'accueil.

La FAJE a mené d'importantes actions de promotion afin de valoriser la fonction d'accueillante en milieu familial (AMF), une activité en recul constant ces dernières années.

C.- Social

ARAS JUNOVA

Nommé en mai 2024 comme Président de l'ARAS Junova, j'ai repris ce rôle avec passablement d'enjeux pour le District. J'ai représenté la région lors de nombreuses réunions au niveau cantonal en présence de M. Claude Borgeaud, Directeur de l'entité.

En 2024, une réflexion a été engagée avec les autres comités des ARAS ainsi qu'avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sur les enjeux liés à l'aide sociale et à l'avenir des structures ARAS. Accompagnés par des consultants, les comités des ARAS et la DGCS se sont orientés vers la création d'une nouvelle entité juridique : des établissements autonomes de droit public, dotés d'une organisation du comité repensée.

Les discussions sont appelées à se poursuivre tout au long de l'année 2025. Le projet finalisé devrait être soumis d'ici la fin de l'année, en vue d'une mise en œuvre dès la prochaine législature.

Le projet OASIS, accompagné par la HETSL, illustre bien l'approche proactive de l'ARAS dans la recherche de solutions pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'aide sociale dans le district du Jura-Nord vaudois. Ce service, qui assiste la population dans des domaines cruciaux tels que les assurances sociales, le travail, la santé, l'intégration et la famille, est un exemple de la façon dont l'ARAS adapte ses ressources pour répondre aux besoins changeants de la communauté.

Par l'ampleur de la réussite de ce projet, le CD de l'ARAS Junova a accepté la demande d'augmenter le nombre de collaborateurs pour OASIS afin de pouvoir répondre aux demandes des citoyen.ne.s.

Le projet se terminera en 2025 et sera pérennisé pour l'avenir.

Malgré le succès du projet OASIS (unique en Suisse), la situation des aides sociales reste cependant encadrée par les restrictions cantonales, mettant en évidence les limites imposées aux communes dans leur gestion des services sociaux. Ce contexte législatif souligne l'importance de votre rôle et celui de l'ARAS pour naviguer efficacement dans ces contraintes et continuer à offrir un soutien essentiel aux habitants.

Village Solidaire

L'association Tapa-Solidaire continue son chemin tout en gardant les nombreuses activités, comme le café contact hebdomadaire au Barathym et les repas à thème mensuels à l'Hôtel de la Gare.

Nos aînés se sont rapprochés des structures d'accueil pour faire des activités avec les enfants

E.- ASPMAD

En 2024, le Municipal a continué son rôle de suppléant à la commission de gestion de l'ASPMAD.

En 2024, l'AVASAD a nommé comme Directeur de l'ASPMAD M. Thierry Azzola. Ce dernier a engagé M. Gaylord MICHAUD pour le poste de directeur financier, vu que Mme Valérie Frei est devenue Directrice Générale des entités RYMAJE et ASIYE.

Le comité de l'ASPMAD, par son Président, M. Olivier Petermann, intervient régulièrement au Grand Conseil à ce sujet et a une implication sans faille dans l'organisation.

RSNB

En 2024, M. Yves Kühne, Directeur du Réseau Santé Nord Broye (RSNB), a organisé une séance avec l'ARAS dans le but de poser les bases des Assises de la Santé et du Social. Cette démarche s'inscrit dans une volonté cantonale de renforcer l'efficacité sur certaines missions communes entre les domaines de la santé et du social. Les discussions se poursuivront en 2025.

Sinon, il n'y a rien de particulier à informé. Comme mentionne un proverbe : pas de nouvelles bonnes nouvelles.

11. COMMENTAIRES

L'année 2024 a été une année de travail intense, dans la continuité de 2023. Malgré une situation internationale restant très crispée, la commune d'Yvonand a pu continuer son petit bonhomme de chemin. Les principaux dossiers ont avancé, certes pas aussi rapidement que nous l'espérons, mais suffisamment pour avoir tout de même le sentiment d'aller de l'avant dans la bonne direction. Cette fois-ci, pas de grosse surprise liée à la météo ou à une crise énergétique, et c'est tant mieux.

La Municipalité a pu compter à nouveau sur les collaborateurs de la commune et avec leur aide précieuse, nous avons pu assurer la bonne marche de la commune. Le collège municipal souhaite ici les remercier très sincèrement pour leur engagement, leurs qualités professionnelles et leur sens du service public. Sans eux, la commune s'arrête. Nous devons toutefois relever que nous avons dû gérer un certain nombre de problèmes RH, qui ont montré que nous devons repenser en partie notre cadre de fonctionnement. On parle ici, entres autres, de l'organigramme, du règlement sur le personnel, des cahiers des charges et de la gestion des RH. Les années passant, il est devenu nécessaire de procéder à une mise à jour à l'aune des nouvelles méthodes de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, nous nous faisons accompagner par une spécialiste dans le domaine. Ce projet démarré en 2024 sera poursuivi et, nous l'espérons, terminé en 2026. Ce qu'il faut retenir, c'est que les prestations à nos concitoyens sont parfaitement assurées. Il s'agit surtout de retrouver calme et sérénité au niveau de l'ambiance de travail afin de permettre à chacun de se sentir bien, malgré une charge de travail très importante.

2024 c'est aussi l'arrivée de Cyril Ottonin à la Municipalité. Il a repris le dicastère laissé libre par Alexandre Lecourtier après son départ de notre organe. Son intégration dans le groupe s'est parfaitement déroulée. Nous remercions Alexandre Lecourtier pour le soin qu'il a apporté à la transmission des dossiers du dicastère « Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS ». Cyril Ottonin a ainsi rapidement pu se mettre au travail et reprendre avec efficacité et confiance la charge qui lui a été confiée.

Devant votre conseil, nous avons déposé 19 préavis, tous acceptés dont 2 avec amendement. C'est à nouveau une réelle marque de confiance de votre part. Au niveau de la charge de travail du collège municipal, elle est restée grosso modo la même qu'en 2022 et 2023. Vous trouverez ci-dessous des renseignements concernant les dossiers qui nous ont principalement occupés

Au niveau local, nous avons comme prévu résolu le problème de l'extraction des fumées de la salle de gym triple La Sablliane. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés et le système fonctionne à satisfaction. Après de longues et fastidieuses négociations, un accord a également été trouvé entre toutes les parties (entreprises, assurances et maître d'ouvrage) pour la répartition des responsabilités et de la prise en charge des coûts. Nous pourrions donc clore ce dossier début 2025 et vous présenter un décompte final.

Concernant le site scolaire, les travaux de planification des constructions sont restés dans l'attente de l'acceptation par le canton de l'utilisation de surfaces agricoles (SDA) pour y déplacer le terrain de football. Pour mémoire, nous disposons aujourd'hui d'une étude d'avant-projet tenant compte des besoins en bâtiments et infrastructures.

Le plan d'affectation appelé « PA Mortaigue » qui permettra de légaliser cette zone a été soumis à l'examen préalable du canton. Nous avons dû réaliser des études complémentaires concernant les dangers naturels et la mobilité. Si tout se passe bien, nous pourrions mettre ce PA à l'enquête courant 2025. Parallèlement, nous avons trouvé un accord avec les propriétaires de la parcelle pour un achat de cette dernière. Un préavis vous sera présenté courant 2025 pour cet achat de terrain.

Le projet de réhabilitation de notre STEP, après votre acceptation du crédit de construction, va enfin de l'avant. Les travaux pourront démarrer dans la première moitié de 2025.

La révision de nos plans directeur et d'affectation nous a évidemment beaucoup occupé pendant cette année 2024, tout comme en 2023, de même que les plans d'affectation partiel. A ce jour, le PACom a été déposé à l'examen préalable du canton et une réponse a été reçue, sans surprise avec retard, en avril 2025. Les travaux pourront donc se poursuivre pour mettre à l'enquête aussi vite que possible ce plan d'affectation qui sera à la base du développement de la commune dans les 15 à 20 prochaines années.

A l'échelon régional, la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, ou ZA selon la nouvelle dénomination, n'a toujours pas abouti en 2024. La finalisation de ce dossier initialement prévue pour la fin 2023 ou le début 2024 est aujourd'hui repoussée en 2025.

Nous participons aussi à deux groupes de travail (GT). Le premier dans le domaine de la culture. L'idée est de trouver un concept de gestion de la culture au niveau régional. Si le concept est plus ou moins clair, avec l'engagement d'une ou plusieurs personnes, la question du financement reste encore ouverte et fera l'objet de négociations qui s'avèrent d'ores et déjà difficiles. L'autre groupe de travail est lui dédié au sport régional. Sa tâche est d'établir un inventaire des infrastructures et des besoins existants, ainsi que de rechercher quels sont les synergies possibles permettant d'augmenter l'offre en activités sportives sans pour autant construire de nouvelles installations.

12. CONCLUSION

Comme chaque année, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2024. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

Vous le savez, ce rapport de gestion 2024 est le dernier que je signe, mon mandat prenant fin au 30 juin 2025, après 19 ans en Municipalité, dont 15 comme Syndic. Je tiens à remercier sincèrement mes collègues municipaux et tout le personnel communal pour tout le soutien qui m'a été apporté tout au long de mon mandat. Le plaisir de m'investir pour cette commune a été immense, sans mentir. Je pars sans regret, une autre page de ma vie s'ouvrant devant moi. Avoir contribué au développement de notre village a été un privilège et les satisfactions ont été très nombreuses. Je concède que vous me manquerez, un brin, et je vous souhaite plein succès et autant de plaisir que j'en ai eu au service de cette belle commune d'Yvonand.

A vous, les membres de ce conseil communal, la Municipalité tient à vous exprimer sa gratitude pour votre soutien année après année. Malgré les dossiers souvent difficiles que nous vous soumettons, nous avons pu compter sur une assemblée à notre écoute. Vos questions pertinentes ainsi que vos suggestions nous ont aidé dans la conduite de notre commune. Les années qui viennent s'annoncent encore compliquées et nous espérons pouvoir à nouveau bénéficier de votre appui pour relever les défis futurs dans un esprit constructif et solidaire.

En conclusion, nous vous prions, M. le président, Mmes les conseillères et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

- Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

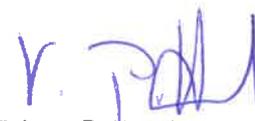
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Philippe Moser

La Secrétaire :



Viviane Potterat

Lexique des acronymes – 02

Du point de vue chimique, la pollution se partage en deux catégories :

- a) Les matières minérale, sels oxydes métalliques
- b) Les matières organiques, essentiellement la matière vivante d'origine vivante (graisses, protéines, sucres,...)

Paramètres analytiques les plus fréquemment utilisés :

1. **pH** : Indique le caractère acide ou basique de l'eau, la mesure se fait facilement avec une sonde qui peut servir d'alarme en cas de rejet industriel non neutralisé.
2. **Conductivité** ; Donne une valeur indicative des quantités de sels dissous dans l'eau. L'unité de mesure utilisée est le micro ou le milli Siemens (μS ou mS).
3. **Matières sèches totales MST** : Tout ce qui se trouve dans l'eau en solution ou en suspension. Elles sont obtenues par évaporation à 105°C .
4. **Matières en suspension (MES) ou matières décantables** : Ce sont les substances dans l'eau, obtenues par décantation, centrifugation ou filtration sur membrane. Les différences proviennent de la proportion des matières colloïdales récoltées.
5. **Matières organiques (MO) et minérales (MM)** : Dans chaque catégorie ci-dessus, les matières organiques et minérales sont mesurées. Par calcination, les matières organiques sont détruites, le résidu représente les matières minérales.
6. **DB05 - Demande biochimique en oxygène en 5 jours** : C'est la mesure de l'oxygène consommé par les micro-organismes pour transformer (oxyder) la matière polluante biodégradable de l'eau sur 5 jours.
7. **DCO - Demande chimique en oxygène** : C'est la quantité d'oxygène qui peut être utilisée pour l'oxydation chimique des matières polluantes. Le réactif oxydant est le bichromate de potassium, réaction à chaud en milieu acide.
8. **Carbone organique total (TOC) et carbone organique dissous (DOC)** : Analyse réalisée avec un appareil automatique, mesure véritablement la quantité de carbone organique de l'eau.
9. **Azote** : Plusieurs formes d'azote peuvent être analysées à l'aide de méthode et de réactions colorimétriques :

Azote organique nécessite une minéralisation sous forme minérale pour un dosage.

Azote minéral 3 formes

- l'Ammonium (NH_4)
- Les Nitrites (NO_2)
- Les Nitrates (NO_3)

10. **Phosphore** : Les principales analyses utilisées sont le Phosphore total (Ptot) et les phosphates ou orthophosphates (PO_4) solubles.

D'autres types de pollutions peuvent être analysés : les métaux, hydrocarbures, solvant chlorés...

| | |
|----------------------------|---|
| Acides humiques | Acides provenant de l'humus (terre végétale). |
| Aérobie | En présence d'oxygène. |
| Anaérobie | En absence d'oxygène. |
| Anthropique | qui résulte de l'action de l'homme. |
| Auto-épuration | Ensembles des phénomènes d'épuration qui se déroulent de manière naturelle dans l'environnement. |
| Autotrophes | Organismes capables de fabriquer de la matière organique à partir d'éléments minéraux et d'énergie lumineuse. |
| Bassin versant | Surface du territoire où tombent toutes les eaux de pluie qui ruissellent jusqu'à un lac ou un cours d'eau. |
| Benthiques | Organismes vivant au fond des cours d'eau, principalement composés de larves d'insectes. |
| Biocénoses | Ensemble d'organismes vivant dans un biotope. |
| Biomasse | Poids total de matière vivante présente dans un biotope. |
| Biotope | Milieu de vie offrant des conditions d'habitat favorables à un type d'organisme. |
| Equivalent-habitant | Unité de mesure de la pollution organique des eaux fondée sur une estimation des quantités moyennes de matières organiques rejetées chaque jour par un habitant. 1EH = 60 grammes de DBO ₅ /jour. |
| Eutrophe | Milieu riche en matières nutritives. |
| Eutrophisation | Phénomène d'enrichissement des milieux aquatiques par des éléments nutritifs. Il se caractérise par une prolifération d'algues et de plantes supérieures aquatiques. La décomposition de ces végétaux consomme de l'oxygène et c'est pourquoi leur prolifération conduit à une diminution de l'oxygène dans les couches profondes des eaux lacustres. |
| Hétérotrophes | Organismes devant utiliser de la matière organique déjà élaborée comme source d'énergie. |
| Létale | Mortelle. |
| Macroinvertébrés | Invertébrés visibles à l'oeil nu. |
| Macrophytes | Végétaux de grande taille qui croissent dans les écosystèmes aquatiques. |
| Mésotrophe | Qualifie un milieu dont la teneur en matières nutritives est moyenne. |
| Oligotrophe | Qualifie un milieu pauvre en matières nutritives. |
| Pélagique | Désigne, dans un système aquatique, la zone de pleine eau éloignée des rives et du fond. |
| pH | valeur variant de 0 à 14, exprimant l'acidité d'une eau. |
| Photosynthèse | Production de matière organique par les végétaux chlorophylliens à partir d'énergie lumineuse et de sels minéraux. |

| | |
|----------------------------|---|
| Phytophages | Organismes s'alimentant de plantes aquatiques. |
| Phytoplancton | Ensemble des végétaux microscopiques en suspension dans l'eau. |
| Pollution diffuse | Qualifie une pollution dont la source n'est pas géographiquement déterminée. |
| Production primaire | Quantité de matière organique produite par les organismes végétaux. |
| Régime hydrologique | Se rapporte aux phénomènes de circulation de l'eau, variations du débit et de la hauteur des eaux (rivières, lacs, nappes phréatiques). |
| Trophique | Relatif à la nourriture. |
| Zoobenthos | voir benthique. |
| Zooplancton | Désigne l'ensemble des organismes animaux du plancton. |

Quelques constantes naturelles et les préfixes du SI

| Quelques constantes naturelles – Expression des valeurs numériques des grandeurs physiques | | | | |
|--|----------------|---|---|-------------------------|
| Noms | Symboles | Valeurs | Unités | Incertitudes relatives |
| Vitesse de la lumière dans le vide | C | 299 792 458 | m - s ⁻¹ | Exacte |
| Constante de gravitation | G | 6,674 28 (67) - 10 ⁻¹¹ | m ³ - kg ⁻¹ - S ⁻² | 1,0 - 10 ⁻⁴ |
| Constante de Planck | h | 6,626 068 96 (33) - 10 ⁻³⁴ | J - s | 5,0 - 10 ⁻⁸ |
| Masse atomique | M _u | 1,660 538 782 (83) - 10 ⁻²⁷ | Kg | 5,0 - 10 ⁻⁸ |
| Charge élémentaire | e | 1,602 176 487 (40) - 10 ⁻¹⁹ | C | 2,5 - 10 ⁻⁸ |
| Quantum de flux magnétique | Φ ₀ | 2,067 833 667 (52) - 10 ⁻¹⁵ | Wb | 2,5 - 10 ⁻⁸ |
| Quantum de conductance | G ₀ | 7,748 091 700 4 (53) - 10 ⁻⁵ | S | 6,8 - 10 ⁻¹⁰ |
| Constante d'Avogadro | N _A | 6,022 141 79 (30) - 10 ²³ | Mol ⁻¹ | 5,0 - 10 ⁻⁸ |
| Constante des gaz parfaits | R | 8,314 472 (15) | J - mol ⁻¹ - K ⁻¹ | 1,7 - 10 ⁻⁶ |

| Préfixes SI – Multiples et sous-multiples décimaux | | | | |
|--|--------------------|--|-------|----------|
| Facteur | | | Noms | Symboles |
| 1 000 000 000 000 000 000 000 000 | = 10 ²⁴ | | yotta | Y |
| 1 000 000 000 000 000 000 000 | = 10 ²¹ | | zetta | Z |
| 1 000 000 000 000 000 000 | = 10 ¹⁸ | | exa | E |
| 1 000 000 000 000 000 | = 10 ¹⁵ | | péta | P |
| 1 000 000 000 000 | = 10 ¹² | | téra | T |
| 1 000 000 000 | = 10 ⁹ | | giga | G |

| | | | |
|-----------------------------------|---------------------|-------|----|
| 1 000 000 | = 10 ⁶ | méga | M |
| 1 000 | = 10 ³ | kilo | k |
| 100 | = 10 ² | hecto | h |
| 10 | = 10 ¹ | déca | da |
| 0,1 | = 10 ⁻¹ | déci | d |
| 0,01 | = 10 ⁻² | centi | c |
| 0,001 | = 10 ⁻³ | milli | m |
| 0,000 001 | = 10 ⁻⁶ | micro | μ |
| 0,000 000 001 | = 10 ⁻⁹ | nano | n |
| 0,000 000 000 001 | = 10 ⁻¹² | pico | p |
| 0,000 000 000 000 001 | = 10 ⁻¹⁵ | femto | f |
| 0,000 000 000 000 000 001 | = 10 ⁻¹⁸ | atto | a |
| 0,000 000 000 000 000 000 001 | = 10 ⁻²¹ | zepto | z |
| 0,000 000 000 000 000 000 000 001 | = 10 ⁻²⁴ | yocto | y |

Aérobies : Micro-organismes qui pour vivre empruntent l'oxygène de l'air ou en dissolution dans l'eau.

Anaérobies : Micro-organismes qui vivent en milieu privé d'oxygène (sans air).

Algues : Végétaux cryptogames à chlorophylle qui synthétisent de la matière organique à partir de minéraux, de gaz carbonique et d'énergie lumineuse. Les algues interviennent dans l'épuration si la surface d'ensoleillement est suffisante (lacs, rivières, mer). La production exagérée de matière organique dans un lac ou dans une rivière lente peut constituer une pollution secondaire (eutrophisation).

Atmosphère : Couche gazeuse qui enveloppe la Terre.

Ammoniac : Solution aqueuse de l'ammoniac, gaz incolore, difficilement inflammable, d'odeur piquante et désagréable ; composé d'azote et d'hydrogène. L'ammoniac est un poison violent pour les poissons. Contenu dans le purin sous forme aqueuse, il est chaque année la cause d'intoxications de poissons.

Auto-épuration : Ensemble des processus physiques, chimiques, biologiques permettant à un milieu naturel pollué de retrouver son état de pureté originelle sans intervention extérieure.

Faculté que possèdent les eaux polluées par les matières organiques de rétablir leur équilibre biologique, grâce à l'activité des micro-organismes.

Azote : Gaz désigné par le symbole N entrant la composition de l'air (78 %). C'est un élément constituant de nombreux produits organiques, tels que les aminés et les acides aminés, il présente un des éléments fondamentaux de la matière vivante où il entre dans la constitution des protéines, substances biochimiques essentielles, il est, de ce fait, indispensable pour la croissance des cellules. L'azote se combine à l'hydrogène en présence d'un catalyseur pour former l'ammoniac (NH₃). L'azote s'unit aussi à l'oxygène, sous la forme nitrique (NO₂ nitrite ou NO₃ nitrate).

Biocide : Produit qui détruit les micro-organismes.

Biomasse : Quantité de matière vivante existant dans un écosystème aquatique, par unité de volume ou de surface et exprimée en unités massiques.

Biosphère : Couche formée par l'ensemble des êtres vivants à la surface du globe et dans les océans.

Biologiques (procédés) : Ensemble des procédés qui permettent la destruction ou l'élimination d'une partie de la pollution essentiellement dissoute et colloïdale grâce à l'intervention de cultures de micro-organismes.

Boues : Mélange d'eau et de matières en suspension qui se développent sous forme de flocons ou "flocs" lors du traitement biologique (boues biologiques).

Matières en suspension qui se déposent lors de la décantation primaire (boues primaires).

Boues activées : Boues qui se développent généralement sous forme de flocons ou "flocs" au cours de l'aération d'eau d'égout grâce à la prolifération de micro-organismes, de déchets organiques et d'éléments minéraux.

Nom donné au procédé d'épuration artificiel basé sur cette formation de boues et sur leur séparation par décantation.

Boues en excès (ou boues activées en excès) : Excédent qui doit être évacué pour compenser la croissance de la masse des boues activées en présence de pollution.

Boues digérées : Boues extraites des digesteurs (cuves fermées) des STEP où elles ont séjourné assez longtemps et subi une putréfaction. Les dépôts de boues putrides qui se forment au fond des lacs peuvent être comparés à des boues digérées.

Calcium : Élément blanc, mou. Ses composés : oxyde et hydroxyde (chaux), carbonate (calcaire), sulfate (plâtre) sont des matériaux de première utilité.

Capacité d'une STEP : Charge théorique maximale pour laquelle la station a été conçue. Cette capacité est exprimée en équivalent-habitant (EH) ou population totale équivalente (PTE).

Cellule : Unité morphologique et physiologique de tous les êtres. Élément fondamental vivant, caractérisée par son pouvoir d'assimilation. Une majeure partie de la matière vivante est constituée par des substances vivantes. Organismes unicellulaires : bactéries, protides (protophytes et protozoaires).

Chaîne alimentaire : Ensemble des organismes qui assurent (ou cycle nourricier) successivement le transfert de la matière dans un cycle biogéochimique. Elles comportent toujours des producteurs (plantes vertes), des consommateurs herbivores et carnivores (animaux), enfin des décomposeurs (réducteurs) qui assurent la minéralisation des déchets organiques. Dans une chaîne alimentaire, tout apport d'énergie doit être compensé par une sortie : à chaque transfert, une certaine quantité d'énergie est dissipée sous forme de chaleur. En conséquence, le nombre de maillons d'une chaîne est limité par la quantité d'énergie disponible pour chacun.

Charge de pollution ou : Quantité de pollution transitant pendant un temps. La charge polluante est définie en général sur un jour elle s'exprime en Kg de DBO₅ /d, DOC /d ou de MES /d.

Chlorophylle : Substance organique, constituant cellulaire de la plupart des végétaux : grâce à elle, les plantes sous l'action de la lumière absorbent le gaz carbonique, en fixant le carbone pour l'édification de leurs tissus (production de matière organique) et rejettent l'oxygène.

Coagulation : Phénomène provoqué par un agent physique (chaleur), chimique (acide, alcool, sel minéral), biochimique (enzyme) sur une substance en solution colloïdale, et qui en provoque la floculation et l'agrégation.

Cycle biogéochimique : A l'échelle de la biosphère, on désigne sous ce terme le passage alternatif des éléments entre milieu inorganique (minéral) et matières vivantes (organique), et dont les diverses phases se déroulent au sein des écosystèmes. On peut distinguer 3 types majeurs de cycles biogéochimiques : le cycle de l'eau, celui des éléments à phase gazeuse et enfin à phase sédimentaire (dans les sédiments, le sol). Ces cycles qui concernent l'eau et des corps simples sous des formes chimiques différentes s'effectuent par suite de l'action des facteurs biologiques et géologiques. De la sorte carbone, hydrogène, oxygène, azote, phosphore, soufre et une trentaine d'autres corps simples, indispensables à l'édification de la cellule vivante, sont sans cesse transformés en matière : biochimiques ou absorbés sous forme d'ions inorganiques (ou minéraux par les végétaux, puis par les animaux avant d'être dégradés par les micro-organismes lors de leur mort. Tous ces éléments circulent donc grâce au cycle de l'eau.

Concentration : Terme qui désigne la proportion d'une substance présente dans un mélange homogène de corps solides, liquides ou gazeux. On exprime la concentration de diverses façons : généralement, elle est indiquée comme la quantité de substance ou masse molaire contenue par unité de volume. Pour les mélanges liquides (assainissement) les plus courants, on parle de solution, la substance dissoute est le soluté, celle qui dissout le solvant.

Décantation : Séparation par gravité des matières en suspension contenues dans un effluent.

Décanteur primaire : Bassin dans lequel les matières en suspension, dont le poids spécifique est différent de celui de l'eau, sont séparées du liquide par sédimentation. L'eau décantée est recueillie en surface, tandis que les impuretés se rassemblent au fond d'où elles sont extraites.

Décanteur secondaire : Bassin de décantation associé au bassin d'aération d'une installation d'épuration, biologique (par opposition au décanteur des boues brutes ou décanteur primaire qui précède généralement le stade biologique du traitement). L'une des fonctions importantes du décanteur secondaire est la récupération et le recyclage des boues activées.

Décomposeurs : Voir chaîne alimentaire.

Détoxication : Traitement permettant de réduire la toxicité d'une substance.

Dimensionnement : Terme consacré par l'usage pour le calcul des caractéristiques géométriques d'ouvrages de traitement ou d'éléments de construction.

DBO₅ : Demande biochimique en oxygène utilisée par des micro-organismes pour la dégradation des matières organiques présentes dans une eau polluée sur 5 jours. Critère conventionnel d'évaluation de la pollution organique biodégradable (apport d'oxygène par de l'eau de dilution saturée et incubation dans l'obscurité, à 20°C durant 5 jours).

DCO : Demande chimique en oxygène. Evaluation de la teneur en éléments organiques par réaction avec un oxydant chimique violent (bichromate de potassium en milieu acide en 2 h d'ébullition).

Disques biologiques : Procédé d'épuration par des disques tournants partiellement immergés dans l'eau à traiter. La masse biologique qui se développe sur les disques est ainsi périodiquement en contact avec l'eau pour l'absorption des éléments polluants et périodiquement dans l'air pour l'aération.

Digestion (stabilisation) : Décomposition et minéralisation des substances organiques soit en milieu anaérobie (digestion), soit en milieu aérobie (stabilisation).

Eaux parasites : Ensemble des eaux propres de temps sec qui surchargent inutilement un réseau, nuisant au bon fonctionnement d'une station d'épuration (eaux d'infiltration, drainage, eaux de refroidissement, eaux de fontaines...).

Ecologie : Science traitant des rapports réciproques des êtres vivants entre eux dans le milieu où ils vivent. Etude des êtres vivants en fonction du milieu naturel où ils vivent.

Ecosystème : Ensemble des êtres vivants, formés des micro-organismes, des plantes et des animaux, et les facteurs abiotiques (composants climatiques, altitude, nature du sous-sol,...) qui agissent sur eux.

Enzyme : Protéines présentes dans les cellules de tous les êtres vivants. Elles ont pour fonction de faciliter les réactions chimiques qui s'y produisent naturellement. Par exemple, lors de la digestion, ce sont des enzymes qui accélèrent la décomposition et la transformation des aliments.

Equivalent-habitant ; Unité conventionnelle de mesure de la pollution moyenne (ou EH) rejetée par habitant et par jour (ex. 60 g DB'05/d). La charge polluante rejetée par les ménages, les industries, les artisans est exprimée en EH, autrement dit une industrie de 100 EH pollue autant que 100 personnes.

Etiage (période d') : Niveau minimum atteint par un cours d'eau en période sèche, débit minimum d'un cours d'eau ou d'un émissaire d'eau usée.

Eutrophisation : Prolifération exagérée d'algues dans un milieu naturel due à l'apport de sels nutritifs ou nutriments (azote, phosphore, potassium...). C'est le mot employé par les scientifiques pour décrire le processus complexe des transformations qui surviennent dans les lacs et qui sont provoquées par l'augmentation des déversements dans l'eau d'éléments nutritifs (phosphates, nitrates) dont se nourrissent les plantes. Ces dernières, produites en quantités toujours plus grandes dans les lacs, sont à l'origine d'une masse croissante de déchets organiques qui épuisent le milieu en oxygène lors de leur

décomposition par les micro-organismes (bactéries, champignons...) et provoquent la mort lente des lacs.

Exutoire : Voir milieu récepteur.

Fermentation : Transformation que subissent les matières organiques sous l'action d'enzymes sécrétées par les micro-organismes. Il existe la fermentation acide et la fermentation basique ou méthanique (gaz méthane CH₄).

Filière : Suite des opérations élémentaires d'épuration des eaux usées réalisées sur une installation en appliquant un procédé d'épuration bien déterminé.

Floc : Concentration de colonies de micro-organismes présents dans un bassin d'aération : l'ensemble des floccs constitue la boue activée. Réunion et agglomération de particules fines et colloïdales par coagulation physico-chimique due à des hydroxydes, des poly électrolytes, ou à l'action de micro-organismes. Les boues activées sont constituées de floccs bactériens sur lesquels se fixent des protozoaires et des particules et déchets divers.

Flux polluant : Produit de la concentration de DBO₅ par le débit des eaux résiduaires brutes ; il est en général très variable dans la même journée et s'exprime en kilogrammes de DBO₅ /h ou par jour.

Gaz de digestion ; Gaz produits au cours de la digestion anaérobie (méthane et gaz carbonique).

Hydrosphère : Partie liquide de la croûte terrestre.

Lithosphère : Couche externe du globe terrestre, rigide, constituée par la croûte et le manteau supérieur.

Inhibiteur : Produit ou substance ralentissant ou bloquant une réaction biochimique (le nickel, le plomb ont des effets néfastes sur un traitement biologique à des concentrations de quelques mg/l).

Lit bactérien ; Procédé d'épuration biologique constitué de matériaux inertes minéraux ou plastiques arrosés périodiquement avec l'eau polluée. Les micro-organismes prolifèrent dans le film gélatineux qui se développe sur les matériaux.

Matières colloïdales : Ensemble d'éléments ayant l'aspect de colle ou de gélatine. Les colloïdes sont constitués de molécules qui forment avec l'eau des mélanges relativement stables empêchant une séparation par décantation.

Matières dissoutes ; Matières dont les constituants sont décomposés ou ionisés dans le solvant. L'eau dissout la plupart des éléments minéraux ou organiques, la solubilisation peut être très lente et n'atteindre que des concentrations extrêmement faibles. Par évaporation de l'eau, on récupère les matières dissoutes non volatiles à 100 °C.

Matières en suspension : Matières solides de diverses natures en suspension dans un liquide et susceptibles d'être séparées de celui-ci par décantation, filtration, ou centrifugation.

Matières organiques : Matières hydrocarbonées et protéiniques susceptibles de permettre la prolifération de micro-organismes en raison de leur valeur nutritive.

Métabolisme : Ensemble des processus complexes et incessants de transformation de matière et d'énergie par la cellule ou l'organisme, au cours des phénomènes d'édification et de dégradation organique. Métabolisme des glucides, des lipides, des protéines : ensemble des transformations chimiques et énergétiques que subissent ces substances dans les organismes dont ils sont les constituants fondamentaux.

Méthane (CH₄) : Gaz issu de la digestion anaérobie des boues ; ce gaz est combustible et peut assurer le chauffage des digesteurs.

Micro-organismes : Organismes vivants de très petite taille (qui ne sont visibles qu'au microscope). Terme général englobant l'ensemble des organismes vivants non visibles à l'œil nu.

Milieu : Espace qui entoure immédiatement les cellules ou les organismes vivants, et avec lequel les êtres vivants réalisent des échanges constants de matière ou d'énergie qui les rendent plus ou moins dépendants à son égard.

Milieu récepteur : Cours d'eau, lac ou étang recevant un déversement d'eaux usées, d'eaux épurées ou d'eaux pluviales.

Minéralisation : Transformation de la matière organique en matière minérale.

Nuisance : Gêne qu'une installation industrielle ou commerciale ou une voie de communication..., nuit à son environnement en agissant sur la vue, l'ouïe, l'odorat, l'esthétique...

Nutriments : Ensemble des substances qui concourent à l'eutrophisation.

Organique : Composé dont les molécules comprennent des atomes de carbone.

Oxydation : Action des combinaisons d'un corps solide ou liquide avec l'oxygène. Ces phénomènes au niveau des cellules ont une grande importance parmi les phénomènes vitaux : ils sont le résultat d'action enzymatique au niveau des cellules qui aboutissent finalement à la production d'énergie et à l'élimination des déchets toxiques.

Pathogène : Générateur de maladie.

pH (symbole) : Potentiel d'hydrogène qui indique le caractère acide ou basique d'une solution, acide lorsque le pH est inférieur à 7, neutre si le pH est égal à 7, basique si le pH est compris entre 7 et 14. Le pH est le cologarithme de la concentration en ions hydrogène. Il peut être déterminé par utilisation de réactifs colorés ou par mesure du potentiel détecté avec des électrodes spécifiques.

Phosphates P04³⁻ : Sels de l'acide phosphorique (H₃PO₄). En règle générale oligoélément et substance nutritive très active.

Photosynthèse : Mécanisme physico-chimique par lequel les végétaux verts produisent, grâce à l'énergie solaire, des substances organiques (graisse, sucres, etc.), nécessaires à leur développement, à partir des matières minérales simples (eau, gaz carbonique, nitrates, phosphates...). Cette action est due à l'action de la chlorophylle.

Phytosanitaire : Relatif aux soins à donner aux végétaux. Produits phytosanitaires (destinés aux soins des plantes).

Plancton : Ensemble des êtres microscopiques qui flottent dans l'eau passivement ou non ; on distingue le plancton végétal ou phytoplancton et le plancton animal ou zooplancton ; le plancton végétal élabore sa matière par photosynthèse.

Producteurs : Voir chaîne alimentaire.

Protéine : Substance constituée par une chaîne d'acides aminés associés à un groupe chimique de nature variée ; elle est parmi les constituants les plus importants des êtres vivants.

Protozoaire : Animal unicellulaire vivant isolément ou groupé, dans les boues activées ; la classe la plus représentée est celle des ciliés qui sont bactériophages, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent de bactéries.

Recirculation ou recyclage : Opération qui consiste à réintroduire dans la partie antérieure d'un circuit la totalité ou une partie de l'eau ou des boues.

Réduction : Phénomène chimique dans lequel une substance est modifiée par l'action d'un réducteur, c'est-à-dire un corps qui a la propriété de ramener certaines substances à un degré moindre d'oxydation.

Rendement : Caractéristiques de l'efficacité d'une station d'épuration, exprimée en pourcentage.

Réseau séparatif : Réseau dans lequel les eaux usées (1 tuyau) et les eaux pluviales et claires parasites (1 tuyau) sont collectées séparément.

Réseau unitaire ; Réseau recevant dans une même canalisation les eaux usées et les eaux pluviales (1 tuyau) mais transportant séparément les eaux claires parasites (1 tuyau).

Tout-à-l'égout ; Réseau transportant les trois types d'eaux, usées, pluviales et claires parasites.

Sels nutritifs : Sels composés d'azote ou de phosphore favorisant dans les eaux de surface le développement de la flore et de la faune microscopiques.

Stabilisation (des boues) : Traitement permettant de diminuer la proportion d'éléments fermentescibles dans des boues, pour qu'elles puissent être déposées ou épandues sans créer de nuisances. La stabilisation peut être obtenue par oxydation biologique prolongée, ou par fermentation en milieu anaérobie.

Sulfates SO_4^{2-} ; Sels de l'acide sulfurique.

Substrat : Ensemble des substances nutritives, des éléments minéraux et des oligo-éléments qui permettent la croissance de micro-organismes ou de plantes ; par extension, matière organique nutritive présente dans (des affluents à épurer).

Synthèse : Opération chimique complexe par laquelle les cellules vivantes fabriquent les diverses substances plastiques, énergétiques ou fonctionnelles dont l'organisme auquel elles appartiennent a besoin pour subsister, croître et se multiplier. Les substances dont les organismes ont à faire la synthèse sont très complexes, et leur construction moléculaire exige un apport d'énergie considérable. Cette énergie est fournie soit par des réactions chimiques exothermiques (chimiosynthèse), soit par utilisation du rayonnement solaire (photosynthèse).

Toxique : Nom générique des poisons. Substance qui détruit ou altère les fonctions vitales de végétaux ou d'animaux.

Traitement tertiaire : Traitement d'épuration complémentaire intervenant après l'épuration biologique (ou traitement secondaire), destiné à abaisser plus particulièrement la DBO résiduelle, ou la teneur en facteurs d'eutrophisation (azote, phosphore), ou encore la teneur de micropolluants.

Lexique des acronymes – 07

ASIYE : Association Scolaire Intercommunale Yvonand et Environs

CD : Comité de Direction (ASIYE)

CI : Conseil Intercommunal (ASIYE)

DGEO : Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire

CeT : Conseil d'établissement

RYMAJE : Réseau Yvonand-Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants

EIAP : Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire

OAJE : L'Office de l'accueil de jour des enfants

FRAJE : La Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud

FAJE : Fondation pour l'accueil de jour des enfants

FSAE : La Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance

PEP : Partenaire Enfance & Pédagogie

AMF : Accueil en milieu familial

ARAS JUNOVA : L'Association régionale d'action sociale (ARAS) Jura–Nord vaudois (JUNOVA)

ARAS AJOVAL : L'Association régionale d'action sociale (ARAS) Accueil de Jour Orbe et Vallée de Joux (AJOVAL) :

ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile

CMS : Centre Médico Sociaux

RSNB : Réseau Santé Nord Broye: Réseaux Santé Vaud

IEC SA : Institut pour l'Economie et la Construction SA

AARC architecte : Architectes - Architecture et Réalisation Contemporaine

HETSL : Haute école de travail social et de la santé Lausanne

OFAS : Office fédéral des assurances sociales

AG : Assemblée Générale

MCH2 : Modèle comptable harmonisé version 2